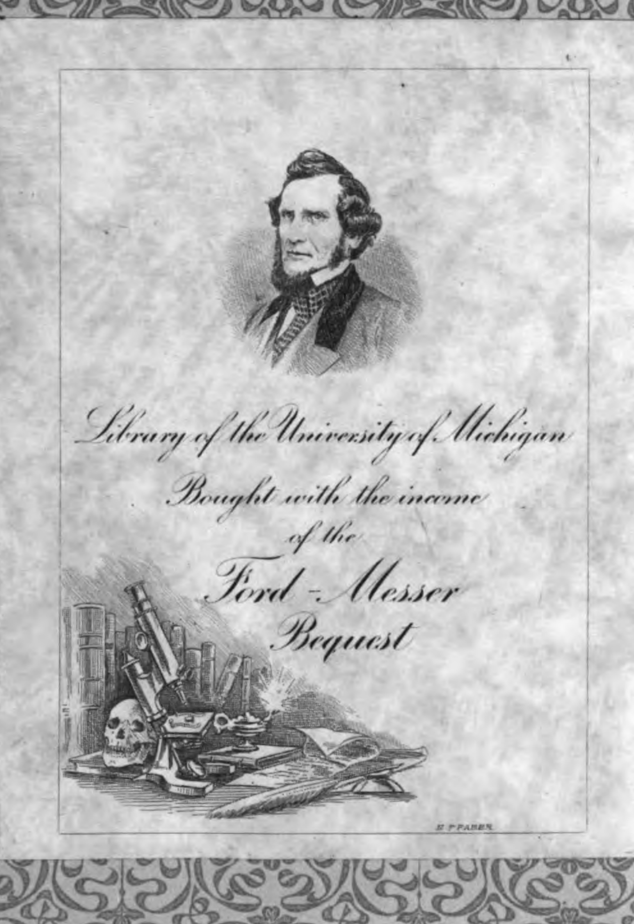
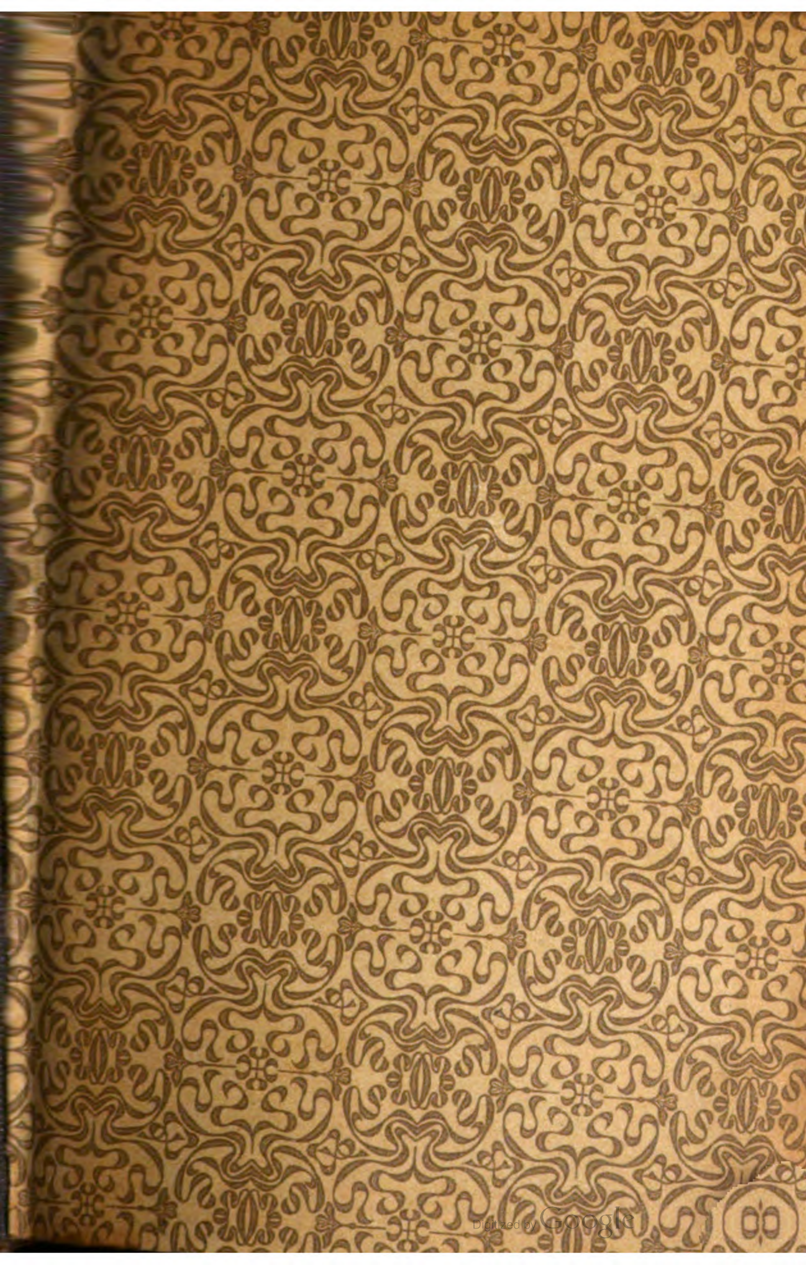

A 493787 DUPL



Library of the University of Michigan
Bought with the income
of the
Ford - Messer
Bequest


Digitized by Google

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

TREIZIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

CHEZ M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

1847.

ANNÉE

D'après les ères anciennes et modernes les plus usitées pour la mesure du temps.

Année	**7355**	**de la période grecque moderne, ou de l'ère Byzantine.**
—	**6560**	**de la période julienne.**
—	**5850**	**depuis la création, selon l'église.**
—	**5608**	**depuis la création selon les Juifs. Commence le 11 septembre 1847.**
—	**2623**	**des olympiades, ou la 3e année de la 656e olympiade, commence en juillet 1847, en fixant l'ère des olympiades 775 1/2 ans avant J.-C., ou vers le 1er juillet de l'an 3938 de la période julienne.**
—	**2600**	**de la fondation de Rome, selon Varron.**
—	**2594**	**depuis l'ère de Nabonassar, fixée au mercredi 26 février de l'an 3967 de la période julienne, ou 747 ans avant J.-C., selon les chronologistes, et 746 suivant les astronomes.**
—	**1847**	**de l'ère chrétienne ou vulgaire; l'année 1847 du calendrier julien commence le 13 janvier 1847.**
—	**1783**	**de la ruine de Jérusalem et de la dispersion des Juifs.**
—	**1263**	**des Turcs commence le 20 décembre 1846.**
—	**265**	**de l'introduction du calendrier nouveau ou grégorien.**

COMPUT ECCLÉSIASTIQUE.

Nombre d'or en 1847.	5.	Indiction romaine .	5.
Épacte	XIV.	Lettre dominicale .	C.
Cycle solaire . . .	8.		

QUATRE-TEMPS.

Février .	24, 26 et 27.	Septembre .	15, 17 et 18.
Mai . .	26, 28 et 29.	Décembre .	15, 17 et 18.

FÊTES MOBILES.

Septuagésime	31 janvier.
Les Cendres.	17 février.
Pâques	4 avril.
Les Rogations	10, 11 et 12 mai.
Ascension	13 mai.
Pentecôte	23 mai
La Trinité	30 mai.
La Fête-Dieu	3 juin.
Premier dimanche de l'Avent	28 nov.

COMMENCEMENT DES QUATRE SAISONS.
(Temps moyen de Bruxelles.)

Printemps . . .	le 21 mars	à	5h50m	du matin.
Été	le 22 juin	à	2.36	du matin.
Automne	le 23 sept.	à	4.40	du soir.
Hiver.	le 22 déc.	à	10.23	du matin.

Obliquité apparente de l'écliptique, en supposant, d'après Delambre, l'obliquité moyenne de 23° 27′ 57″ en 1800, et la diminution séculaire de 48″.

1er janvier 1846	23° 27′ 25″,6.
31 décembre »	24,4.

ÉCLIPSES DE SOLEIL EN 1847.

Temps moyen de Bruxelles.

Les longitudes sont rapportées au méridien de Greenwich, situé à 17m. en temps, à l'ouest du méridien de Bruxelles.

I. Le 31 mars, éclipse partielle de Lune, visible à Bruxelles.

Entrée de la Lune dans la pénombre à . .	7^h	4^m.	du soir.
Commencement de l'éclipse à	8	41	id.
Milieu de l'éclipse à	9	44	id.
Fin de l'éclipse à	10	47	id.
Sortie de la pénombre (le 1er avril) à . .	0	25	id.

A ces époques, la Lune sera respectivement au zénith des lieux dont les positions suivent :

Longitude orientale	82°46′	Latitude australe	4°28′
Id.	59 29	Id.	4 43
Id.	44 10	Id.	4 52
Id.	28 51	Id.	5 2
Id.	5 34	Id.	5 17

Grandeur de l'éclipse : 0,286, le diamètre de la Lune étant 1.

Le premier contact avec l'ombre aura lieu à l'œil nu, à l'*Orient*, à 50° du point supérieur d'intersection du

disque lunaire avec le cercle horaire passant par le centre de la Lune.

Le dernier contact aura lieu à l'*Occident*, à 15° à partir du même point.

Cette éclipse sera visible dans toute l'Europe et l'Afrique, la plus grande partie de l'Asie, la partie Occidentale de la Nouvelle-Hollande et la partie Orientale de l'Amérique du Sud.

II. Le 15 avril, éclipse totale de Soleil, invisible à Bruxelles.

Commencement de l'éclipse générale, à . .	4h.	4m.	du mat.
Par 40°23' longitude orientale.			
35 55 latitude australe.			
Commencement de l'éclipse centrale et totale, à.	5	6	id.
Par 28°29' longitude orientale.			
47 39 latitude australe.			
Éclipse centrale et totale au méridien, à. .	6	18	id.
Par 89°58' longitude orientale.			
24 30 latitude australe.			
Fin de l'éclipse centrale et totale, à	8	1	id.
Par 151°14' longitude orientale.			
16 27 latitude australe.			
Fin de l'éclipse générale, à	9	3	id.
Par 137°49' longitude orientale.			
4 31 latitude australe.			

Cette éclipse sera visible dans le Sud de l'Afrique et de l'Asie, et dans la Nouvelle-Hollande.

III. Le 25 septembre, éclipse partielle de Lune, invisible à Bruxelles.

Entrée de la Lune dans la pénombre, à . .	0h.	33m.	du soir.
Commencement de l'éclipse, à	1	44	id.
Milieu de l'éclipse, à	2	51	id.
Fin de l'éclipse, à	3	57	id.
Sortie de la pénombre, à	5	8	id.

A ces époques, la Lune sera respectivement au zénith des lieux dont les positions suivent :

Longitude orientale	172° 15′	Latitude boréale	0° 41′
Id.	155 26	Id.	0 55
Id.	139 26	Id.	1 9
Id.	123 26	Id.	1 22
Id.	106 37	Id.	1 36

Grandeur de l'éclipse : 0,420, le diamètre de la Lune étant 1.

Cette éclipse sera visible dans toute sa durée en Asie et à la Nouvelle-Hollande; la fin sera aperçue dans la partie Orientale de l'Europe et de l'Afrique.

IV. Le 9 octobre, éclipse annulaire de Soleil. (Éclipse partielle, visible à Bruxelles.)

Commencement de l'éclipse générale, à . . 6h. 23m. du mat.
Par 0° 9′ longitude orientale.
38 30 latitude boréale.
Commencement de l'éclipse centrale et annulaire, à. . . . . 7 40 id.
Par 16° 3′ longitude occidentale.
52 8 latitude boréale.

Éclipse centrale et annulaire au méridien, à 8h. 56m. du mat.
Par 47°11′ longitude orientale.
31 22 latitude boréale.
Fin de l'éclipse centrale et annulaire, à . . 10 54 id.
Par 105°44′ longitude orientale.
18 29 latitude boréale.
Fin de l'éclipse générale, à . . . . 0 11 du soir.
Par 88° 4′ longitude orientale.
4 40 latitude boréale.

Cette éclipse sera visible dans toute l'Europe, la moitié boréale de l'Afrique et la plus grande partie de l'Asie.

Commencement de l'éclipse à Bruxelles, à 6h. 31m,5 du mat.
Fin de l'éclipse à Bruxelles, à . . . . . 9 10 ,0 id.

Grandeur de l'éclipse : 0,925 (le diamètre du soleil étant 1) ou 11,1 doigts.

La première impression du disque lunaire à l'œil nu aura lieu à l'*Occident*, à 33° de l'extrémité supérieure du diamètre vertical du soleil.

(Voir pour les circonstances de l'éclipse en Belgique, la notice de M. Ed. Mailly, insérée dans le tome XIII, n° 7, des *Bulletins de l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique*).

SIGNES ET ABRÉVIATIONS

Dont on se sert dans le Calendrier.

Phases de la Lune et autres abréviations.

N. L. Nouvelle Lune.	H. Heures.
P. Q. Premier Quartier.	M. Minutes.
P. L. Pleine Lune.	S. Secondes.
D. Q. Dernier Quartier.	D. Degrés.

Signes du Zodiaque.

		deg.			deg.
0	♈, le Bélier . .	0	6	♎, la Balance .	. 180
1	♉, le Taureau . .	30	7	♏, le Scorpion	. 210
2	♊, les Gémeaux .	60	8	♐, le Sagittaire	. 240
3	♋, l'Écrevisse . .	90	9	♑, le Capricorne	. 270
4	♌, le Lion . . .	120	10	♒, le Verseau .	. 300
5	♍, la Vierge . .	150	11	♓, les Poissons	. 330

☉ le Soleil.

Planètes.

☿ Mercure.	⚳ Cérès.
♀ Vénus.	⚴ Pallas.
♁ La Terre.	♃ Jupiter.
♂ Mars.	♄ Saturne.
⚶ Vesta.	♅ Uranus.
⚵ Junon.	

☾ la Lune, satellite de la Terre.

Jours du mois.	JANVIER. — Soleil dans le Verseau, le 20, à 3 h. 10 m. du soir.	SOLEIL. Lever.	Couch.	Décl.	Temps moyen au midi vrai.	Age de la Lune.
		h. m.	h. m.	d. m.	h. m. s.	
1	V. Circoncision.	8. 4	4. 2	23. 2	0. 3. 43	14
2	S. S. Basile, évêq.	8. 4	4. 3	22. 57	0. 4. 11	15
3	D. Ste Geneviève.	8. 4	4. 4	22. 52	0. 4. 39	16
4	L. S. Rigobert.	8. 4	4. 6	22. 46	0. 5. 7	17
5	M. S. Siméon.	8. 4	4. 7	22. 39	0. 5. 34	18
6	M. Les Rois.	8. 4	4. 8	22. 33	0. 6. 0	19
7	J. Ste Mélanie.	8. 3	4. 9	22. 25	0. 6. 27	20
8	V. Ste Gudule.	8. 3	4. 11	22. 18	0. 6. 52	21
9	S. S. Pierre, évêq.	8. 3	4. 12	22. 9	0. 7. 18	22
10	D. S. Paul, ermite.	8. 2	4. 14	22. 1	0. 7. 42	23
11	L. S. Théodore.	8. 1	4. 15	21. 52	0. 8. 6	24
12	M. S. Arcade, m.	8. 1	4. 16	21. 42	0. 8. 30	25
13	M. Bapt. de J.-C.	8. 0	4. 18	21. 32	0. 8. 53	26
14	J. S. Hilaire, évêq.	7. 59	4. 19	21. 22	0. 9. 15	27
15	V. S. Maur, abbé.	7. 58	4. 20	21. 11	0. 9. 37	28
16	S. S. Marcel.	7. 58	4. 22	21. 0	0. 9. 58	29
17	D. S. Antoine, ab.	7. 57	4. 23	20. 49	0. 10. 19	1
18	L. Ch. de S. Pierre.	7. 56	4. 25	20. 37	0. 10. 38	2
19	M. S. Sulpice, év.	7. 55	4. 27	20. 24	0 10. 57	3
20	M. S. Sébastien.	7. 54	4. 29	20. 12	0. 11. 16	4
21	J. Ste Agnès, v.	7. 53	4. 30	19. 58	0. 11. 33	5
22	V. S. Vincent.	7. 52	4. 32	19. 45	0. 11. 50	6
23	S. S. Ildefonse.	7. 51	4. 33	19. 31	0. 12. 5	7
24	D. S. Babylas, év.	7. 50	4. 35	19. 17	0. 12. 20	8
25	L. Conv. S. Paul.	7. 49	4. 37	19. 2	0. 12. 35	9
26	M. Ste Paule, veuv.	7. 48	4. 38	18. 48	0. 12. 48	10
27	M. S. Julien. évêq.	7. 46	4. 40	18. 32	0. 13. 1	11
28	J. S. Charlemagn.	7. 45	4. 42	18. 17	0. 13. 12	12
29	V. S. Franç. de S.	7. 44	4. 44	18. 1	0. 13. 23	13
30	S. Ste Bathilde.	7. 42	4. 46	17. 45	0. 13. 33	14
31	D. Septuagésime.	7. 41	4. 47	17. 28	0 13. 43	15

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 h. 12 m.

Jours du mois.	LUNE. Lever. h. m.	Coucher h. m.	Passage au méridien h. m.
1	4. 33 Soir.	7. 2 Matin.	———
2	5. 32	8. 1	0. 21 Matin.
3	6. 34	8. 37	1. 9
4	7. 37	9. 7	1. 55
5	8. 39	9. 34	2. 41
6	9. 41	9. 58	3. 24
7	10. 43	10. 21	4. 6
8	11. 46	10 43	4. 49
9	———	11. 6	5. 31
10	0. 49 Matin.	11. 31	6. 15
11	1. 54	11. 59	7. 1
12	3. 0	0. 33 Soir.	7. 51
13	4. 5	1. 15	8. 43
14	5. 8	2. 4	9. 39
15	6. 7	3. 4	10. 36
16	6. 58	4. 14	11. 35
17	7. 43	5. 30	0. 34 Soir.
18	8. 20	6. 50	1. 31
19	8. 54	8. 10	2. 27
20	9. 25	9. 30	3. 22
21	9. 53	10. 47	4. 15
22	10. 22	———	5. 7
23	10. 51	0 2 Matin.	5. 58
24	11. 25	1. 15	6. 51
25	0. 2 Soir.	2. 24	7. 43
26	0. 45	3. 28	8. 35
27	1. 33	4. 26	9. 26
28	2. 26	5. 17	10 16
29	3. 24	6. 0	11. 5
30	4. 24	6. 37	11. 52
31	5. 25	7. 9	———

Jours du mois.	PLANÈTES. Lever. h. m.	Coucher. h. m.	Passage au méridien h. m.
☿	MERCURE.		
1	6. 15 Matin.	2. 37 Soir.	10. 26 Matin.
11	6. 40	2. 38	10. 39
21	7. 7	2. 57	11. 2
♀	VÉNUS.		
1	8. 25 Matin.	4. 16 Soir.	0. 21 Soir.
11	8. 29	4. 42	0. 36
21	8. 26	5. 12	0. 48
♂	MARS.		
1	5. 2 Matin.	1. 33 Soir.	9. 18 Matin.
11	5. 0	1. 15	9. 7
21	4. 57	0. 59	8. 58
♃	JUPITER.		
1	1. 46 Soir.	5. 39 Matin.	9. 41 Soir.
11	1. 4	4. 56	8. 59
21	0. 23	4. 14	8 17
♄	SATURNE.		
1	10. 23 Matin.	8 13 Soir.	3. 17 Soir.
11	9. 46	7. 39	2. 42
21	9. 9	7. 5	2. 6
♅	URANUS.		
1	11. 34 Matin.	0. 16 Matin.	5. 55 Soir.
11	10. 57	11. 38 Soir.	5. 17
21	10. 18	11. 0	4. 38

P. L. le 1, à 3 h. 0 m. du soir.
D. Q. le 9, à 6 h. 58 m. du soir.
N. L. le 17, à 1 h. 2 m. du mat.
P. Q. le 23, à 4 h. 35 m. du soir.
P. L. le 31, à 8 h. 46 m. du mat.

Jours du mois.	FÉVRIER. — Soleil dans les Poissons, le 19, à 5 h. 52 m. du matin.	SOLEIL. Lever. h. m.	Couch. h. m.	Décl. d. m.	Temps moyen au midi vrai. h. m. s.	Age de la Lune.
1	L. S. Ignace.	7. 40	4. 49	17. 11	0. 13. 51	16
2	M. PURIFICATION.	7. 38	4. 51	16. 54	0. 13. 59	17
3	M. S. Blaise	7. 36	4. 52	16. 37	0. 14. 6	18
4	J. S. André Cors.	7. 34	4. 54	16. 19	0. 14. 12	19
5	V. Ste Agathe, vier.	7. 33	4. 56	16. 1	0. 14. 17	20
6	S. Ste Dorothée.	7. 31	4. 58	15. 43	0. 14. 21	21
7	D. S. Romuald.	7. 30	5. 0	15. 24	0. 14. 25	22
8	L. S. Jean de M.	7. 28	5. 1	15. 5	0. 14. 28	23
9	M. Ste Apolline.	7. 26	5. 3	14. 46	0. 14. 30	24
10	M. Ste Scholast.	7. 24	5. 5	14. 27	0. 14. 31	25
11	J. S. Severin.	7. 23	5. 6	14. 8	0. 14. 32	26
12	V. Ste Eulalie.	7. 21	5. 8	13. 48	0. 14. 31	27
13	S. Ste Euphrosine.	7. 19	5. 10	13. 28	0. 14. 30	28
14	D. S. Valentin.	7. 18	5. 12	13. 7	0. 14. 29	29
15	L. S. Faustin.	7 16	5. 14	12. 47	0. 14. 26	1
16	M. S. Furcy.	7. 14	5. 16	12. 26	0. 14. 23	2
17	M. Les Cendres.	7. 12	5. 17	12. 6	0. 14. 19	3
18	J. S. Siméon, év.	7. 10	5. 19	11. 44	0. 14. 14	4
19	V. S. Boniface.	7. 8	5. 21	11. 23	0. 14. 9	5
20	S. S. Eucher.	7. 6	5. 23	11. 2	0. 14. 3	6
21	D. S. Pepin.	7. 4	5. 24	10. 40	0. 13. 56	7
22	L. Ste Isabelle.	7. 2	5. 26	10. 19	0. 13. 49	8
23	M. S. Damien.	7. 0	5. 28	9. 57	0. 13. 41	9
24	M. S. Mathias.	6. 58	5. 30	9. 35	0. 13. 32	10
25	J. S. Félix.	6. 56	5. 31	9. 12	0. 13. 23	11
26	V S. Porphyre.	6 54	5. 33	8. 50	0. 13. 13	12
27	S. Ste Honorine.	6. 52	5. 35	8. 28	0. 13. 2	13
28	D. S. Romain.	6. 50	5. 36	8. 5	0. 12. 51	14

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 h. 39 m.

Jours du mois.	LUNE. Lever. h. m.	Coucher h. m.	Passage au méridien h. m.
1	6 28 Soir.	7. 37 Matin.	0. 37 Matin.
2	7. 30	8. 2	1. 21
3	8. 33	8. 26	2. 4
4	9. 34	8. 48	2. 46
5	10. 37	9. 11	3. 28
6	11. 40	9. 35	4. 11
7	——	10. 2	4. 56
8	0. 44 Matin.	10. 33	5. 42
9	1. 47	11. 9	6. 31
10	2. 49	11. 53	7. 23
11	3. 49	0. 45 Soir.	8. 18
12	4. 42	1. 48	9. 15
13	5. 30	3. 0	10. 13
14	6. 12	4. 18	11. 12
15	6. 49	5. 40	0 10 Soir.
16	7. 22	7. 2	1. 7
17	7. 53	8. 23	2. 3
18	8. 23	9. 43	2. 57
19	8. 53	10. 59	3. 51
20	9. 27	——	4. 45
21	10. 4	0. 12 Matin.	5. 38
22	10. 45	1. 19	6. 31
23	11. 31	2. 19	7. 23
24	0. 23 Soir.	3. 13	8. 14
25	1. 19	3. 59	9. 3
26	2. 18	4. 38	9 50
27	3. 18	5. 12	10. 34
28	4. 19	5. 41	11. 19

Jours du mois.	PLANÈTES. Lever. h. m.	Coucher. h. m.	Passage au méridien h. m.
☿	MERCURE.		
1	7. 24 Matin.	3. 40 Soir.	11. 32 M.
11	7. 28	4 36	0. 2 Soir.
21	7. 21	5. 42	0. 32
♀	VÉNUS.		
1	8. 14 Matin.	5. 47 Soir.	1. 0 Soir.
11	8. 0	6. 20	1. 9
21	7. 41	6. 51	1. 16
♂	MARS.		
1	4. 52 Matin.	0. 45 Soir.	8. 48 Matin.
11	4. 45	0. 34	8. 39
21	4 36	0. 26	8. 30
♃	JUPITER.		
1	11. 38 Matin.	3. 30 Matin.	7. 33 Soir.
11	11. 0	2. 52	6. 55
21	10. 21	2 15	6. 18
♄	SATURNE.		
1	8. 28 Matin.	6. 29 Soir.	1. 28 Soir.
11	7. 51	5. 56	0. 53
21	7. 14	5. 24	0. 18
♅	URANUS.		
1	9. 35 Matin	10. 19 Soir.	3. 56 Soir.
11	8. 56	9 42	3. 18
21	8 18	9. 5	2. 40

D. Q. le 8, à 1 h. 56 m. du soir.
N. L. le 15, à 11 h. 43 m. du mat.
P. Q. le 22, à 4 h. 16 m. du mat.

Jours du mois.	MARS. — Soleil dans le Bélier, le 21, à 5 h. 50 m. du matin.	SOLEIL. Lever. h. m.	Couch. h. m.	Décl. d. m.	Temps moyen au midi vrai. h. m. s.	Age de la Lune.
1	L. S. Aubin, évêq.	6. 48	5. 38	7. 42	0. 12. 40	15
2	M. S. Simplice.	6. 46	5. 40	7. 20	0. 12. 28	16
3	M. Ste Cunégonde.	6. 44	5. 42	6. 57	0. 12. 15	17
4	J. S. Casimir.	6. 41	5. 44	6. 34	0. 12. 2	18
5	V. S. Adrien.	6. 39	5. 45	6. 11	0. 11. 48	19
6	S. Ste Colette.	6. 37	5. 47	5. 47	0. 11. 34	20
7	D. S. Thomas d'A.	6. 35	5. 48	5. 24	0. 11. 20	21
8	L. S. Jean de Dieu.	6. 32	5. 50	5. 1	0. 11. 5	22
9	M. Ste Françoise.	6. 30	5. 52	4. 37	0. 10. 50	23
10	M. S. Doctorée.	6. 28	5. 54	4. 14	0. 10. 35	24
11	J. Ste Euloge.	6. 26	5. 55	3. 50	0. 10. 19	25
12	V. S. Grégoire.	6. 24	5. 57	3. 27	0. 10. 3	26
13	S. Ste Euphrasie.	6. 22	5. 59	3. 3	0. 9. 47	27
14	D. Ste Mathilde.	6. 19	6. 1	2. 40	0. 9. 30	28
15	L. S. Zacharie, év.	6. 17	6. 2	2. 16	0. 9. 13	29
16	M. S. Cyriaque.	6. 15	6. 4	1. 52	0. 8. 56	30
17	M. Ste Gertrude.	6. 13	6. 6	1. 29	0. 8. 38	1
18	J. S. Alexandre.	6. 11	6. 7	1. 5	0. 8. 21	2
19	V. S. Joseph.	6. 9	6 9	0. 41	0. 8. 3	3
20	S. S. Joachim.	6. 6	6. 10	0. A 17	0. 7. 45	4
21	D. S. Benoît.	6. 4	6. 12	0. B 6	0. 7. 27	5
22	L. S. Paul, évêq.	6. 2	6. 13	0. 30	0. 7. 9	6
23	M. S. Victorien.	6. 0	6. 15	0. 54	0. 6. 51	7
24	M. S. Simon, mart.	5. 58	6. 16	1. 17	0. 6. 32	8
25	J. ANNONCIATION.	5. 55	6. 18	1. 41	0. 6. 14	9
26	V. S. Ludger, év.	5. 53	6. 19	2. 4	0. 5. 55	10
27	S. S. Jean, évang.	5. 51	6. 21	2. 28	0. 5. 37	11
28	D. S. Gontran, R.	5. 49	6. 23	2. 51	0. 5. 18	12
29	L. S. Eustase.	5. 46	6. 25	3. 15	0. 5. 0	13
30	M. S. Rieul.	5. 44	6. 26	3. 38	0. 4. 41	14
31	M. S. Benjamin, m.	5. 42	6. 28	4. 1	0. 4. 23	15

Les jours croissent, pendant ce mois, de 2 h. 0 m.

Jours du mois.	LUNE. Lever. h. m.	Coucher h. m.	Passage au méridien h. m.
1	5. 21 Soir.	6. 7 Matin.	——
2	6. 23	6. 31	0. 2 Matin.
3	7. 25	6. 54	0. 44
4	8. 28	7. 16	1. 27
5	9. 31	7. 40	2. 9
6	10. 33	8. 6	2. 53
7	11. 36	8. 35	3. 30
8	——	9. 8	4. 26
9	0. 37 Matin.	9. 49	5. 16
10	1. 36	10. 36	6. 8
11	2. 31	11. 33	7. 2
12	3. 19	0. 38 Soir.	7. 58
13	4. 3	1. 50	8. 55
14	4. 41	3. 8	9. 51
15	5. 16	4. 28	10. 48
16	5. 48	5. 51	11. 44
17	6. 19	7. 12	0. 40 Soir.
18	6. 50	8. 33	1. 37
19	7. 23	9. 50	2. 32
20	8 0	11. 2	3. 27
21	8. 41	——	4. 22
22	9. 27	0. 8 Matin.	5. 17
23	10. 18	1. 6	6. 9
24	11. 13	1. 56	6. 59
25	0. 11 Soir.	2. 37	7. 47
26	1. 11	3. 13	8. 33
27	2. 12	3. 44	9. 17
28	3. 14	4. 11	10. 0
29	4. 15	4. 35	10. 43
30	5. 17	4. 59	11. 25
31	6. 20	5. 22	——

Jours du mois.	PLANÈTES. Lever. h. m.	Coucher. h. m.	Passage au méridien h. m.
☿	MERCURE.		
1	7. 11 Matin.	6. 40 Soir.	0. 55 Soir.
11	6. 47	7. 40	1. 13
21	6. 9	7. 47	0 58
♀	VÉNUS.		
1	7. 27 Matin.	7. 16 Soir.	1. 21 Soir.
11	7. 6	7. 47	1 27
21	6. 47	8. 18	1. 33
♂	MARS.		
1	4. 27 Matin.	0 21 Soir.	8. 24 Matin.
11	4. 13	0. 17	8. 15
21	3. 57	0. 15	8. 6
♃	JUPITER.		
1	9. 52 Matin.	1. 48 Matin.	5. 49 Soir.
11	9. 16	1. 14	5. 14
21	8. 40	0. 41	4. 40
♄	SATURNE.		
1	6. 44 Matin.	4. 57 Soir.	11. 50 Matin.
11	6. 7	4. 25	11. 15
21	5. 30	3. 52	10. 40
♅	URANUS.		
1	7. 47 Matin.	8. 35 Soir.	2. 10 Soir.
11	7. 8	7. 59	1. 32
21	6. 30	7. 23	0. 55

P. L. le 2, à 3 h. 26 m. du mat.
D. Q. le 10, à 4 h. 56 m. du mat.
N. L. le 16, à 9 h. 28 m. du soir.
P. Q. le 23, à 5 h. 58 m. du soir.
P. L. le 31, à 9 h. 34 m. du soir.

Jours du mois.	AVRIL. — Soleil dans le Taureau, le 20, à 6 h. 0 m. du soir.	SOLEIL. Lever.	Couch.	Décl.	Temps moyen au midi vrai.	Age de la Lune.
		h. m.	h. m	d. m.	h. m. s.	
1	J. S. Hugues, év	5. 39	6. 29	4. 25	0. 4. 4	16
2	V. S. Franç. de P.	5. 37	6. 31	4. 48	0. 3. 46	17
3	S. S. Richard.	5. 35	6. 33	5. 11	0. 3. 28	18
4	D. PAQUES.	5. 33	6. 34	5. 34	0. 3. 10	19
5	L. S. Vincent.	5. 31	6. 36	5. 56	0. 2. 52	20
6	M. S. Guillaume.	5. 28	6. 37	6. 19	0. 2. 34	21
7	M. S. Albert, erm.	5. 26	6. 39	6. 42	0. 2. 17	22
8	J. S. Edèse.	5. 25	6. 40	7. 4	0. 2. 0	23
9	V. Ste Vaudru, ab.	5. 22	6. 42	7. 27	0. 1. 43	24
10	S. S. Macaire.	5 19	6. 44	7. 49	0. 1. 26	25
11	D. S. Léon.	5. 17	6. 46	8. 11	0. 1. 9	26
12	L. Ste Anastasie.	5. 15	6. 47	8. 33	0. 0. 53	27
13	M. S. Justin.	5. 13	6. 49	8. 55	0. 0. 38	28
14	M. S. Tiburce.	5. 11	6. 50	9. 17	0. 0. 22	29
15	J. Ste Anastasie.	5. 9	6. 52	9 38	0. 0. 7	1
16	V. S Fructueux.	5. 7	6. 53	10. 0	11. 59. 52	2
17	S. S. Anicet, pape.	5. 5	6. 55	10. 21	11. 59. 38	3
18	D. S. Parfait, pape.	5. 3	6. 57	10. 42	11. 59. 24	4
19	L. S. Elphège.	5 1	6. 58	11. 3	11. 59. 10	5
20	M. Ste Hildegonde.	4. 59	7. 0	11. 24	11. 58. 57	6
21	M. S. Anselme.	4. 57	7. 2	11. 44	11. 58. 44	7
22	J. S. Opportune.	4. 55	7. 3	12. 5	11. 58. 31	8
23	V. S George, m.	4. 53	7. 5	12. 25	11. 58. 19	9
24	S. Ste Beuve.	4. 50	7. 6	12. 45	11. 58. 7	10
25	D. S. Marc, évang.	4. 48	7. 8	13. 4	11. 57. 56	11
26	L. S. Clet, pape.	4. 47	7. 10	13. 24	11. 57. 46	12
27	M. S Policarpe.	4. 45	7. 11	13. 43	11. 57. 35	13
28	M. S. Vital, mart.	4. 43	7. 13	14. 2	11. 57. 26	14
29	J. S. Robert, abb.	4 41	7. 14	14. 21	11. 57. 16	15
30	V. S. Eutrope.	4. 39	7. 16	14. 40	11. 57. 8	16

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 h. 51 m.

Jours du mois.	LUNE. Lever. h. m.	Coucher h. m.	Passage au méridien h. m.
1	7. 23 (soir)	5. 45 (matin)	0. 8 (matin)
2	8. 26	6. 10	0. 52
3	9. 29	6. 38	1. 36
4	10. 31	7. 10	2. 23
5	11. 30	7. 48	3. 13
6	——	8. 33	4. 4
7	0. 25 (matin)	9. 25	4. 56
8	1. 14	10. 25	5. 49
9	1. 58	11. 33	6. 44
10	2. 37	0. 46 (soir)	7. 39
11	3. 12	2. 2	8. 33
12	3. 43	3. 21	9. 28
13	4. 14	4. 42	10. 23
14	4. 45	6. 2	11. 18
15	5. 17	7. 21	0. 14 (soir)
16	5. 53	8. 38	1. 11
17	6. 33	9. 49	2. 8
18	7. 17	10. 52	3. 4
19	8. 7	11. 47	3. 58
20	9. 2	——	4. 51
21	10. 1	0. 34 (matin)	5. 41
22	11. 2	1. 13	6. 29
23	0. 3 (soir)	1. 45	7. 14
24	1. 5	2. 13	7. 58
25	2. 6	2. 39	8. 40
26	3. 8	3. 3	9. 23
27	4. 10	3. 26	10. 5
28	5. 13	3. 49	10. 49
29	6. 16	4. 13	11. 33
30	7. 20	4. 41	——

Jours du mois.	PLANÈTES. Lever. h. m.	Coucher. h. m.	Passage au méridien h. m.
☿	MERCURE.		
1	5. 20 (matin)	6. 31 (soir)	11. 56 (matin)
11	4. 46	5. 9	10. 58
21	4. 23	4. 32	10. 27
♀	VÉNUS.		
1	6. 27 (matin)	8. 53 (soir)	1. 40 (soir)
11	6. 12	9. 25	1. 48
21	6. 0	9. 56	1. 58
♂	MARS.		
1	3. 37 (matin)	0. 15 (soir)	7. 56 (matin)
11	3. 17	0. 15	7. 46
21	2. 54	0. 17	7. 36
♃	JUPITER.		
1	8. 3 (matin)	0. 7 (M.)	4. 4 (soir)
11	7. 27	11. 36 (soir)	3. 31
21	6. 52	11. 7	3. 0
♄	SATURNE.		
1	4. 49 (matin)	3. 16 (soir)	10. 2 (matin)
11	4. 11	2. 43	9. 26
21	3. 34	2. 9	8. 50
♅	URANUS.		
1	5. 48 (matin)	6. 43 (soir)	0. 14 (S.)
11	5. 9	6. 7	11. 37 (Mat.)
21	4. 31	5. 31	11. 0

D. Q. le 8, à 3 h. 43 m. du soir. | P. Q. le 22, à 9 h. 26 m. du mat.
N. L. le 15, à 6 h. 29 m. du mat. | P. L. le 30, à 1 h. 43 m. du soir.

Jours du mois.	MAI. — Soleil dans les Gémeaux, le 21, à 6 h. 6 m. du soir.		SOLEIL. Lever. h. m.	SOLEIL. Couch. h. m.	SOLEIL. Décl. d. m.	Temps moyen au midi vrai. h. m. s.	Age de la Lune.
1	S.	S. Philippe.	4. 37	7. 17	14. 58	11. 57. 0	17
2	D.	S. Athanase.	4. 35	7. 19	15. 16	11. 56. 52	18
3	L.	Inv. Ste Croix.	4. 33	7. 20	15. 34	11. 56. 45	19
4	M.	Ste Monique.	4. 32	7. 22	15. 52	11. 56. 38	20
5	M.	Conv. S. Aug.	4. 30	7. 24	16. 9	11. 56. 32	21
6	J.	S. Jean P. L.	4. 28	7. 25	16. 26	11. 56. 27	22
7	V.	S. Stanislas.	4. 27	7. 27	16. 43	11. 56. 22	23
8	S.	S. Désiré, évêq.	4. 25	7. 28	16. 59	11. 56. 18	24
9	D.	S. Grégoire.	4. 23	7. 30	17. 16	11. 56. 14	25
10	L.	*Les Rogations.*	4. 21	7. 32	17. 32	11. 56. 11	26
11	M.	S. Mamert.	4. 19	7. 33	17. 47	11. 56. 9	27
12	M.	S. Pancrace.	4. 18	7. 35	18. 3	11. 56. 7	28
13	J.	ASCENSION.	4. 17	7. 36	18. 18	11. 56. 6	29
14	V.	S. Boniface.	4. 15	7. 38	18. 33	11. 56. 5	30
15	S.	S. Isidore.	4. 14	7. 39	18. 47	11. 56. 5	1
16	D.	S. Jean Nép., m.	4. 12	7. 40	19. 1	11. 56. 5	2
17	L.	S. Pascal.	4. 11	7. 41	19. 15	11. 56. 7	3
18	M.	S. Eric, roi.	4. 9	7. 43	19. 28	11. 56. 8	4
19	M.	S. Yves.	4. 8	7. 44	19. 42	11. 56. 10	5
20	J.	S. Bernardin.	4. 7	7. 46	19. 54	11. 56. 13	6
21	V.	Ste Hospice.	4. 6	7. 47	20. 7	11. 56. 16	7
22	S.	S. Opportune.	4. 5	7. 49	20. 19	11. 56. 20	8
23	D.	PENTECOTE.	4. 3	7. 50	20. 31	11. 56. 24	9
24	L.	S. Donatien.	4. 2	7. 51	20. 42	11. 56. 29	10
25	M.	S. Urbain.	4. 1	7. 52	20. 53	11. 56. 34	11
26	M.	S. Quadrat.	4. 0	7. 53	21. 4	11. 56. 40	12
27	J.	S. Hildevert.	3. 59	7. 55	21. 14	11. 56. 46	13
28	V.	S. Germain.	3. 58	7. 56	21. 24	11. 56. 53	14
29	S.	S. Robert, abb.	3. 57	7. 57	21. 34	11. 57. 0	15
30	D.	*La Trinité.*	3. 56	7. 58	21. 43	11. 57. 7	16
31	L.	Ste Pétronille.	3. 55	8. 0	21. 52	11. 57. 15	17

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 h. 26 m.

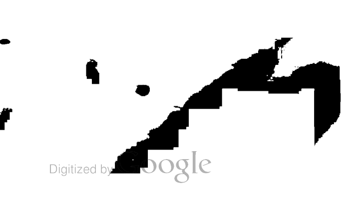
Jours du mois.	LUNE. Lever. h. m.	Coucher h. m.	Passage au méridien h. m.
1	8. 24 Soir.	5. 12 Matin.	0. 20 Matin.
2	9. 24	5. 48	1. 9
3	10. 22	6. 31	2. 0
4	11. 13	7. 20	2. 52
5	11. 59	8. 19	3. 46
6	——	9. 23	4. 40
7	0. 38 Matin.	10. 33	5. 33
8	1. 13	11. 46	6. 26
9	1. 44	1. 2 Soir.	7. 19
10	2. 14	2. 20	8. 12
11	2. 44	3. 37	9. 5
12	3. 14	4. 55	9. 59
13	3. 47	6. 12	10. 54
14	4. 24	7. 26	11. 51
15	5. 5	8. 34	0. 48 Soir.
16	5. 53	9. 34	1. 44
17	6. 47	10. 25	2. 39
18	7. 46	11. 9	3. 31
19	8. 47	11. 45	4. 21
20	9. 49	——	5. 8
21	10. 52	0. 16 Matin.	5. 53
22	11. 54	0. 42	6. 36
23	0. 56 Soir.	1. 7	7. 19
24	1. 57	1. 30	8. 1
25	3. 0	1. 53	8. 44
26	4. 4	2. 17	9. 28
27	5. 8	2. 42	10. 15
28	6. 12	3. 12	11. 3
29	7. 15	3. 46	11. 54
30	8. 15	4. 26	——
31	9. 10	5. 14	0. 47 Matin.

Jours du mois.	PLANÈTES. Lever. h. m.	Coucher. h. m.	Passage au méridien h. m.
☿	MERCURE.		
1	4. 3 Matin.	4. 37 Soir.	10. 20 Matin.
11	3. 47	5. 12	10. 29
21	3. 37	6. 10	10. 53
♀	VÉNUS.		
1	6. 0 Matin.	10. 22 Soir.	2. 10 Soir.
11	5. 58	10. 47	2. 22
21	6. 9	11. 1	2. 35
♂	MARS.		
1	2. 32 Matin.	0. 17 Soir.	7. 24 Matin.
11	2. 7	0. 18	7. 12
21	1. 42	0. 19	6. 59
♃	JUPITER.		
1	6. 23 Matin.	10. 37 Soir.	2. 30 Soir.
11	5. 52	10. 8	1. 59
21	5. 21	9. 40	1. 29
♄	SATURNE.		
1	2. 56 Matin.	1. 34 Soir.	8. 14 Matin.
11	2. 18	0. 59	7. 37
21	1. 40	0. 23	7. 0
♅	URANUS.		
1	3. 52 Matin.	4. 54 Soir.	10. 22 Matin.
11	3. 14	4. 18	9. 45
21	2. 35	3. 41	9. 7

D. Q. le 7, à 11 h. 7 m. du soir. | P. Q. le 22, à 2 h. 16 m. du mat.
N. L. le 14, à 3 h. 41 m. du soir. | P. L. le 30, à 8 h. 3 m. du mat.

Jours du mois.	JUIN. — Soleil dans l'Écrevisse, le 22, à 2 h. 36 m. du matin.	SOLEIL. Lever.	Couch.	Décl.	Temps moyen au midi vrai.	Age de la Lune.
		h. m.	*h. m.*	*d. m.*	*h. m. s.*	
1	M. S. Pamphile.	3. 54	8. 1	22. 1	11. 57. 24	18
2	M. S. Erasme.	3. 54	8. 2	22 9	11. 57. 33	19
3	J. FÊTE-DIEU.	3. 53	8. 3	22. 17	11. 57. 42	20
4	V. S. Optat, évêq.	3. 52	8. 4	22. 24	11. 57. 52	21
5	S. S. Boniface.	3. 51	8. 4	22. 31	11. 58. 2	22
6	D. Ste Amélie.	3. 30	8. 5	22. 37	11. 58. 12	23
7	L. S. Robert.	3. 50	8. 6	22. 44	11. 58. 23	24
8	M. S. Médard, év.	3. 49	8. 7	22. 49	11. 58. 34	25
9	M S Vincent.	3. 49	8. 8	22. 55	11. 58. 46	26
10	J. S. Landry.	3. 49	8. 9	23. 0	11. 58. 57	27
11	V. S. Barnabé, apô.	3. 48	8. 9	23. 4	11. 59. 9	28
12	S. S. Basilide.	3. 48	8. 10	23. 8	11. 59. 21	29
13	D. S. Ant. de Pad	3. 48	8. 11	23. 12	11. 59. 34	1
14	L. S. Basile.	3. 48	8. 11	23. 15	11. 59. 46	2
15	M. S. Modeste.	3. 48	8. 12	23. 18	11. 59. 59	3
16	M. S. Fargeau.	3. 48	8. 12	23. 21	0. 0. 12	4
17	J. S. Avit.	3. 48	8. 13	23. 23	0. 0. 25	5
18	V. S. Amand.	3. 48	8. 13	23. 25	0. 0. 37	6
19	S. S. Gerv. S. Pr.	3. 48	8. 14	23. 26	0. 0. 50	7
20	D. S. Silvère.	3. 48	8. 14	23. 27	0. 1. 3	8
21	L. S. Leufroi.	3. 48	8. 14	23. 27	0. 1. 16	9
22	M. S. Paulin, év.	3 48	8. 15	23. 27	0. 1. 29	10
23	M. S. Lanfran.	3. 48	8. 15	23. 27	0. 1. 42	11
24	J. Nat. S. Jean-B.	3. 49	8. 15	23. 26	0. 1. 55	12
25	V. S. Prosper.	3. 49	8. 15	23. 25	0 2. 8	13
26	S. S. Babolein.	3. 49	8. 15	23. 23	0. 2. 21	14
27	D. S. Crescent.	3. 50	8. 15	23. 21	0. 2. 33	15
28	L. S. Irénée.	3. 50	8. 15	23. 19	0. 2. 45	16
29	M. S. Pierre, apôt.	3. 51	8 15	23. 16	0. 2. 58	17
30	M. Com. de S. Paul.	3. 51	8. 15	23. 13	0. 3. 10	18

Les jours croissent, jusqu'au 23, de 0 h. 20 m., puis décroissent, jusqu'au 30, de 0 h. 5 m.



Jours du mois.	LUNE. Lever. h. m.	Coucher h. m.	Passage au méridien h. m.
1	9. 58 Soir.	6. 10 Matin.	1. 41 Matin.
2	10. 40	7. 14	2. 35
3	11. 16	8. 23	3. 29
4	11. 49	9. 36	4. 23
5	———	10. 51	5. 16
6	0. 18 Matin.	0. 6 Soir.	6. 7
7	0. 47	1. 22	6. 59
8	1. 15	2. 38	7. 51
9	1. 46	3. 53	8. 44
10	2. 20	5. 7	9. 39
11	2. 59	6. 17	10. 34
12	3. 44	7. 20	11. 31
13	4. 34	8. 16	0. 26 Soir.
14	5. 30	9. 3	1. 20
15	6. 30	9. 42	2. 11
16	7. 33	10. 16	3. 0
17	8. 37	10. 45	3. 47
18	9. 40	11. 11	4. 31
19	10. 42	11. 35	5. 14
20	11. 45	11. 57	5. 57
21	0. 47 Soir.	———	6. 39
22	1. 49	0. 20 Matin.	7. 22
23	2. 53	0. 45	8. 7
24	3. 57	1. 12	8. 55
25	5. 1	1. 44	9. 45
26	6. 3	2. 21	10. 37
27	7. 0	3. 6	11. 31
28	7. 53	3. 59	———
29	8. 38	5. 1	0. 27 Mat.
30	9. 17	6. 10	1. 23

Jours du mois.	PLANÈTES. Lever. h. m.	Coucher. h. m.	Passage au méridien h. m.
☿	**MERCURE.**		
1	3. 40 Matin.	7. 38 Soir.	11. 39 Matin.
11	4. 9	8. 58	0. 33 Soir.
21	5. 1	9. 38	1. 20
♀	**VÉNUS.**		
1	6. 30 Matin.	11. 6 Soir.	2. 48 Soir.
11	6. 54	11. 1	2. 57
21	7. 19	10. 48	3. 4
♂	**MARS.**		
1	1. 13 Matin.	0. 19 Soir.	6. 46 Matin.
11	0. 47	0. 18	6. 32
21	0. 20	0. 17	6. 18
♃	**JUPITER.**		
1	4. 47 Matin.	9. 6 Soir.	0. 57 Soir.
11	4. 17	8. 39	0. 27
21	3. 47	8. 10	11. 57 M.
♄	**SATURNE.**		
1	0. 58 Mat.	11. 41 Matin.	6. 19 Matin.
11	0. 19	11. 3	5. 41
21	11. 40 S.	10. 24	5. 2
♅	**URANUS.**		
1	1. 52 Matin.	3. 0 Soir.	8. 25 Matin.
11	1. 13	2. 23	7. 47
21	0. 34	1. 45	7. 9

D. Q. le 6, à 4 h. 24 m. du mat. | **P. Q.** le 20, à 7 h. 49 m. du soir.
N. L. le 13, à 1 h. 10 m. du mat. | **P. L.** le 28, à 1 h. 40 m. du soir.

Jours du mois.	JUILLET. — Soleil dans le Lion, le 23, à 1 h. 28 m. du soir.	SOLEIL. Lever.	Couch.	Décl.	Temps moyen au midi vrai.	Age de la Lune.
		h. m.	h. m.	d. m.	h. m. s.	
1	J. S. Rombaut, év.	3. 52	8. 14	23. 9	0. 3. 21	19
2	V. Vis. de la Vierge	3. 52	8. 14	23. 5	0. 3. 33	20
3	S. S. Anatole, év.	3. 53	8. 14	23. 1	0. 3. 44	21
4	D. Tr. de S. Mart.	3. 54	8. 13	22. 56	0. 3. 55	22
5	L. Ste Zoé, mart.	3. 54	8. 12	22. 51	0. 4. 6	23
6	M. S. Adolphe.	3. 55	8. 12	22. 45	0. 4. 16	24
7	M. Ste Aubierge.	3. 56	8. 11	22. 39	0. 4. 27	25
8	J. Ste Elisabeth.	3. 57	8. 11	22. 32	0. 4. 36	26
9	V. S. Cyrille.	3. 58	8. 11	22. 26	0. 4. 46	27
10	S. Ste Félicité.	3. 59	8. 10	22. 18	0. 4. 55	28
11	D. S. Benoît.	4. 0	8. 9	22. 11	0. 5. 3	29
12	L. S. Gualbert.	4. 1	8. 9	22. 3	0. 5. 12	1
13	M. S. Turiaf, évêq.	4. 2	8. 8	21. 54	0. 5. 19	2
14	M. S. Bonaventure.	4. 3	8. 7	21. 46	0. 5. 27	3
15	J. S. Henri, emp.	4. 4	8. 6	21. 37	0. 5. 33	4
16	V. S. Eustathe, év.	4. 5	8. 5	21. 27	0. 5. 40	5
17	S. S. Alexis.	4. 6	8. 4	21. 17	0. 5. 45	6
18	D. S. Frédéric.	4. 8	8. 3	21. 7	0. 5. 51	7
19	L. S. Vincent de P.	4. 9	8. 2	20. 56	0. 5. 55	8
20	M. Ste Marguerite	4. 10	8. 1	20. 45	0. 5. 59	9
21	M. S. Victor, mart.	4. 11	8. 0	20. 34	0. 6. 3	10
22	J. Ste Marie-Mad.	4. 13	7. 59	20. 23	0. 6. 6	11
23	V. S. Apollinaire.	4. 14	7. 57	20. 11	0. 6. 8	12
24	S. Ste Christine.	4. 16	7. 56	19. 58	0. 6. 10	13
25	D. S. Jacques le m.	4. 17	7. 54	19. 46	0. 6. 11	14
26	L. Ste Anne.	4. 18	7. 53	19. 33	0. 6. 12	15
27	M. S. Edouard.	4. 19	7. 52	19. 19	0. 6. 12	16
28	M. S. Nazaire	4. 21	7. 50	19. 6	0. 6. 11	17
29	J. Ste Marthe.	4. 22	7. 49	18. 52	0. 6. 10	18
30	V. S. Alphonse.	4. 23	7. 48	18. 38	0. 6. 8	19
31	S. S. Ignace de L.	4. 25	7. 46	18. 23	0. 6. 6	20

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 h. 5 m.

Jours du mois.	LUNE. Lever. h. m.	LUNE. Coucher h. m.	LUNE. Passage au méridien h. m.
1	9. 52 Soir.	7. 23 Mat.	2. 18 Matin.
2	10. 23	8. 39	3. 12
3	10. 53	9. 56	4. 5
4	11. 21	11. 13	4. 57
5	11. 50	0. 28 Soir.	5. 48
6	———	1. 43	6. 41
7	0. 21 Mat.	2. 56	7. 34
8	0. 57	4. 6	8. 28
9	1. 38	5. 10	9. 22
10	2. 25	6. 7	10. 17
11	3. 19	6. 57	11. 11
12	4. 17	7. 40	0. 3 Soir.
13	5. 19	8. 16	0. 53
14	6. 22	8. 46	1. 40
15	7. 26	9. 13	2. 26
16	8. 30	9. 38	3. 10
17	9. 32	10. 2	3. 53
18	10. 35	10. 25	4. 35
19	11. 37	10. 49	5. 17
20	0 41 Soir.	11. 15	6. 1
21	1. 43	11. 44	6. 47
22	2. 45	———	7. 35
23	3. 46	0. 18 Matin.	8. 25
24	4. 45	0. 58	9. 18
25	5. 41	1. 47	10. 13
26	6. 30	2. 44	11. 9
27	7. 13	3. 49	———
28	7. 51	5. 2	0. 6 Matin.
29	8. 25	6. 19	1. 2
30	8. 55	7. 38	1. 57
31	9 25	8. 57	2. 51

Jours du mois.	PLANÈTES. Lever. h. m.	PLANÈTES. Coucher. h. m.	PLANÈTES. Passage au méridien h. m.
☿	MERCURE.		
1	5. 34 Matin.	9. 42 Soir.	1. 48 Soir.
11	6. 28	9. 20	1. 54
21	6. 33	8. 40	1. 37
♀	VÉNUS.		
1	7. 44 Matin.	10. 30 Soir.	3. 8 Soir.
11	8. 9	10. 8	3. 8
21	8. 29	9. 42	3. 5
♂	MARS.		
1	11. 50 Soir.	0. 14 Soir.	6. 3 Matin.
11	11. 26	0. 9	5. 47
21	10. 58	0. 3	5. 30
♃	JUPITER.		
1	3. 17 Matin.	7. 40 Soir.	11. 28 Matin.
11	2. 48	7. 11	10. 58
21	2. 19	6. 41	10 28
♄	SATURNE.		
1	11. 1 Soir.	9. 44 Matin.	4. 22 Matin.
11	10. 22	9. 4	3. 42
21	0. 42	8. 22	3. 1
♅	URANUS.		
1	11. 55 Soir.	1. 7 Soir.	6. 30 Matin.
11	11. 16	0. 28	5. 51
21	10. 37	4. 49	5. 12

D. Q. le 5, à 9 h. 0 m. du mat. | P. Q. le 20, à 1 h. 10 m. du soir.
N. L. le 12, à 11 h. 55 m. du mat. | P. L. le 27, à 10 h. 26 m. du soir.

Jours du mois.	AOUT. — Sol. dans la Vierge, le 23, à 7 h. 58 m. du soir.	SOLEIL. Lever. h. m.	Couch. h. m.	Décl. d. m.	Temps moyen au midi vrai. h m. s.	Age de la Lune.
1	D. Ste Sophie.	4. 27	7. 45	18. 8	0. 6. 3	21
2	L. S. Etienne, pap.	4. 28	7. 43	17. 53	0. 5. 59	22
3	M. Inv. S. Etienne.	4. 29	7. 41	17. 38	0. 5. 55	23
4	M. S. Dominique.	4. 31	7. 39	17. 22	0. 5. 51	24
5	J. N.-D. aux neiges.	4. 32	7. 38	17. 6	0. 5. 45	25
6	V. Transf de N. S.	4. 33	7. 36	16. 50	0. 5. 39	26
7	S. S. Gaëtan.	4. 35	7. 35	16. 33	0 5. 33	27
8	D. S. Justin, mart.	4. 37	7. 33	16. 16	0. 5 26	28
9	L. S. Romain.	4. 38	7. 31	15. 59	0. 5. 18	29
10	M. S. Laurent.	4. 40	7. 29	15. 42	0. 5. 10	30
11	M. S. Gery, évêq.	4. 41	7. 27	15. 24	0. 5. 1	1
12	J. Ste Claire, vierg.	4. 43	7. 25	15. 6	0. 4. 52	2
13	V. S. Hippolyte.	4. 44	7. 24	14. 48	0. 4. 42	3
14	S. S. Eusèbe.	4. 46	7. 22	14. 30	0. 4. 32	4
15	D. ASSOMPTION.	4. 47	7. 20	14. 12	0. 4. 21	5
16	L S Roch, conf.	4. 49	7. 18	13. 53	0. 4. 9	6
17	M. S. Mammès.	4. 51	7. 16	13. 34	0 3. 57	7
18	M. Ste Hélène.	4. 52	7. 14	13. 15	0. 3. 45	8
19	J. S. Louis, évêq.	4. 54	7. 12	12. 55	0. 3. 31	9
20	V. S. Bernard, ab.	4. 55	7. 10	12. 35	0. 3. 18	10
21	S. Ste Emélie.	4. 56	7. 8	12. 16	0 3. 4	11
22	D. S. Symphorien.	4. 58	7. 6	11. 56	0. 2. 49	12
23	L. S. Sidoine.	5. 0	7. 4	11. 35	0. 2 34	13
24	M S. Barthélemi.	5. 1	7. 2	11. 15	0. 2. 18	14
25	M. S. Louis, roi.	5. 3	7. 0	10. 54	0. 2 2	15
26	J. S. Zéphirin, p.	5. 5	6. 58	10 34	0. 1. 46	16
27	V. S. Césaire.	5. 6	6. 56	10. 13	0. 1. 29	17
28	S. S. Médéric, ab.	5. 7	6. 53	9. 52	0. 1. 12	18
29	D. S. Augustin.	5. 9	6. 51	9. 31	0. 0. 55	19
30	L. Ste Rose, vierg.	5. 10	6 49	9. 9	0. 0. 37	20
31	M. S. Ovide.	5. 12	6. 47	8. 48	0. 0 19	21

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 h. 46 m.

Jours du mois.	LUNE. Lever. h. m.	LUNE. Coucher h. m.	LUNE. Passage au méridien h. m.
1	9. 55 (Soir.)	10. 15 (Mat.)	3. 45 (Matin.)
2	10. 26	11. 31	4. 38
3	11. 0	0. 45 (Soir.)	5. 31
4	11. 39	1. 56	6. 24
5	——	3. 1	7. 17
6	0. 23 (Matin)	4. 0	8. 10
7	1. 13	4. 53	9. 4
8	2. 9	5. 38	9. 57
9	3. 9	6. 16	10. 47
10	4. 11	6. 48	11. 36
11	5. 15	7. 16	0. 22 (Soir.)
12	6. 18	7. 42	1. 6
13	7. 21	8. 5	1. 49
14	8. 23	8. 29	2. 31
15	9. 24	8. 52	3. 13
16	10. 26	9. 17	3. 56
17	11. 27	9. 44	4. 40
18	0. 29 (Soir.)	10. 15	5. 25
19	1. 30	10. 52	6. 13
20	2. 29	11. 36	7. 4
21	3. 25	——	7. 58
22	4. 18	0. 29 (Matin.)	8. 53
23	5. 4	1. 29	9. 49
24	5. 45	2. 38	10. 46
25	6. 21	3. 53	11. 43
26	6. 54	5. 12	
27	7. 26	6. 33	0. 39 (Matin.)
28	7. 56	7. 54	1. 34
29	8. 27	9. 13	2. 29
30	9. 2	10. 31	3. 24
31	9. 40	11. 44	4. 19

Jours du mois.	PLANÈTES. Lever. h. m.	PLANÈTES. Coucher. h. m.	PLANÈTES. Passage au méridien h. m.
☿	**MERCURE.**		
1	5. 49 (Matin.)	7. 41 (Soir.)	0. 45 (S.)
11	4. 29	6. 47	11. 38 (Mat.)
21	3. 28	6. 20	10. 54
♀	**VÉNUS.**		
1	8. 48 (Matin.)	9. 10 (Soir.)	2. 58 (Soir.)
11	9. 0	8. 37	2. 48
21	9. 5	8. 1	2. 33
♂	**MARS.**		
1	10. 27 (Soir.)	11. 51 (Matin.)	5. 10 (Matin.)
11	9. 58	11. 42	4. 50
21	9. 28	11. 27	4. 28
♃	**JUPITER.**		
1	1. 46 (Matin.)	6. 6 (Soir.)	9. 55 (Matin.)
11	1. 16	5. 35	9. 25
21	0. 46	5. 3	8. 54
♄	**SATURNE.**		
1	8. 58 (Soir.)	7. 36 (Matin.)	2. 16 (Matin.)
11	8. 17	6. 53	1. 34
21	7. 37	6. 9	0. 52
♅	**URANUS.**		
1	9. 54 (Soir.)	11. 6 (Matin.)	4. 29 (Matin.)
11	9. 14	10. 26	3. 49
21	8. 34	9. 45	3. 9

D. Q. le 3, à 2 h. 17 m. du soir. | P. Q. le 19, à 5 h. 19 m. du mat.
N. L. le 11, à 0 h. 46 m. du mat. | P. L. le 26, à 6 h. 27 m. du mat.

Jours du mois.	SEPTEMBRE. — Soleil dans la Balance, le 23, à 4 h. 40 m. du soir.	SOLEIL. Lever. h. m.	Couch. h. m.	Décl. d. m.	Temps moyen au midi vrai. h. m. s.	Âge de la Lune.
1	M. S. Gilles.	5. 14	6. 45	8. 26	0. 0. 0	22
2	J. S. Lazare.	5. 15	6. 43	8. 4	11. 59. 41	23
3	V. S. Grégoire.	5. 17	6. 41	7. 42	11. 59. 22	24
4	S. Ste Rosalie.	5. 18	6. 38	7. 20	11. 59. 3	25
5	D. S. Bertin, abbé.	5. 20	6. 36	6. 58	11. 58. 44	26
6	L. S. Eleuthère.	5. 21	6. 34	6. 36	11. 58. 24	27
7	M. Ste Reine, vierg.	5. 23	6. 32	6. 13	11. 58. 4	28
8	M. Nat. de la Vierg.	5. 24	6. 30	5. 51	11. 57. 44	29
9	J. S. Omer, évêq.	5. 26	6. 28	5. 28	11. 57. 23	30
10	V. S. Nicolas To.	5. 28	6. 26	5. 5	11. 57. 3	1
11	S. S. Hyacinthe.	5. 29	6. 23	4. 43	11. 56. 42	2
12	D. S. Raphaël.	5. 31	6. 21	4. 20	11. 56. 22	3
13	L. S. Maurille.	5. 32	6. 19	3. 57	11. 56. 1	4
14	M. Exalt. Ste Croix.	5. 33	6. 16	3. 34	11. 55. 40	5
15	M. S. Nicomède.	5. 35	6. 14	3. 11	11. 55. 19	6
16	J. Ste Euphémie.	5. 37	6. 12	2. 48	11. 54. 58	7
17	V. S. Lambert.	5. 38	6. 10	2. 24	11. 54. 37	8
18	S. S. Jean Chrys.	5. 40	6. 7	2. 1	11. 54. 15	9
19	D. S. Janvier.	5. 42	6. 5	1. 38	11. 53. 54	10
20	L. S. Eustache.	5. 43	6. 3	1. 15	11. 53. 33	11
21	M. S. Mathieu, ap.	5. 44	6. 0	0. 51	11. 53. 12	12
22	M. S. Maurice.	5. 46	5. 58	0. 28	11. 52. 51	13
23	J. Ste Thècle.	5. 47	5. 56	0. B 4	11. 52. 30	14
24	V. S. Andoche.	5. 49	5. 54	0. A 19	11. 52. 9	15
25	S. S. Firmin, évé.	5. 51	5. 52	0. 42	11. 51. 49	16
26	D. Ste Justine.	5. 53	5. 50	1. 6	11. 51. 28	17
27	L. S. Côme, S. Da.	5. 54	5. 47	1. 29	11. 51. 8	18
28	M. S. Wencesl., m.	5. 56	5. 45	1. 53	11. 50. 48	19
29	M. S. Michel, arc.	5. 57	5. 43	2. 16	11. 50. 28	20
30	J. S. Jérôme.	5. 59	5. 41	2. 39	11. 50. 8	21

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 h. 54 m.

Jours du mois.	LUNE. Lever. h. m.	LUNE. Coucher. h. m.	LUNE. Passage au méridien h. m.
1	10. 23 Soir.	0. 53 Soir.	5. 14 Matin.
2	11. 12	1. 55	6. 8
3	—	2. 50	7. 2
4	0. 6 Matin.	3. 36	7. 54
5	1. 4	4. 16	8. 44
6	2. 3	4. 50	9. 32
7	3. 4	5. 20	10. 19
8	4. 6	5. 47	11. 4
9	5. 9	6. 12	11. 47
10	6. 14	6. 34	0. 30 Soir.
11	7. 17	6. 57	1. 12
12	8. 18	7. 22	1. 55
13	9. 19	7. 48	2. 38
14	10. 20	8. 17	3. 22
15	11. 20	8. 51	4. 9
16	0. 19 Soir.	9. 31	4. 58
17	1. 15	10. 19	5. 49
18	2. 7	11. 14	6. 40
19	2. 54	—	7. 33
20	3. 36	0. 17 Matin.	8. 28
21	4. 13	1. 26	9. 24
22	4. 47	2. 42	10. 20
23	5. 19	4. 1	11. 16
24	5. 51	5. 23	—
25	6. 24	6. 45	0. 13 Matin.
26	6. 58	8. 6	1. 10
27	7. 36	9. 25	2. 7
28	8. 19	10. 39	3. 4
29	9. 7	11. 46	4. 0
30	10. 0	0. 44	4. 56

Jours du mois.	PLANÈTES. Lever. h. m.	PLANÈTES. Coucher. h. m.	PLANÈTES. Passage au méridien h. m.
☿	MERCURE.		
1	3. 40 Matin.	6. 21 Soir.	11. 0 Matin.
11	4. 40	6. 21	11. 31
21	5. 48	6. 11	11. 59
♀	VÉNUS.		
1	9. 0 Matin.	7. 16 Soir.	2. 8 Soir.
11	8. 38	6. 30	1. 35
21	7. 54	5. 41	0. 48
♂	MARS.		
1	8. 53 Soir.	11. 6 Matin.	3. 59 Matin.
11	8. 19	10. 40	3. 29
21	7. 42	10. 9	2. 54
♃	JUPITER.		
1	0. 12 M.	4. 27 Soir.	8. 19 Matin.
11	11. 41 Soir.	3. 54	7. 47
21	11. 9	3. 20	7. 14
♄	SATURNE.		
1	6. 52 Soir.	5. 21 Matin.	0. 6 M.
11	6. 12	4. 37	11. 23 Soir.
21	5. 31	3. 54	10. 41
♅	URANUS.		
1	7. 50 Soir.	9. 0 Matin.	2. 24 Matin.
11	7. 11	8. 19	1. 43
21	6. 30	7. 37	1. 3

D. Q. le 1, à 9 h. 32 m. du soir. | P. Q. le 17, à 7 h. 38 m. du soir.
N. L. le 9, à 4 h. 5 m. du soir. | P. L. le 24, à 2 h. 43 m. du soir.

Jours du mois.	OCTOBRE. — Soleil dans le Scorpion, le 24, à 1 h. 10 m. du matin.	SOLEIL. Lever.	Couch.	Décl.	Temps moyen au midi vrai.	Age de la Lune.
		h. m.	h. m.	d. m.	h. m. s.	
1	V. S. Remi, évêq.	6. 1	5. 38	3. 3	11. 49. 49	22
2	S. SS. Anges gard.	6. 2	5. 36	3. 26	11. 49. 30	23
3	D. S. Denis l'aré.	6. 3	5. 34	3. 49	11. 49. 11	24
4	L. S. François d'A.	6. 5	5. 32	4 13	11. 48. 53	25
5	M. Ste Aure, vierge.	6. 7	5. 29	4. 36	11. 48. 35	26
6	M. S. Bruno, inst.	6. 8	5. 27	4. 59	11. 48. 17	27
7	J. Ste Julie.	6. 10	5. 25	5. 22	11. 48. 0	28
8	V. Ste Brigitte	6. 11	5. 22	5. 45	11. 47. 43	29
9	S. S. Denis, évêq.	6. 13	5. 20	6. 8	11. 47. 26	1
10	D. S Paulin.	6. 15	5. 18	6. 31	11. 47. 10	2
11	L. SS. Nicaise, etc.	6. 16	5. 16	6. 54	11. 46. 55	3
12	M. S. Wilfrid.	6. 18	5. 14	7 16	11. 46. 40	4
13	M. S. Géraud, c.	6. 20	5. 12	7. 39	11. 46. 25	5
14	J. S. Caliste, pap.	6. 21	5. 10	8. 1	11. 46. 11	6
15	V. Ste Thérèse.	6. 23	5. 8	8. 24	11. 45. 58	7
16	S. S. Gal, abbé.	6. 25	5. 5	8. 46	11. 45. 45	8
17	D. Ste Estelle.	6. 26	5. 3	9. 8	11. 45. 32	9
18	L. S. Luc, évang.	6. 28	5. 1	9. 30	11. 45. 20	10
19	M. S. Savinien.	6. 30	4. 59	9. 52	11. 45. 9	11
20	M. S. Caprais.	6. 32	4. 58	10. 13	11. 44. 58	12
21	J. Ste Ursule.	6. 33	4. 56	10. 35	11. 44. 48	13
22	V. S Mellon, év.	6. 35	4. 53	10. 56	11. 44. 39	14
23	S. S. Hilarion.	6. 36	4. 51	11. 18	11. 44. 30	15
24	D. S. Magloire.	6. 38	4. 49	11. 39	11. 44. 22	16
25	L. SS. Crépin et C.	6. 40	4. 47	11. 59	11. 44. 15	17
26	M. S. Evariste.	6. 42	4. 45	12. 20	11. 44. 8	18
27	M. S. Frumence.	6 43	4. 44	12. 41	11. 44. 2	19
28	J. S. Simon.	6. 45	4. 42	13. 1	11. 43. 57	20
29	V. S Narcisse.	6. 47	4. 40	13. 21	11. 43. 53	21
30	S. S. Lucain.	6. 49	4. 38	13. 41	11. 43. 49	22
31	D. S. Quentin.	6. 50	4. 36	14. 1	11. 43. 46	23

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 h. 55 m.

Jours du mois.	LUNE. Lever. h. m.	Coucher h. m.	Passage au méridien h. m.
1	10. 57 Soir.	1. 35 Soir.	5. 50 Matin.
2	11. 58	2. 17	6. 41
3	—	2. 52	7. 30
4	1. 0 Matin.	3. 23	8. 17
5	2. 3	3. 50	9. 2
6	3. 5	4. 15	9. 46
7	4. 6	4. 38	10. 28
8	5. 8	5. 2	11. 10
9	6. 9	5. 26	11. 53
10	7. 11	5. 52	0. 36 Soir.
11	8. 13	6. 20	1. 21
12	9. 14	6. 52	2. 7
13	10. 13	7. 30	2. 54
14	11. 9	8. 14	3. 43
15	0. 2 Soir.	9. 5	4. 34
16	0. 49	10. 4	5. 26
17	1. 32	11. 8	6. 19
18	2. 10	—	7. 12
19	2. 44	0. 19 Matin.	8. 5
20	3. 16	1. 34	8. 59
21	3. 47	2. 52	9. 54
22	4. 18	4. 13	10. 50
23	4. 50	5. 34	11. 47
24	5. 27	6. 54	—
25	6. 7	8. 12	0. 46 Matin.
26	6. 54	9. 26	1. 44
27	7. 47	10. 31	2. 42
28	8. 45	11. 27	3. 38
29	9. 47	0. 14 Soir.	4. 33
30	10. 49	0. 53	5. 25
31	11. 52	1. 25	6. 13

Jours du mois.	PLANÈTES. Lever. h. m.	Coucher. h. m.	Passage au méridien h. m.
☿	MERCURE.		
1	6. 48 Matin.	5. 56 Soir.	0. 22 Soir.
11	7. 42	5. 39	0. 41
21	8. 31	5. 24	0. 58
♀	VÉNUS.		
1	6. 46 Matin.	4. 53 Soir.	11. 50 Matin.
11	5. 30	4. 13	10. 51
21	4. 25	3. 41	10. 3
♂	MARS.		
1	7. 0 Soir.	9. 29 Matin.	2. 13 Matin.
11	6. 14	8. 42	1. 27
21	5. 25	7. 48	0. 36
♃	JUPITER.		
1	10. 36 Soir.	2. 45 Soir.	6. 39 Matin.
11	10. 1	2. 8	6. 4
21	9. 26	1. 32	5. 28
♄	SATURNE.		
1	4. 50 Soir.	3. 10 Matin.	9. 59 Soir.
11	4. 10	2. 28	9. 18
21	3. 30	1. 46	8. 37
♅	URANUS.		
1	5. 50 Soir.	6. 56 Matin.	0. 22 Matin.
11	5. 10	6. 14	11. 41 Soir.
21	4. 30	5. 32	11. 0

D. Q. le 1, à 7 h. 53 m. du mat.
N. L. le 9, à 9 h. 24 m. du mat.
P. Q. le 17, à 7 h. 58 m. du mat.
P. L. le 23, à 11 h. 53 m. du soir.
D. Q. le 30, à 10 h. 13 m. du soir.

Jours du mois.	NOVEMBRE. — Soleil dans le Sagittaire, le 22, à 9 h. 36 m. du soir.	SOLEIL. Lever. h. m.	Couch. h. m.	Décl. d. m.	Temps moyen au midi vrai. h. m. s.	Age de la Lune.
1	L. TOUSSAINT.	6. 52	4. 34	14. 20	11. 43. 44	24
2	M. Les Trépassés.	6. 54	4. 32	14. 39	11. 43. 43	25
3	M. S. Hubert.	6. 55	4. 31	14. 58	11. 43. 43	26
4	J. S. Charles.	6. 57	4. 29	15. 17	11. 43. 43	27
5	V. Ste Bertille.	6. 59	4. 28	15. 35	11 43. 44	28
6	S. S. Léonard.	7. 1	4. 26	15. 54	11. 43. 46	29
7	D. S. Willebrod.	7. 2	4. 24	16. 12	11. 43. 49	30
8	L. S. Ernest.	7. 4	4. 22	16. 29	11. 43. 53	1
9	M. S Mathurin.	7. 6	4. 21	16. 47	11 43. 58	2
10	M. S. Léon, le Gr.	7. 7	4. 19	17. 4	11. 44. 3	3
11	J. S. Martin, évé.	7. 9	4. 18	17. 21	11. 44. 9	4
12	V. S. René.	7. 11	4. 17	17. 37	11. 44. 17	5
13	S. S. Brice, évêq.	7. 13	4. 15	17. 54	11. 44. 25	6
14	D. S. Bertrand.	7. 15	4. 14	18. 9	11. 44. 33	7
15	L. S. Eugène.	7. 16	4. 12	18. 25	11. 44. 43	8
16	M S. Edme.	7. 18	4. 11	18. 40	11. 44. 54	9
17	M. S. Agnan, évê.	7. 19	4 10	18. 55	11. 45. 5	10
18	J. S. Odon.	7. 21	4. 8	19. 10	11. 45. 17	11
19	V. Ste Elisabeth.	7. 23	4. 7	19. 24	11. 45. 30	12
20	S. S. Edmond.	7. 24	4. 6	19. 38	11. 45. 44	13
21	D. Présent. Ste Vier.	7. 26	4. 5	19. 52	11. 45. 58	14
22	L. Ste Cécile.	7. 28	4. 4	20. 5	11. 46. 14	15
23	M. S. Clément.	7. 29	4. 3	20. 18	11. 46. 30	16
24	M. S. Séverin.	7. 31	4. 2	20. 30	11. 46. 47	17
25	J. Ste Catherine.	7. 32	4. 1	20. 42	11. 47. 4	18
26	V. Ste Gen. des ar.	7. 34	4. 0	20. 54	11. 47. 23	19
27	S. S. Siméon.	7. 35	3. 59	21. 5	11. 47. 42	20
28	D. Dim. de l'avent.	7. 37	3. 58	21. 16	11. 48. 2	21
29	L. S. Saturnin.	7. 38	3. 57	21. 27	11. 48. 23	22
30	M. S. André, apôt.	7. 40	3. 57	21. 37	11. 48. 44	23

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 h. 25 m.

Jours du mois.	LUNE. Lever. h. m.	LUNE. Coucher. h. m.	LUNE. Passage au méridien h. m
1	———	1. 54 Soir.	6. 59 Matin.
2	0. 54 Matin.	2. 20	7. 44
3	1. 58	2. 44	8. 27
4	3. 0	3. 7	9. 9
5	4. 3	3. 30	9. 51
6	5. 4	3. 55	10. 34
7	6. 5	4. 23	11. 18
8	7. 7	4. 54	0. 4 Soir.
9	8. 7	5. 30	0. 52
10	9. 6	6. 12	1. 41
11	10. 0	7. 1	2. 31
12	10. 49	7. 56	3. 22
13	11. 32	8. 58	4. 14
14	0. 11 Soir.	10. 6	5. 6
15	0. 45	11. 17	5. 58
16	1. 17	———	6. 50
17	1. 46	0. 31 Matin.	7. 42
18	2. 15	1. 48	8. 36
19	2. 46	3. 6	9. 30
20	3. 19	4. 25	10. 26
21	3. 56	5. 43	11. 24
22	4. 40	7. 0	———
23	5. 30	8. 10	0. 23 Matin.
24	6. 27	9. 12	1. 22
25	7. 29	10. 5	2. 19
26	8. 33	10. 49	3. 14
27	9. 38	11. 26	4. 5
28	10. 43	11. 56	4. 53
29	11. 46	0. 23 Soir.	5. 39
30	———	0. 48	6. 23

Jours du mois.	PLANÈTES. Lever. h. m.	PLANÈTES. Couchor. h. m.	PLANÈTES. Passage au méridien h. m.
☿	**MERCURE.**		
1	9. 13 Matin.	5. 12 Soir.	1. 13 Soir.
11	9. 25	5. 2	1. 14
21	8. 20	4. 33	0. 31
♀	**VÉNUS.**		
1	3. 39 Matin.	3. 15 Soir.	9. 27 Matin.
11	3. 19	2. 54	9. 7
21	3. 13	2. 35	8. 54
♂	**MARS.**		
1	4. 30 Soir.	6. 46 Matin.	11. 37 Soir.
11	3. 40	5. 52	10. 45
21	2. 53	5. 2	9. 56
♃	**JUPITER.**		
1	8. 44 Soir.	0. 50 Soir.	4. 46 Matin.
11	8. 7	0. 10	4. 7
21	7. 24	11. 30 Matin.	3. 26
♄	**SATURNE.**		
1	2. 45 Soir.	1. 2 Matin.	7. 52 Soir.
11	2. 5	0. 22	7. 13
21	1. 26	0. 43	6. 33
♅	**URANUS.**		
1	3. 46 Soir.	4. 47 Matin.	10. 15 Soir.
11	3. 6	4. 5	9. 35
21	2. 26	3. 24	8. 54

N. L. le 8, à 3 h. 28 m. du mat. | **P. L.** le 22, à 10 h. 22 m. du mat.
P. Q. le 15, à 6 h. 32 m. du soir. | **D. Q.** le 29, à 4 h. 39 m. du soir.

Jours du mois.	DÉCEMBRE. — Soleil dans le Capricorne, le 22, à 10 h. 23 m. du matin.		SOLEIL. Lever.	SOLEIL. Couch.	SOLEIL. Décl.	Temps moyen au midi vrai.	Age de la Lune.
			h. m.	*h. m.*	*d. m.*	*h. m. s*	
1	M.	S. Éloi.	7. 41	3. 56	21 46	11. 49. 6	24
2	J.	S. Franç.-Xav.	7. 43	3. 56	21. 56	11. 49. 29	25
3	V.	S. Mirocle, év	7. 44	3. 55	22. 4	11. 49. 52	26
4	S.	Ste Barbe.	7. 45	3. 55	22. 13	11. 50. 16	27
5	D.	S Sabas, abbé.	7. 47	3. 54	22. 21	11. 50. 41	28
6	L.	S. Nicolas, év.	7. 48	3. 54	22. 28	11 51. 6	29
7	M.	Ste Fare, vierg.	7. 49	3. 53	22. 35	11. 51. 32	30
8	M.	La Conception.	7. 50	3. 53	22. 42	11. 51. 58	1
9	J.	Ste Léocadie.	7. 51	3 52	22. 48	11. 52. 25	2
10	V	Ste Valère, vier.	7. 52	3. 52	22. 54	11. 52. 52	3
11	S.	S. Damase, pa.	7. 53	3. 52	22. 59	11. 53. 20	4
12	D.	S. Valéry.	7. 54	3. 52	23. 4	11. 53. 48	5
13	L.	Ste Luce, v. m.	7. 55	3. 52	23. 9	11. 54 16	6
14	M.	S. Nicaise.	7. 56	3. 52	23. 13	11. 54. 44	7
15	M.	S. Mesmin.	7. 57	3. 52	23. 16	11. 55. 13	8
16	J.	Ste Adelaide.	7. 58	3. 53	23. 19	11 55. 42	9
17	V.	Ste Begge.	7. 59	3. 53	23. 22	11. 56. 12	10
18	S.	S. Gatien, évéq.	8. 0	3. 53	23. 24	11. 56. 41	11
19	D.	Ste Meuris, m	8. 0	3. 53	23. 25	11. 57. 11	12
20	L.	S. Philogone.	8. 1	3. 54	23. 27	11. 57. 41	13
21	M.	S Thomas, ap	8. 2	3. 54	23. 27	11. 58. 10	14
22	M.	S. Ischyrion.	8. 2	3. 55	23. 27	11. 58. 40	15
23	J.	Ste Victoire.	8. 3	3. 55	23. 27	11. 59. 10	16
24	V.	S. Delphin.	8. 3	3. 56	23. 26	11. 59. 40	17
25	S.	NOEL.	8. 3	3. 56	23. 25	0. 0. 10	18
26	D.	S. Etienne.	8. 4	3. 57	23. 24	0. 0. 40	19
27	L	S. Jean, évêq.	8. 4	3. 58	23. 21	0. 1. 10	20
28	M.	SS. Innocents	8. 4	3. 59	23. 19	0. 1. 39	21
29	M.	S. Thom. de C.	8. 4	4. 0	23. 16	0. 2. 9	22
30	J.	Ste Colombe.	8. 4	4. 0	23. 12	0. 2. 38	23
31	V.	S Sylvestre.	8. 4	4. 1	23. 8	0 3. 7	24

Les jours décroissent, jusqu'au 22, de 0 h. 22 m ; puis croissent, jusqu'au 31, de 0 h. 5 m.

Jours du mois.	LUNE. Lever. h. m.	LUNE. Coucher h. m.	LUNE. Passage au méridien h. m.
1	0. 48 Matin.	1. 12 Soir.	7. 5 Matin.
2	1. 50	1. 35	7. 48
3	2. 52	1. 59	8. 31
4	3. 53	2. 25	9. 14
5	4. 57	2. 54	9. 59
6	5. 58	3. 29	10. 46
7	6. 58	4. 9	11. 35
8	7. 53	4. 55	0. 26 Soir.
9	8. 46	5. 49	1. 18
10	9. 33	6. 51	2. 11
11	10. 18	7. 57	3. 3
12	10. 50	9. 7	3. 55
13	11. 21	10. 20	4. 47
14	11. 51	11. 34	5. 38
15	0. 19 Soir.	—	6. 29
16	0. 48	0. 49 Matin.	7. 21
17	1. 18	2. 5	8. 15
18	1. 53	3. 21	9. 10
19	2. 31	4. 36	10. 7
20	3. 17	5. 48	11. 5
21	4. 9	6. 54	—
22	5. 8	7. 53	0. 2 Matin.
23	6. 12	8. 42	0. 58
24	7. 18	9. 22	1. 52
25	8. 24	9. 56	2. 43
26	9. 30	10. 26	3. 31
27	10. 34	10. 52	4. 17
28	11. 37	11. 16	5. 1
29	—	11. 39	5. 43
30	0. 38 Matin.	0. 3 Soir.	6. 26
31	1. 40	0. 28	7. 9

Jours du mois.	PLANÈTES. Lever. h. m.	PLANÈTES. Coucher. h. m.	PLANÈTES. Passage au méridien h m
☿	MERCURE.		
1	6. 31 Matin.	3. 38 Soir.	11. 4 Matin.
11	5. 53	3. 1	10. 27
21	6. 16	2. 48	10. 32
♀	VÉNUS.		
1	3. 18 Matin.	2. 18 Soir.	8. 47 Matin.
11	3. 30	2. 0	8. 45
21	3. 47	1. 45	8. 46
♂	MARS.		
1	2. 8 Soir.	4. 20 Matin.	9. 13 Soir.
11	1. 27	3. 44	8. 35
21	0. 50	3. 15	8. 2
♃	JUPITER.		
1	6. 41 Soir.	10. 49 Matin.	2. 44 Matin.
11	5. 57	10. 7	2. 1
21	5. 12	9. 26	1. 18
♄	SATURNE.		
1	0. 47 Soir.	11. 6 Soir.	5. 56 Soir.
11	0. 8	10. 29	5. 18
21	11. 30 M.	9. 53	4. 40
♅	URANUS.		
1	1. 46 Soir.	2. 43 Matin.	8. 14 Soir.
11	1. 7	2. 3	7. 34
21	0. 27	1. 24	6. 54

N. L. le 7, à 8 h 48 m. du soir. | P. L. le 21, à 10 h. 26 m. du soir.
P. Q. le 15, à 3 h. 43 m. du mat. | D. Q. le 29, à 2 h. 3 m. du soir.

Calendrier de l'Académie.

Janvier. — Présentation des mémoires destinés au concours de la *Classe des Lettres.*

Id. — Élections des membres qui complètent les *Classes des Beaux-Arts et des Lettres.*

Id. — Élection du Vice-Directeur dans chaque classe.

Février. — Présentation des mémoires destinés au concours de la *Classe des Sciences.*

Mai. — Jugement des mémoires envoyés au concours pour les lettres; rédaction du programme pour le concours suivant; élections des membres, associés et correspondants.

Id. — Séance générale des trois classes pour régler les intérêts communs; élection des membres de la commission administrative de l'Académie.

Id. — Séance publique de la *Classe des Lettres;* distribution des récompenses décernées.

Juillet. — Présentation des mémoires destinés au concours de la *Classe des Beaux-Arts.*

Août. — Les vacances commencent après la séance de chaque classe.

Septembre. — Fin des vacances le 20.

Id. — Jugement des mémoires envoyés au concours pour les beaux-arts; rédaction du programme pour le concours suivant; élections des membres, associés et correspondants.

Id. — Séance publique de la *Classe des Beaux-Arts;* distribution des récompenses décernées.

Décembre. — Jugement des mémoires envoyés au concours pour les sciences; rédaction du programme pour le concours suivant; élections des membres, associés et correspondants.

Id. — Séance publique de la *Classe des Sciences;* distribution des récompenses décernées.

Id. — Réunion de la commission administrative et des commissions spéciales des finances, pour vérifier les comptes de chaque classe; les commissions spéciales, après avoir arrêté les comptes de la commission administrative, font connaître à chaque classe, dans la séance suivante, l'état des recettes et dépenses pendant l'année écoulée.

APERÇU HISTORIQUE.

En 1769, il se forma à Bruxelles une *société littéraire* sous les auspices du comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'impératrice Marie-Thérèse. La première séance de cette société eut lieu chez le comte de Nény, le 5 mai de la même année.

Différentes causes portèrent obstacle aux travaux et aux succès de la société littéraire, qui, quatre ans après sa naissance, vit élargir son cadre et reçut avec le titre d'*Académie impériale et royale*, plusieurs priviléges importants pour cette époque. La première séance fut tenue dans la bibliothèque royale, sous la présidence du chancelier de Brabant, le 13 avril 1773 (1).

L'Académie impériale et royale continua paisiblement ses travaux jusqu'à l'époque de la révolution française, et publia, outre cinq volumes de mémoires, un grand nombre d'ouvrages couronnés dont la liste a été insérée dans l'*Annuaire* de 1841, 7e année. Dispersée par suite des événements politiques, l'Académie s'était assemblée, pour la dernière fois, le 21 mai 1794. Elle fut rétablie, sous le titre

(1) Voyez dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1840, 6e année, les différents documents relatifs à l'histoire de l'ancienne académie impériale et royale, qui y ont été insérés par M. Gachard, d'après les pièces retrouvées dans les archives de l'État.

d'*Académie royale des sciences et belles-lettres*, par arrêté royal du 7 mai 1816. L'installation eut lieu, au musée des tableaux de la ville, le 18 novembre de la même année (1).

En 1832, l'Académie, consultée par M. le Ministre de l'intérieur sur l'utilité de la création d'une classe des beaux-arts, répondit, à l'unanimité, qu'elle regardait cette extension comme utile. Différents plans de réforme furent ensuite proposés, soit dans l'intérieur, soit à l'extérieur de l'Académie, et le gouvernement, par ses arrêtés du 1er décembre 1845, sépara définitivement la compagnie en trois classes, celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts.

On trouvera ci-après les pièces qui appartiennent à cette réorganisation.

(1) Voyez le procès-verbal de la séance dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1840, 6e année.

RÉORGANISATION

DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE BRUXELLES.

RAPPORT AU ROI.

Bruxelles, le 19 novembre 1845.

Sire,

L'organisation actuelle de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles n'est plus en harmonie avec les progrès que la science et la littérature ont faits dans notre pays.

D'un côté, la confusion des deux classes aujourd'hui existantes, et l'infériorité numérique de la classe des lettres, doivent nécessairement entraver l'essor de celle-ci, tandis que les développements remarquables des travaux littéraires en Belgique paraissent devoir lui imprimer une activité toute nouvelle.

D'un autre côté, la littérature flamande, si florissante aujourd'hui, n'y compte presque point de représentant.

En troisième lieu, les beaux-arts qui semblent avoir attendu notre régénération politique, pour sortir avec éclat d'un long engourdissement, désirent un centre commun, où les efforts individuels de nos artistes puissent en quelque sorte converger, afin de consolider cette glorieuse école flamande qui a jeté tant de lustre sur notre patrie.

L'Académie elle-même, Sire, a apprécié les inconvénients de cet état de choses. Il y a longtemps qu'un de ses membres, usant de la prérogative que lui donnait sa qualité de représentant, a soumis un projet de réorganisation à la Législature, à laquelle on avait d'ailleurs présenté d'autres projets. Mais les travaux importants dont la Chambre s'est trouvée chargée, en ont empêché jusqu'ici et en empêcheraient probablement la discussion pendant longtemps encore. C'est ce que l'Académie elle-même a bien compris; car plus tard, elle a nommé dans son sein une commission, dont faisait partie l'honorable auteur de la première proposition, et à laquelle elle confia le soin de jeter les bases d'un travail qui devait être soumis à la sanction du Gouvernement.

Une question d'opportunité a suspendu l'exécution de cette mesure.

Dans ces circonstances, Sire, j'ai pensé qu'il appartenait au Gouvernement de Votre Majesté de s'acquitter de cette tâche. J'ai étudié mûrement la question, et j'ai l'honneur de soumettre le résultat de mon examen à la haute appréciation de Votre Majesté.

Ne voulant rien innover, j'ai suivi les dispositions projetées par la commission de l'Académie, dispositions qui m'ont paru frappées au coin d'une parfaite convenance et d'une entière sagesse.

L'Académie serait désormais divisée en trois classes :

Celle des sciences ;

Celle des lettres et des sciences morales et politiques;

Enfin celle des beaux-arts.

Chacune aurait ses attributions distinctes; la première s'occuperait des sciences physiques, mathématiques et naturelles;

La seconde aurait dans ses attributions l'histoire, l'archéologie, les littératures ancienne et moderne (tant flamande que française), la philosophie; on y joindrait les sciences morales et politiques. Votre Majesté jugera que, dans l'état actuel de notre société, avec les institutions politiques qui nous régissent, cette adjonction était devenue un véritable besoin.

Enfin, la troisième s'occuperait de toutes les branches des beaux-arts, ainsi que des sciences et des lettres qui y ont rapport.

L'Académie se composerait de membres ordinaires, Belges ou naturalisés Belges, de membres étrangers ou associés, et de correspondants régnicoles.

Le nombre des membres serait fixé dans chaque classe, à savoir : pour la première catégorie, à trente; pour la seconde, à cinquante; pour la troisième, à dix.

D'autres dispositions règlent les conditions d'admission et l'administration de la compagnie; elles ne sont, en grande partie, que la reproduction des dispositions existantes, mises en harmonie avec les modifications apportées à la constitution même de l'Académie. Toutes ensemble, elles formeront les statuts organiques de la compagnie, statuts qui, pour plus de garantie de stabilité, ne pourront recevoir de changements qu'en séance générale et du con-

sentement de l'Académie, donné par les trois quarts de ses membres présents.

Mais, en même temps que je soumets ces statuts à la sanction de Votre Majesté, par le premier projet d'arrêté ci-joint, j'ai cru devoir réunir en un seul faisceau les dispositions réglementaires, aujourd'hui éparses. Elles formeront le règlement général, indépendamment duquel chaque classe devra encore former son règlement particulier.

Enfin, Sire, par un troisième projet d'arrêté, je propose à Votre Majesté, en exécution de l'art. 51 du règlement général, la première nomination des deux tiers des membres dans la classe des beaux-arts.

Tous les noms que je soumets au choix de Votre Majesté sont connus depuis longtemps par des travaux importants et par des succès signalés; j'espère donc que Votre Majesté voudra bien ratifier ces nominations.

D'autres mesures, Sire, m'ont paru se rattacher naturellement à la réorganisation de l'Académie. Ce sont :

La désignation d'un local qui fût plus en rapport avec l'importance et la dignité de la Compagnie;

L'établissement d'un prix quinquennal d'histoire;

L'exécution de plusieurs travaux, tels qu'une biographie nationale, une collection des grands écrivains du pays, la publication des anciens monuments de la littérature flamande;

Enfin, la réunion à l'Académie de la Commission royale d'histoire.

Ces mesures font l'objet d'autant de projets d'arrêtés royaux distincts.

Je soumets avec confiance, Sire, ce travail à la haute sanction de Votre Majesté. Le pays, j'ose le croire, verra

dans l'approbation qu'Elle voudra bien y donner, une nouvelle preuve de la constante sollicitude qui anime Votre Majesté pour les intérêts moraux autant que pour les intérêts matériels de la nation.

Le Ministre de l'intérieur,

SYLVAIN VAN DE WEYER.

ARRÊTÉ ROYAL RÉORGANISANT L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES ET BELLES LETTRES DE BRUXELLES.

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Considérant que, par suite des progrès des lettres et des sciences en Belgique, la constitution actuelle de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles est devenue susceptible de plusieurs modifications essentielles;

Considérant les services éminents rendus par cette institution, et voulant donner plus de développements à ses travaux, en étendant son action sur les différentes branches des beaux-arts qui, depuis quelques années, ont pris un essor si remarquable;

Voulant en même temps donner une nouvelle preuve de Notre haute sollicitude pour tout ce qui peut contribuer à encourager la culture des sciences, des lettres et des beaux-arts dans le pays;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1er. L'Académie des sciences et belles-lettres, fondée par l'impératrice Marie-Thérèse, prend le titre d'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

ART. 2. Le Roi est protecteur de l'Académie.

ART. 3. L'Académie est divisée en trois classes.

La première classe (classe des sciences) s'occupe spécialement des sciences physiques et mathématiques, ainsi que des sciences naturelles.

La seconde classe (classe des lettres et des sciences morales et politiques) s'occupe de l'histoire, de l'archéologie, des littératures ancienne et moderne, de la philosophie et des sciences morales et politiques.

La troisième classe (classe des beaux-arts) s'occupe de la peinture, de la sculpture, de la gravure, de l'architecture, de la musique, ainsi que des sciences et des lettres en rapport avec les beaux-arts.

ART. 4. Chaque classe est composée de trente membres.

Elle compte en outre cinquante associés étrangers et dix correspondants régnicoles au plus.

ART. 5. Les nominations aux places sont faites par chacune des classes où les places viennent à vaquer.

ART. 6. Pour devenir membre, il faut être Belge ou na-

turalisé Belge, d'un caractère honorable et auteur d'un ouvrage important relatif aux travaux de la classe.

Art. 7. Les nominations des membres sont soumises à l'approbation du Roi.

Art. 8. Chaque classe peut choisir le sixième de ses membres parmi les membres des autres classes.

Art. 9. Tout académicien qui cesse d'être domicilié en Belgique perd son titre et prend celui d'associé.

Art. 10 Chaque classe nomme son directeur annuel. Le directeur n'est pas immédiatement rééligible.

Le directeur, ainsi que le secrétaire perpétuel de l'Académie, sont choisis parmi les membres domiciliés à Bruxelles.

Art. 11. Le Roi nomme, pour la présidence annuelle, un des trois directeurs.

Dans les occasions solennelles où les trois classes sont réunies, le président représente l'Académie.

Art. 12. Le directeur a la direction générale de sa classe; il préside à toutes les assemblées, fait délibérer sur les différentes matières qui sont du ressort de la classe, recueille les opinions des membres et prononce les résolutions à la pluralité des voix.

Il fait observer tous les articles des présents statuts et du règlement, et tient particulièrement la main à ce que, dans les assemblées, tout se passe avec ordre.

Art. 13. Le secrétaire perpétuel appartient aux trois classes, et il est élu par elles au scrutin et à la majorité absolue.

Sa nomination est soumise au Roi.

Art. 14. La correspondance de l'Académie se tient par le secrétaire perpétuel, organe et interprète de cette compagnie.

ART. 15. Le secrétaire perpétuel tient registre des délibérations, signe les résolutions, délivre les certificats d'approbation et autres, reçoit les mémoires et lettres adressés à chaque classe et y fait les réponses.

Lorsque, par maladie ou autre empêchement légitime, il ne peut pas assister aux séances, il s'y fait remplacer par un membre de son choix et appartenant à la classe.

ART. 16. Chaque classe forme son règlement intérieur, qui est soumis à l'approbation royale.

ART. 17. Le Roi décrète un règlement général.

Il ne peut y être apporté des changements qu'une fois par an, dans la séance générale des trois classes mentionnées ci-après; ces changements doivent avoir obtenu l'assentiment des deux tiers des membres présents, et ils sont soumis à l'approbation du Roi.

ART. 18. Chaque classe a une séance mensuelle d'obligation pour ses membres; les membres des autres classes peuvent y assister et y faire des lectures, mais ils n'y ont pas voix délibérative.

Chaque classe a de plus une séance publique annuelle, présidée par son directeur, dans laquelle elle rend compte de ses travaux et remet les prix décernés au concours.

Les deux autres classes assistent à cette séance publique.

ART. 19. Chaque année, les trois classes ont, au mois de mai, une séance générale pour régler entre elles les intérêts communs.

ART. 20. Les budgets des trois classes sont arrêtés par une commission administrative de sept membres, composée des trois directeurs, du secrétaire perpétuel et d'un membre à désigner annuellement dans chaque classe. La répartition

des fonds est faite d'après les besoins de chacune, par cette commission administrative.

Art. 21. Les mémoires des trois classes sont publiés dans un même volume et ont chacun leur pagination. Il en est de même pour la collection des mémoires couronnés et des mémoires des savants étrangers, dont l'impression aura été ordonnée par chaque classe. Un bulletin paraît mensuellement et contient le résumé des travaux des trois classes.

Art. 22. La bibliothèque, les archives et les collections appartiennent en commun aux trois classes, et sont sous la surveillance spéciale de la commission désignée à l'article 20.

Art. 23. Les dispositions qui précèdent formant les statuts organiques, ne peuvent être changées qu'en séance générale, et du consentement de l'Académie, donné par les trois quarts des membres présents. Tout changement est soumis à l'approbation du Roi.

Art. 24. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1er décembre 1845.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Sylvain Van de Weyer.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'ACADÉMIE.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Revu Notre arrêté de ce jour, portant réorganisation et décrétant les statuts organiques de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons ainsi qu'il suit le règlement général de l'Académie :

Composition de l'Académie.

Art. 1er. L'Académie est divisée en trois classes : celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts.

La classe des sciences est divisée en deux sections, savoir : la section des sciences mathématiques et physiques, et la section des sciences naturelles, qui se composent de la botanique, de la géologie, de la minéralogie et de la zoologie.

La classe des lettres est également partagée en deux sections : celle d'histoire et des lettres, et celle des sciences politiques et morales. La première comprend l'histoire nationale, l'histoire générale, l'archéologie, les langues anciennes et les littératures française et flamande ; la seconde comprend les sciences philosophiques, la législation, la statistique et l'économie politique.

La classe des beaux-arts comprend les subdivisions suivantes : la peinture, la sculpture, la gravure, l'architecture, la musique, les sciences et les lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

ART. 2. Les nominations de membres, d'associés ou de correspondants, se font, pour chaque classe, une fois par an, la veille de la séance publique.

ART. 3. Chaque fois qu'il est question d'une élection, la mention en est faite spécialement dans la lettre de convocation, qui indique le jour et l'heure précise à laquelle il y sera procédé, ainsi que le nombre des places vacantes.

ART. 4 L'élection a lieu à la majorité absolue des voix ; cependant si, après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité des suffrages, on procède à un scrutin de ballottage.

ART. 5. Lorsque plusieurs places sont vacantes, on vote séparément pour chaque place.

ART. 6. Les listes de présentation pour chaque classe doivent être doubles et contenir l'examen des titres des candidats.

Toutefois, on peut nommer en dehors de ces listes.

ART. 7. Il s'écoulera une séance au moins entre la présentation et la nomination.

ART. 8. Le directeur de chaque classe est désigné une année avant d'entrer en fonctions, et cette nomination a lieu à la première séance de janvier. Pendant cette année, il prend le titre de vice-directeur.

En l'absence du directeur, ses fonctions sont remplies par le vice-directeur.

5

Séances.

Art. 9. Des billets de convocation sont adressés aux membres de chaque classe, trois jours, au moins, avant chaque réunion; ils énoncent les principaux objets qui y seront traités.

Art. 10. Les associés et les correspondants ont le droit d'assister aux séances avec voix consultative, excepté quand la classe sera constituée en comité.

Art. 11. Chaque classe a une séance publique, à savoir :

La classe des sciences, au mois de décembre;

La classe des lettres, au mois de mai;

La classe des beaux-arts, au mois de septembre;

On y distribue les récompenses décernées par la classe, et on y fait des lectures et des rapports sur les ouvrages couronnés.

Art. 12. Tous les ans, la veille de la séance publique de chaque classe, on proclame les auteurs des mémoires auxquels un des prix aura été adjugé. On détermine ensuite les sujets des questions à proposer pour les concours suivants.

Art. 13. Le jour des séances, la salle est ouverte depuis dix heures.

Art. 14. La séance commence par la lecture de la correspondance; le secrétaire ne peut être interrompu pendant cette lecture.

Art. 15. Les vacances de l'Académie commencent après la séance du mois d'août, et finissent le 20 septembre.

Art. 16. Des jetons de présence sont distribués aux membres de la manière suivante :

Un jeton aux membres qui habitent Bruxelles ou les environs;

Deux jetons aux membres qui habitent de deux à dix lieues de distance de Bruxelles;

Trois jetons aux membres qui habitent de dix à quinze lieues de distance de Bruxelles;

Quatre jetons aux membres qui habitent à plus de dix-huit lieues de distance de Bruxelles.

Publications.

Art. 17. Les publications de l'Académie sont les suivantes :

1° Mémoires des membres, des associés, des correspondants;

2° Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers;

3° Bulletins des séances;

4° Annuaire de l'Académie.

Art. 18. L'annuaire est publié à la fin de chaque année, et il en est de même des mémoires, qui paraissent par volume ou par partie de volume.

Les bulletins sont publiés à la suite de chaque séance et au moins huit jours avant la séance suivante.

Art. 19. Chaque mémoire, dans les deux premiers recueils, a sa pagination particulière.

Les mémoires des associés et des correspondants, dans le premier recueil, sont imprimés à la suite de ceux des membres.

Art. 20. Quand des mémoires composés par des membres sont lus à l'Académie, il en est donné une analyse succincte dans le bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires sur les mémoires des membres ne sont point livrés à la publicité; cependant, s'ils présentent, en dehors de l'analyse, des détails qui soient de nature à intéresser la science, on peut les insérer par extraits.

Art. 21. Quand des mémoires composés par des associés et des correspondants, ou par des savants étrangers, sont lus à l'Académie, on se borne à les annoncer dans le bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires, qui devront présenter un aperçu de ce que ces mémoires contiennent de plus remarquable, peuvent être imprimés dans les bulletins.

Art. 22. Le secrétaire peut confier aux auteurs les mémoires qui ont été adoptés pour l'impression, afin qu'ils y fassent les corrections nécessaires, mais il est tenu de les reproduire aux commissaires, si ces mémoires ont été modifiés pour le fond, ou si l'on y a fait des intercalations.

Quand de pareils changements ont été faits, il faut les désigner d'une manière expresse ou donner aux mémoires la date de l'époque à laquelle ils ont été modifiés.

Art. 23. Dans aucun cas, on ne peut rendre aux auteurs les manuscrits des mémoires qui ont concouru. Les changements qui peuvent être adoptés pour des mémoires de concours que l'on imprime, sont placés, sous forme de notes ou d'additions, à la suite de ces mémoires.

Art. 24. Les mémoires des membres dont l'impression n'a pas été ordonnée, peuvent être rendus aux auteurs, qui, dans tous les cas, peuvent en faire prendre une copie à leurs frais.

Les manuscrits des mémoires de concours, de même que

des mémoires communiqués par des associés, des correspondants ou des savants étrangers, sur lesquels il a été fait des rapports, deviennent la propriété de l'Académie.

Art. 25. On présente, dans les bulletins des séances, les communications scientifiques et littéraires qui ont été faites, et l'annonce des mémoires qui ont été lus.

Le bulletin ne peut être considéré comme appendice au procès-verbal, que pour autant qu'il aura été approuvé.

Art. 26. Le secrétaire est autorisé à remettre à un bulletin suivant l'impression des notices illisibles, ou des pièces dont la composition ou la lithographie exigeraient un retard dans la publication des bulletins.

Art. 27. Tout mémoire qui est admis pour l'impression, est inséré dans les mémoires de l'Académie, si son étendue doit excéder une feuille d'impression. La compagnie se réserve de décider, à chaque séance, d'après la quantité de matériaux qui y sont présentés, si les mémoires qui excèdent une demi-feuille, seront ou ne seront pas insérés dans le bulletin.

Art. 28. Les auteurs des mémoires ou notices insérés dans les bulletins de l'Académie, ont droit à recevoir cinquante exemplaires particuliers de leur travail.

Ce nombre sera de cent pour les écrits imprimés dans le recueil des mémoires.

Les auteurs ont, en outre, la faculté de faire tirer des exemplaires en sus de ce nombre, en payant à l'imprimeur une indemnité de quatre centimes par feuille (1).

(1) Quant aux prix des titres extraordinaires, brochures, etc., le tarif suivant a été admis provisoirement :

Grand titre in-4° (composition)	fr.	6 00
Titre in-8°. »		3 00

Art. 29. L'Académie a son lithographe; mais, à conditions égales, les auteurs ont la faculté d'employer d'autres lithographes, dont les talents leur inspireraient plus de confiance.

Art. 30. L'Académie a aussi son imprimeur. L'imprimeur et le lithographe ne reçoivent les ouvrages qui leur sont confiés que des mains du secrétaire perpétuel, et ils ne peuvent imprimer qu'après avoir obtenu de lui un *bon à tirer*.

Art. 31. Les épreuves sont adressées directement au secrétaire perpétuel, qui les fait remettre aux auteurs. C'est aussi par l'entremise du secrétaire que les feuilles passent des mains des auteurs dans celles de l'imprimeur.

Art. 32. Les frais de remaniements ou de changements extraordinaires faits pendant l'impression, sont à la charge de celui qui les a occasionnés.

Concours.

Art. 33. Les médailles d'or présentées comme prix des concours, sont de la valeur de six cents francs.

Impression comme pour les exemplaires d'auteurs, à 4 centimes la feuille.

Couverture non imprimée,	in-4°, papier de pâte, le cent		. .	3 00
» »	in-8°		. . . .	1 50
» imprimée,	in-4°		. . . .	5 00
» »	in-8°		. . . .	3 00
Brochure in-4°,	avec planches,	moins de 5 feuilles, le cent.		4 00
» »	»	plus de 5 feuilles	. . .	5 00
» in-8°,	»	moins de 5 feuilles	. . .	3 50
» »	»	plus de 5 feuilles	. . .	4 00

Art. 34. Ne sont admis, pour les concours, que des ouvrages et des planches manuscrits.

Art 35. Les auteurs des ouvrages envoyés au concours ne mettent pas leurs noms à ces ouvrages, mais seulement une devise qu'ils répètent dans un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse.

Ceux qui se font connaître de quelque manière que ce soit, ainsi que ceux dont les mémoires sont remis après le terme prescrit, sont absolument exclus du concours.

Art. 36. Aucun des académiciens ne peut concourir pour les prix fondés en faveur de ceux qui, au jugement de la compagnie, ont satisfait le mieux aux questions proposées; au surplus, aucun des membres ne peut donner des instructions à ceux qui concourent pour les mêmes prix.

Art. 37. Les mémoires qu'on destine au concours, doivent être écrits en caractères lisibles, en langue latine, française, flamande ou hollandaise et être adressés au secrétaire de l'Académie, avant le 1er février.

Art. 38. Les académiciens qui ont donné le programme des questions proposées pour les prix annuels, sont les premiers examinateurs des ouvrages qui ont concouru, et ils font un rapport détaillé et par écrit, qui est lu dans une séance de l'Académie et exposé avec ces ouvrages jusqu'à l'assemblée du 7 mai, à l'examen et aux observations de tous les membres, afin que les prix soient adjugés en entière connaissance de cause, à la pluralité des voix des académiciens présents : on peut aussi accorder un accessit à un second mémoire, qui, au jugement de la compagnie, aura mérité cette distinction ; et si aucun des mémoires présentés ne remplit les vues de l'assemblée, le prix peut être remis à une autre année.

Finances.

ART. 39. Les finances de l'Académie sont gérées par une commission administrative, dont les membres sont élus annuellement à l'époque de la séance générale.

ART. 40. La commission administrative est chargée de régler ce qui concerne les impressions.

ART. 41. A la fin de l'année, les comptes de chaque classe sont vérifiés par une commission spéciale composée de cinq membres pris dans la classe.

ART. 42. Les commissions spéciales, après avoir arrêté les comptes de la commission administrative, font connaître à chaque classe, dans la séance suivante, l'état des dépenses et des recettes pendant l'année écoulée.

Bibliothèque. — Archives.

ART. 43. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont déposés, après inventaire, à la bibliothèque de ce corps.

ART. 44. Les registres, titres et papiers concernant chaque classe de l'Académie demeurent toujours entre les mains du secrétaire, à qui ils sont remis, accompagnés d'inventaires, que les directeurs font rédiger et qu'ils signent à la fin de chaque année; au surplus, les directeurs font aussi, tous les ans, le récolement des pièces qui sont annotées dans cet inventaire, dans lequel ils font insérer, en même temps, tout ce qui est présenté durant l'année.

Dispositions particulières.

Art. 45. L'Académie examine, lorsque le Gouvernement le juge convenable, les projets qui peuvent intéresser les sciences, les lettres et les beaux-arts.

Art. 46. L'Académie peut nommer, quand elle le juge convenable, sous l'approbation du Gouvernement, un ou plusieurs de ses membres, pour faire un voyage scientifique, littéraire ou artistique, et elle leur donne des instructions sur les objets dont ils auront principalement à s'occuper.

Art. 47. Toutes les dispositions antérieures, relatives aux matières prévues par le présent règlement, sont et demeurent abrogées.

Dispositions transitoires.

Art. 48. La moitié des nominations aux nouvelles places créées dans la classe des lettres se fera, conformément aux dispositions du présent règlement, immédiatement après la promulgation du présent arrêté. L'autre moitié des nominations se fera un an après.

Art. 49. Les membres étrangers ainsi que les membres honoraires actuels restent attachés à l'Académie, en qualité d'associés.

Art. 50. Les correspondants étrangers actuels prennent également le titre d'associés.

Art. 51. La première nomination des deux tiers des membres dans la classe des beaux-arts est faite par le Roi. L'autre tiers sera nommé par la classe elle-même, à savoir : pour une moitié immédiatement après la promulgation du

présent arrêté, et pour l'autre moitié à une année d'intervalle.

Art. 52. Les classes des sciences et des lettres compléteront le nombre de leurs associés et de leurs correspondants, sans cependant faire plus de six nominations à la fois.

Art. 53. La classe des beaux-arts nommera immédiatement la moitié du nombre de ses associés et de ses correspondants; les autres nominations seront faites par dix, et à un an d'intervalle.

Art. 54. Le secrétaire perpétuel est maintenu dans ses fonctions.

Il continue provisoirement à rester dépositaire des fonds de l'Académie et à les administrer, sous la surveillance des commissions désignées à l'art. 41.

Art. 55. Par dérogation à l'art. 8, chaque classe nommera à la fois, à la première séance de janvier 1846, son directeur et son vice-directeur.

Art. 56. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1er décembre 1845.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Sylvain Van de Weyer.

ARRÊTÉ ROYAL COMPRENANT LA NOMINATION DES MEMBRES DE LA CLASSE DES BEAUX-ARTS.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Revu la disposition de l'art. 51 de Notre arrêté de ce jour, ainsi conçu :

« La première nomination des deux tiers des membres dans la classe des beaux-arts est faite par le Roi. »

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Sont nommés membres de la classe des beaux-arts de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique :

POUR LA PEINTURE :

MM. N. de Keyser, peintre d'histoire, à Anvers;
L. Gallait, peintre d'histoire, à Bruxelles;
H. Leys, peintre de genre, à Anvers;
Madou, peintre de genre, à Bruxelles;
Navez, peintre d'histoire; directeur de l'Académie royale des beaux-arts de Bruxelles;
H. Vanderhaert, dessinateur et peintre de portraits, directeur de l'Académie royale des beaux-arts de Gand;

MM. Eug. Verboeckhoven, peintre d'animaux, à Bruxelles;
G. Wappers, peintre d'histoire, directeur de l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers.

POUR LA SCULPTURE :

MM. G. Geefs, statuaire, à Bruxelles;
Eug. Simonis, statuaire, à Bruxelles.

POUR LA GRAVURE :

M. Braemt, graveur de la monnaie, à Bruxelles.

POUR L'ARCHITECTURE :

MM. Roelandt, architecte de la ville de Gand, membre de la commission royale des monuments;
Suys, architecte, à Bruxelles, membre de la commission royale des monuments.

POUR LA MUSIQUE :

MM. Ch. de Bériot, professeur de la classe de perfectionnement du violon, au conservatoire royal de musique de Bruxelles;
F. Fétis, maître de la chapelle du Roi, directeur du conservatoire royal de musique de Bruxelles;
C. Hanssens, jeune, compositeur, à Bruxelles,
H. Vieuxtemps, compositeur, à Bruxelles.

POUR LES SCIENCES ET LES LETTRES DANS LEURS RAPPORTS AVEC LES BEAUX-ARTS.

MM. L. ALVIN, directeur de l'administration de l'instruction publique, ancien secrétaire de l'Académie royale des beaux-arts de Bruxelles;

A. QUETELET, secrétaire perpétuel de l'Académie;

A. VAN HASSELT, inspecteur des écoles normales du royaume.

ART. 2. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1er décembre 1845.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI:

Le Ministre de l'intérieur,

SYLVAIN VAN DE WEYER.

LOCAL PROVISOIRE DESTINÉ A L'ACADÉMIE.

RAPPORT AU ROI.

SIRE,

Il manque à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, telle que Votre Majesté vient de la réorganiser, un complément indispensable; c'est un local digne du premier corps savant du pays.

Malheureusement, il est impossible au Gouvernement de trouver ce local parmi les édifices qui sont à sa disposition, et les circonstances ne permettent pas de songer immédiatement à faire la dépense nécessaire à de nouvelles constructions.

Cependant, Sire, l'Académie ne peut continuer à siéger dans son local actuel, dont l'insuffisance était déjà reconnue avant la création de la classe des beaux-arts. Il faudra donc, malgré tous les désavantages qui en résultent, recourir encore à des mesures provisoires.

Par suite d'arrangements récemment pris, les bâtiments de l'ancienne cour offrent quelques salles qui peuvent être appropriées à l'usage de l'Académie. L'une de ces salles servira aux séances publiques. Afin de la rendre plus digne de sa destination, le Gouvernement pourra la décorer successivement des bustes des fondateurs et protecteurs de l'Académie, des Belges illustres, ainsi que des académiciens décédés, qui ont doté le pays d'ouvrages importants. Ce sera, en même temps, rendre un juste hommage à la mémoire de ces académiciens, et cet honneur, accordé au mérite, ne pourra que stimuler le zèle des membres actuels de l'Académie.

Guidé par les considérations qui précèdent, j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de Votre Majesté le projet d'arrêté ci-joint.

Le Ministre de l'intérieur,

SYLVAIN VAN DE WEYER.

ARRÊTÉ ROYAL CONCERNANT LE LOCAL DESTINÉ A L'ACADÉMIE.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et a venir, salut.

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. En attendant qu'il puisse être construit un local spécial pour l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, il lui sera assigné un local provisoire dans les bâtiments de l'ancienne cour.

Art. 2. La salle des séances publiques de l'Académie sera ornée des bustes des souverains fondateurs et protecteur de cette institution, de ceux des Belges qui se sont illustrés dans la carrière des sciences, des lettres et des arts, ainsi que des académiciens décédés, qui ont doté le pays d'ouvrages importants.

Art. 3. Le Gouvernement fera exécuter, à ses frais, un ou deux bustes par an.

Art. 4. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1er décembre 1845.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Sylvain Van de Weyer.

TRAVAUX SPÉCIAUX DE L'ACADÉMIE. — ADJONCTION DE SAVANTS ET DE LITTÉRATEURS.

—

RAPPORT AU ROI.

SIRE,

Votre Majesté vient de réorganiser l'Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, et Elle a déterminé quelles seraient ses publications.

Ces publications comprennent les mémoires des membres, des associés, des correspondants; les mémoires couronnés et ceux des savants étrangers.

Ce cadre, Sire, est assez vaste, et, à en juger par le passé, l'Académie continuera à fournir dignement son contingent à notre édifice littéraire et scientifique.

Mais indépendamment de ces travaux, il en est d'autres, d'une haute importance, qui exigent le concours et les lumières d'un grand nombre de personnes. Tels seraient :

Une biographie nationale;

Une collection des grands écrivains du pays, avec traductions, notices, etc.;

Enfin, la publication des anciens monuments de la littérature flamande.

J'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté de confier ces travaux à l'Académie, qui sera autorisée à s'adjoindre des savants et des littérateurs pris en dehors de son sein Flattée de ce nouveau témoignage de la confiance du Gouvernement

de Votre Majesté en ses lumières et en son zèle, elle y répondra dignement, et elle acquerra de nouveaux droits à la reconnaissance du pays, à l'estime du monde savant.

Le Ministre de l'intérieur,

SYLVAIN VAN DE WEYER.

ARRÊTÉ ROYAL CONCERNANT LES TRAVAUX SPÉCIAUX DE L'ACADÉMIE.

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1er. L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, sera successivement chargée des travaux suivants :

1° D'une biographie nationale ;

2° D'une collection des grands écrivains du pays, avec traductions, notices, etc. ;

3° De la publication des anciens monuments de la littérature flamande.

ART. 2. L'Académie soumettra à la sanction du Gouvernement les mesures d'exécution de ces travaux.

ART. 3. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1er décembre 1845.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'intérieur,

SYLVAIN VAN DE WEYER.

PRIX QUINQUENNAL DE 5,000 FRANCS EN FAVEUR DU MEILLEUR OUVRAGE SUR L'HISTOIRE DU PAYS.

RAPPORT AU ROI.

SIRE,

Les études historiques sont cultivées en Belgique avec une espèce de prédilection. Il est permis de croire que l'action du Gouvernement n'est pas restée étrangère à ce fait et qu'il y a, au contraire, puissamment contribué. Ainsi la recherche et la publication des chroniques belges inédites, les soins donnés à la mise en ordre des dépôts des archives nationales, la publication des inventaires des archives, la création de la bibliothèque royale, les encouragements accordés aux bibliothèques communales et aux sociétés lit-

téraires ou savantes locales, toutes ces mesures ont incontestablement servi à répandre et à faciliter la connaissance des sources historiques.

Naguère Votre Majesté a donné une preuve de sa sollicitude pour les travaux historiques, en instituant un prix spécial de trois mille francs en faveur de l'auteur de la meilleure histoire du règne des Archiducs Albert et Isabelle.

J'ai l'honneur, Sire, de proposer à Votre Majesté une nouvelle mesure qui, j'ose le croire, sera accueillie avec faveur par le public savant; c'est l'institution d'un prix quinquennal en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays, qui sera publié durant chaque période de cinq années.

L'expérience prouve, Sire, qu'on obtient souvent, en laissant à chacun sa liberté d'action, des résultats plus satisfaisants qu'en traçant d'avance le cadre d'un travail. Ici, aucun point historique n'est désigné de préférence à un autre. Tout savant traitera le sujet vers lequel il se sentira attiré. Tel cherchera à éclaircir les points encore obscurs de la constitution primitive de notre nationalité ; tel racontera nos luttes et nos dissensions au moyen âge; tel autre enfin rapportera les événements qui, pour être plus récents, ne sont cependant qu'imparfaitement connus. L'érudition, la critique, le style, trouveront à la fois l'occasion de se produire et d'être appréciés.

Déjà plus d'une fois, Sire, l'idée de cette mesure a été suggérée. La meilleure occasion de la réaliser me semble être la réorganisation de l'Académie. C'est donc avec confiance que je soumets à Votre Majesté le projet d'arrêté ci-joint.

Le Ministre de l'intérieur,

SYLVAIN VAN DE WEYER.

ARRÊTÉ ROYAL CONCERNANT LA FONDATION D'UN PRIX QUINQUENNAL.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Voulant donner un nouveau témoignage de Notre haute sollicitude pour les travaux relatifs à l'histoire de la Belgique, et exciter, en même temps, le zèle et l'émulation des savants qui se livrent à ces travaux;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Il est institué un prix quinquennal de cinq mille francs, en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays qui aura été publié par un auteur belge, durant chaque période de cinq ans.

Art. 2. Il sera affecté, pour la formation de ce prix, un subside annuel de mille francs sur les fonds alloués au budget en faveur des lettres et des sciences.

Art. 3. La classe des lettres de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement, qui déterminera les conditions auxquelles le prix sera décerné, et le mode qui sera observé pour le jugement des ouvrages.

ART. 4. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1er décembre 1845.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'intérieur,

SYLVAIN VAN DE WEYER.

TRAVAUX DE LA COMMISSION D'HISTOIRE.

RAPPORT AU ROI.

SIRE,

Par arrêté du 22 juillet 1834, Votre Majesté a créé une Commission, à l'effet de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites.

La Commission a dignement répondu au but de son institution. Elle a publié jusqu'aujourd'hui huit volumes de chroniques et dix volumes de bulletins de ses séances.

Ces travaux, Sire, ont obtenu les suffrages du monde littéraire. Mais, jusqu'à présent, ils avaient été exécutés en dehors de l'Académie, quoique, par leur nature, ils parais-

sent appartenir à ce corps savant. En conséquence, il m'a semblé qu'il serait convenable de les faire rentrer dans le cercle de ses travaux.

Cette mesure est d'autant plus opportune, que Votre Majesté a assigné à chacune des trois classes de l'Académie, un cercle de travaux bien distincts. Au premier rang de ceux qui sont confiés à la classe des lettres, se trouve l'histoire nationale. Dès lors, Sire, il paraît juste de lui donner aussi dorénavant la direction des recherches et des publications de la Commission d'histoire.

Il est, du reste, à remarquer que tous les membres de celle-ci font déjà partie de l'Académie, et rien ne sera changé à la constitution actuelle de la Commission d histoire, si ce n'est que ses travaux auront, dans le patronage de l'Académie, une garantie de plus aux yeux du monde savant.

C'est pour ces motifs, Sire, que j'ai l'honneur de soumettre à Votre Majesté le projet d'arrêté ci-joint.

Le Ministre de l'intérieur.

Sylvain Van de Weyer.

ARRÊTÉ ROYAL CONCERNANT LA COMMISSION D'HISTOIRE.

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Vu Notre arrêté de ce jour, portant réorganisation de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique;

Revu Notre arrêté du 22 juillet 1834, instituant une Commission à l'effet de rechercher et mettre au jour les chroniques belges inédites;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1er. La Commission prérappelée, dans sa formation actuelle et avec son budget spécial, est maintenue.

Elle rentre dans le sein de l'Académie, et sa correspondance est soumise aux dispositions arrêtées pour cette compagnie.

Il en est de même de ses archives.

Ses publications serviront de complément à celles de l'Académie.

ART. 2. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1er décembre 1845.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'intérieur,

SYLVAIN VAN DE WEYER.

ARRÊTÉS ROYAUX

CONCERNANT

LES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DES CLASSES DE L'ACADÉMIE.

Règlement intérieur de la Classe des Beaux-Arts.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et a venir, salut :

Vu le règlement intérieur formé par la classe des beaux-arts de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique;

Vu l'art. 16 de Notre arrêté du 1er décembre 1845, portant réorganisation de cette compagnie;

Sur la proposition de notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Le règlement susdit est approuvé dans sa teneur suivante :

1. La séance commence à l'heure précise indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre des membres présents.

2. La liste de présence est retirée une demi-heure après l'ouverture de la séance. Les inscriptions ne sont plus admises, sinon pour des motifs valables et soumis à l'appréciation du bureau.

3. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe. Quand l'ancienneté est la même, le fauteuil est occupé par le plus âgé des membres.

4 Le directeur fait connaître l'ordre du jour immédiatement après la lecture du procès-verbal.

5 On n'admet pour la lecture que les notices entièrement achevées et indiquées à l'ordre du jour.

6. Quand une notice est accompagnée de planches, l'auteur en prévient la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

7. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

8. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers : il a égard :

1° A la date de la présentation du travail; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication ; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe soient représentées dans ses mémoires.

9. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement) portent la date de l'époque où les modifications ont été faites.

10. Les rapports faits à la classe sont signés par les auteurs.

Ils auront dû être communiqués, en temps utile, au rapporteur.

11. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

12. La présentation pour les places vacantes est faite par le bureau, qui s'adjoint la section dans laquelle la place est vacante.

En outre, la classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, à moins que deux membres ne l'aient présenté officiellement.

13. La classe des beaux-arts met annuellement au concours quatre questions, à savoir :

Une sur la peinture ou sur la gravure en taille-douce ;

Une sur la sculpture ou sur la gravure en médailles ;

Une sur l'architecture ;

Une sur la musique.

Il est entendu qu'il y a un roulement qui permet de représenter successivement les différentes parties des beaux-arts correspondantes aux quatre divisions précédentes.

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes ;

2° Pour la discussion des articles réglementaires ;

3° Pour le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret, les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des beaux-arts, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

Art. 2. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Paris, le 27 octobre 1846.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Comte de Theux.

Pour expédition conforme :

Le Secrétaire général du Ministère de l'intérieur,

Soudain de Niederwerth.

Règlement intérieur de la Classe des Sciences.

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT :

Vu le règlement intérieur formé par la classe des sciences de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique ;

Vu l'art. 16 de Notre arrêté du 1er décembre 1845, portant réorganisation de cette compagnie ;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1er. Le règlement susdit est approuvé dans sa teneur suivante :

1. Les deux sections de la classe des sciences, celle des sciences mathématiques et celle des sciences naturelles, se composent, chacune, d'un même nombre de membres.

2. En cas de vacance dans une section, un membre de l'autre section peut y être admis du consentement de la classe. L'Académicien doit en avoir exprimé la demande par écrit, avant que la liste de présentation ait été arrêtée pour la section où la place est devenue vacante.

3. Le bureau se compose du directeur, du vice-directeur et du secrétaire perpétuel.

4. La séance, quel que soit le nombre des membres présents, s'ouvre à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation.

5. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

Lorsque plusieurs membres ont été élus dans la même séance, l'âge détermine leur rang d'ancienneté dans la liste des membres.

6. Le directeur peut admettre à la séance des savants de distinction, étrangers au pays.

7. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Ne sont admis pour être lus en séance que les écrits dont la rédaction est entièrement achevée et qui sont indiqués à l'ordre du jour.

8. Quand un écrit est accompagné de planches, l'auteur en prévient le secrétaire perpétuel. L'impression du texte et la gravure des planches sont votées séparément.

En cas de disjonction, l'auteur peut s'opposer à l'impression de son travail.

9. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, le vote pour l'impression est différé ; et, à la séance suivante, le secrétaire présente un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

10. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être imprimés les premiers.

Il a égard: 1° à la date de la présentation du mémoire; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication ; 3° à

ce que les différentes branches dont s'occupe la classe, soient représentées dans ses publications.

La décision du bureau est rendue exécutoire par la sanction de la classe.

11. Les opinions des commissaires sont signées par eux, et restent annexées au mémoire examiné.

Elles sont communiquées en temps utile au premier commissaire, qui fera fonction de rapporteur.

12. La classe ne fait pas de rapports sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

13. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

Toute proposition que la classe n'a pas prise en considération ou qu'elle a écartée après discussion, ne peut être représentée dans le cours de l'année académique.

14. La présentation pour les places vacantes est faite par la section.

La section ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, s'il n'a été présenté par deux membres au moins. Les présentations indiquent les titres des candidats.

15. La classe met annuellement au concours six questions. Chaque section en propose trois.

16. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des sciences, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury sur la proposition des commissaires.

17. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

Art. 2. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Paris, le 27 octobre 1846.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Comte de Theux.

Pour expédition conforme :

Le Secrétaire général du Ministère de l'intérieur,

Soudain de Niederwerth.

Règlement intérieur de la Classe des Lettres.

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Vu le règlement intérieur formé par la classe des lettres de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique;

Vu l'art. 16 de Notre arrêté du 1er décembre 1845, portant réorganisation de cette compagnie;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS:

ART. 1er. Le règlement susdit est approuvé dans sa teneur suivante :

1. La séance commence à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre des membres présents.

2. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

3. Le directeur peut admettre à la séance des savants,

des littérateurs et des personnages de distinction, étrangers au pays.

4. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Cet ordre du jour, quant aux mémoires et notices, est réglé par la date de leur dépôt entre les mains du secrétaire.

Ne sont admis pour être lus dans la séance que les mémoires et notices entièrement achevés et indiqués à l'ordre du jour.

5. Quand des planches devront être jointes à un travail, l'auteur en préviendra la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

6. Si une planche doit donner lieu à des dépenses extraordinaires ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

7. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers : il a égard : 1° à la date de la présentation du mémoire; 2° aux frais qui seront nécessités par la publication; 3° à ce que les différentes matières dont s'occupe la classe soient représentées dans ses recueils.

8. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement) portent avec la date de leur présentation celle de l'époque où les modifications ont été faites.

9. Les rapports faits à la classe sont signés par leurs auteurs.

Le rapport de chaque commissaire reste annexé au mémoire examiné.

10. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

11. La classe, dans ses nominations, veille à ce que les différentes matières dont elle s'occupe soient, autant que possible, représentées. Ces matières sont :

1° Histoire et antiquités nationales;

2° Histoire générale et archéologie ;

3° Langues anciennes, littératures française et flamande;

4° Sciences philosophiques ;

5° Législation, droit public et jurisprudence;

6° Économie politique et statistique.

12. Les présentations pour les places vacantes sont faites collectivement par un comité de trois personnes nommées au scrutin secret dans la séance précédente, comité auquel s'adjoint le bureau.

La classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, à moins que deux membres n'aient demandé par écrit que son nom soit porté sur la liste des candidats.

13. La classe met annuellement au concours six questions sur les matières indiquées à l'art. 11.

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les

académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury du concours.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique, sont préalablement soumises à la classe.

16. La classe ne fait pas de rapports sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

17. Lorsque l'Académie aura pris une décision d'après un rapport rédigé par un ou plusieurs de ses commissaires, il ne sera plus permis de changer la rédaction de ce rapport.

18. Tous les deux ans, et dans l'ordre déterminé par le sort, chacun des membres ou correspondants communiquera à la classe un travail inédit, dont la lecture ne dépassera pas la durée d'une heure.

Ces lectures seront réparties entre les séances de manière qu'il n'y en ait jamais plus de deux par jour.

Les lectures obligatoires n'excluent pas les autres lectures.

Le bureau avertira deux mois à l'avance chaque membre ou correspondant de l'époque où il est appelé à communiquer son travail.

La convocation fera mention, pour chaque séance, des lectures qui seront faites en vertu de la présente disposition, du sujet des travaux qui seront lus et du nom des auteurs.

Article transitoire.

19. Les dispositions de l'art. 18 ne seront mises à exécution qu'à partir du mois de juillet 1847. Toutefois, dans la séance qui suivra l'adoption du présent règlement, un

tirage au sort règlera l'ordre dans lequel les membres et correspondants devront se succéder.

ART. 2. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Paris, le 27 octobre 1846.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'intérieur,

Comte DE THEUX.

POUR EXPÉDITION CONFORME :

Le Secrétaire général du Ministère de l'intérieur,

SOUDAIN DE NIEDERWERTH.

Création de la Commission royale d'Histoire.

RAPPORT AU ROI.

Sire,

L'histoire de la Belgique, comme celle de la plupart des nations de l'Europe, n'est encore qu'imparfaitement connue, malgré les travaux recommandables de plusieurs écrivains distingués.

Ce qui a manqué à ces écrivains, c'est moins le talent, il est juste de le reconnaître, que les matériaux qu'ils auraient pu mettre en œuvre avec succès, et qui étaient restés enfouis dans la poussière des archives et des bibliothèques.

Cependant, depuis que la Belgique, après tant de vicissitudes, a recouvré une existence indépendante, la connaissance de tous les faits qui se rattachent à son histoire a acquis un degré d'importance qu'elle n'eut à aucune autre époque; aussi les esprits se sont-ils reportés, avec une activité remarquable, vers les traditions du passé, et l'étude de nos fastes civiques a pris un essor qui s'est manifesté par des indices non équivoques.

Il appartenait au Gouvernement auquel le vœu national a confié les destinées du pays, de seconder de tout son pouvoir une tendance non moins favorable au développement du patriotisme qu'au progrès des lettres.

Dans un rapport que j'ai soumis récemment à Votre Majesté, j'ai retracé ce qui, dès le principe de notre régénération politique, et malgré les embarras de tout genre qui préoccupaient l'administration, a été fait pour la mise en ordre de nos dépôts d'archives ; j'ai proposé à Votre

8

Majesté, comme l'une des mesures les plus propres à encourager les investigations sur l'histoire nationale, la publication des catalogues de ces dépôts. Votre Majesté a donné son assentiment à cette mesure.

Là ne s'est pas bornée la sollicitude du Gouvernement.

Par une disposition qui date de l'année 1832, la mise en lumière des documents intéressants pour l'histoire générale de la Belgique, que renferment non pas seulement les Archives de l'État, mais tous les dépôts de titres du pays, a été ordonnée : cette publication, confiée aux soins de l'archiviste général du royaume, se poursuit avec activité. Déjà deux volumes de documents ont paru ; le troisième sera imprimé dans le courant de cette année.

Mais il est une autre source précieuse pour l'histoire et à laquelle jusqu'ici il a été trop peu puisé : je veux parler des chroniques, des mémoires, des relations de tel ou tel événement, rédigés par des contemporains.

La Belgique était autrefois très-riche en monuments de ce genre : on y comptait peu d'abbayes et de chapitres dans lesquels il ne s'en conservât; les archives des corps administratifs et judiciaires en recélaient aussi, quoiqu'en moins grand nombre.

Les événements qui marquèrent la fin du dernier siècle, ont malheureusement occasionné la perte de beaucoup de nos chroniques, comme d'une quantité considérable de nos chartes : les unes ont été détruites, d'autres sont passées à l'étranger ; toutefois il nous en est resté qui méritent l'attention des savants : telle est la chronique de Vander Heyden, dit *a Thymo*, pensionnaire ou secrétaire de la ville de Bruxelles pendant près d'un demi-siècle, et de plus chanoine et trésorier de Sainte-Gudule, mort en 1473; on

crut longtemps qu'elle avait été la proie des flammes lors du bombardement de Bruxelles en 1695. Tels sont encore la chronique d'Edmont De Dynter, qui fut successivement secrétaire des ducs de Brabant Antoine Ier, Jean III, Philippe Ier et Philippe II; les chroniques flamandes rimées de Jean Van Heelu et de De Klerk, les voyages de Philippe-le-Beau et de Charles-Quint, et d'autres ouvrages sans doute qui ne sont pas connus.

Je viens proposer à Votre Majesté la publication de ces chroniques.

Bien des fois déjà, Sire, la même entreprise a été tentée, sans avoir eu jamais un résultat satisfaisant.

Dans le XVIe et le XVIIe siècle, des savants isolés en conçurent le projet; mais leurs plans reçurent à peine un commencement d'exécution.

Sous le règne de l'impératrice Marie-Thérèse, ce fut le Gouvernement lui-même qui le forma : le comte De Cobenzl fit faire beaucoup de recherches et d'écrits dans ce but; il s'assura de la coopération d'hommes distingués par leurs connaissances dans l'histoire du pays, le comte De Neny, chef et président du conseil privé, l'abbé Paquot, historiographe de l'impératrice, l'abbé Nelis, bibliothécaire de l'université de Louvain, MM. Van Heurck et Verdussen. Différentes circonstances, mais principalement la mort du comte De Cobenzl, arrivée en 1770, rendirent infructueux tous les travaux préparatoires qui avaient été faits pour la publication du recueil dont le plan avait été adopté par lui.

Plus tard, l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles créa dans son sein un comité qu'elle chargea de la mise au jour des chroniques, mémoi-

res et autres monuments propres à servir de matériaux à une histoire générale de la Belgique. Cette création semblait promettre de grands résultats ; mais, soit défaut de zèle ou de loisir de la part des membres du comité, soit manque de fonds nécessaires, tout ce qui en sortit se réduisit à l'édition, par le marquis Du Chasteler, de la chronique de Gilbert, chancelier des comtes de Hainaut sur la fin du XII[e] et au commencement du XIII[e] siècle.

L'œuvre pour l'accomplissement de laquelle l'Académie et le Gouvernement lui-même s'étaient en quelque sorte montrés impuissants, M. De Nelis, devenu évêque d'Anvers, crut pouvoir l'entreprendre, aidé de ses seules forces. Il s'était livré à des recherches étendues sur l'histoire de la Belgique ; il avait eu accès aux bibliothèques et aux chartriers qui contenaient le plus de richesses : il annonça, en 1783, le dessein de publier, en trente à trente-cinq volumes in-4°, une collection d'historiens des Pays-Bas.

Cette entreprise, ainsi que toutes celles dont le projet avait été précédemment conçu, n'eut point de suite. Il faut d'autant plus le regretter que, dans son *Prodromus rerum Belgicarum*, le seul monument que nous possédions de ses longs et importants travaux, le savant évêque d'Anvers a prouvé qu'il eût été capable de s'acquitter de la tâche difficile qu'il s'était imposée.

Dans les dernières années de notre communauté politique avec la Hollande, le Gouvernement avait résolu de faire publier, aux frais de l'État, les chroniques belges inédites, et il avait institué une commission à cet effet (1).

(1) Un arrêté royal du 23 décembre 1826 nomme membres de cette commission : MM. De Reiffenberg, Willems, Van de Weyer, Raoul et Bernhardi.

Au mois de septembre 1830, la commission dont je viens de parler n'avait encore livré au public aucun des ouvrages qu'elle avait annoncé l'intention d'éditer ; seulement deux de ces ouvrages se trouvaient entre les mains de l'imprimeur : le premier volume de la chronique d'*a Thymo* et quelques feuilles de la chronique flamande de Jean Van Heelu venaient de sortir de la presse (1).

Je viens de proposer à Votre Majesté de reprendre une œuvre nationale, aussi souvent abandonnée ou interrompue qu'entreprise. Je ne m'arrêterai pas à démontrer que c'est sous les auspices des Gouvernements seuls, que de pareilles entreprises peuvent aujourd'hui être exécutées; seuls ils possèdent les ressources de tout genre qu'elles exigent : d'une part, en effet, les dépenses qu'elles entraînent ne sauraient être bien onéreuses pour eux, et, de l'autre, ils sont dépositaires des matériaux les plus importants qui doivent y être employés. Des individus isolés, quels que fussent leurs efforts, n'obtiendraient que des résultats partiels et nécessairement bornés.

Le projet d'arrêté ci-joint a été basé sur cette donnée.

L'article premier institue une Commission pour la recherche et la mise en lumière des chroniques belges inédites.

Il est évident qu'un aussi grand travail réclame le concours d'un certain nombre de coopérateurs. Les hommes que je désigne au choix de Votre Majesté se recommandent à cette distinction par leurs connaissances et par leurs travaux sur l'histoire nationale.

L'art. 2 porte que la Commission, aussitôt après qu'elle aura été installée, s'occupera de rédiger un plan pour ses travaux.

(1) Il faut y ajouter l'*Histoire de la Toison d'or*.

Je pense, Sire, qu'à cet égard une grande latitude doit être laissée à la Commission.

Par l'art. 3 du projet d'arrêté, une somme annuelle de cinq mille francs, à prélever sur le crédit alloué au budget du département de l'intérieur pour l'encouragement des sciences et des lettres, est mise à la disposition de la Commission, jusqu'à ce qu'elle ait rempli la tâche qui lui est confiée.

Il m'a paru de toute nécessité, pour assurer aux travaux de la Commission une marche régulière, de lui allouer un subside fixe et sur lequel elle puisse compter; elle fera ses arrangements en conséquence. Il arrivera que, une année, les 5,000 francs ne seront pas dépensés; une autre année, ils auront été insuffisants : le déficit de l'une sera couvert par l'excédant de l'autre.

Au surplus, la Commission est tenue, d'après le même article, de rendre compte, chaque année au département de l'intérieur, de l'emploi des fonds affectés à ses travaux.

La somme annuelle de 5,000 francs est destinée à faire face aux frais de copie, aux frais de déplacement des membres de la Commission et aux frais d'impression que ne couvrira pas la vente des ouvrages.

Dans l'art. 4 et dernier, le Gouvernement fait espérer aux membres de la Commission les distinctions ou les récompenses que leurs travaux auront pu mériter : c'est un encouragement dont Votre Majesté reconnaîtra l'opportunité autant que la justice.

J'ose me flatter, Sire, que l'ensemble de ces dispositions répondra aux vues libérales de Votre Majesté, et je les soumets avec confiance à son approbation..

Le Ministre de l'Intérieur,
Ch. Rogier.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et a venir, salut.

Considérant que tous les travaux qui ont pour objet de répandre des lumières sur l'histoire de la Belgique, méritent Notre sollicitude;

Qu'ils doivent contribuer à la fois au développement du patriotisme et aux progrès des lettres;

Que, déjà, mû par ce motif, Nous avons ordonné la publication des catalogues des Archives de l'État et celles des documents intéressants pour l'histoire générale du royaume, qui existent tant dans ces Archives que dans les autres dépôts de titres du pays;

Considérant que la mise au jour des chroniques belges inédites doit concourir puissamment au même but;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Une Commission est instituée à l'effet de rechercher et mettre au jour les chroniques belges inédites.

Cette Commission est composée de :

MM. De Gerlache, premier président de la Cour de cassation, membre de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles;

L'abbé De Ram, archiviste de l'archevêché et professeur au séminaire archiépiscopal de Malines;

Le baron de Reiffenberg, professeur à l'université de Louvain, membre de l'Académie de Bruxelles;

Dewez, inspecteur des athénées et colléges, secrétaire perpétuel de l'Académie de Bruxelles;

Gachard, archiviste général du royaume;

Warnkœnig, professeur à l'université de Gand;

Et J.-F. Willems, receveur à Eeclo.

Art. 2. La Commission sera installée par Notre Ministre de l'intérieur.

Elle s'occupera, dans ses premières séances, de la rédaction d'un plan pour ses travaux, qu'elle soumettra à l'approbation de Notre dit Ministre.

Art. 3. Il sera mis à la disposition de la Commission, jusqu'à l'entier accomplissement de la tâche qui lui est confiée, une somme annuelle de cinq mille francs, destinée à couvrir les frais de toute nature qu'elle aura à supporter.

Cette somme sera prélevée sur le crédit alloué au budget du département de l'intérieur, pour l'encouragement des sciences et des lettres.

La Commission rendra compte de son emploi, chaque année, à Notre Ministre de l'intérieur.

Art. 4. Nous nous réservons d'accorder aux membres de la Commission telles distinctions et récompenses dont Nous les aurons jugés dignes.

Art. 5. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Bulletin Officiel*.

Donné à Bruxelles, le 22 juillet 1834.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,
Ch. Rogier.

Règlement intérieur de la Commission royale d'Histoire (1).

Le Ministre de l'intérieur,

Vu l'arrêté royal du 22 juillet 1834, organique de la Commission royale d'histoire;

Vu les propositions de ladite Commission;

ARRÊTE :

Art. 1er. La Commission, composée de sept membres, nommés par le Roi, choisit dans son sein un président, un secrétaire et un trésorier.

Art. 2. Les membres de la Commission s'assemblent régulièrement à Bruxelles quatre fois l'an, dans les mois de janvier, avril, juillet et octobre, pour délibérer sur les matières soumises à leur examen, se concerter sur les publications qui font l'objet de leurs travaux d'après le plan approuvé par le Ministre de l'intérieur, conformément à l'art. 2 de l'arrêté royal du 22 juillet 1834, et s'aider mutuellement de leurs lumières et de leurs connaissances.

La Commission s'assemble extraordinairement, lorsque le président le juge convenable.

Art. 3. Le président met les matières en délibération, recueille les voix, et conclut au nom de la Commission.

En cas d'absence, il est remplacé par le doyen d'âge.

Art. 4. Il est publié un compte-rendu ou bulletin des

(1) Voyez les modifications apportées à ce règlement et à l'arrêté royal qui le précède, page 71 de cet *Annuaire*.

séances de la Commission, dans lequel sont rapportés les sujets dont elle s'est occupée, et les communications qu'elle a reçues, en tant que celles-ci concernent l'histoire de la Belgique.

Aucune communication ne peut toutefois y être insérée, qu'après résolution prise par la Commission.

Le secrétaire est invité à continuer de placer, à la suite du compte-rendu, un bulletin bibliographique, où seront mentionnées les publications relatives à l'histoire de la Belgique, faites dans le royaume et à l'étranger, mais sans y exprimer d'opinion sur le mérite de ces ouvrages.

Art. 5. La Commission étant instituée uniquement à l'effet de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites, les membres éditeurs s'abstiennent d'introduire dans les publications qui leur sont confiées des matières étrangères au contenu du texte principal de l'ouvrage.

Art. 6. Les règles de publication arrêtées dans les séances de la Commission du 4 et du 16 août 1834, et imprimées dans le recueil de ses bulletins, vol. Ier, pp. 4, 5 et 6, seront strictement observées. Chaque volume à publier ne dépassera pas 100 feuilles in-4°.

Art. 7. Aucune publication comprise dans le plan approuvé par le Ministre de l'intérieur, ne sera autorisée qu'après que le membre qui désirera en être chargé aura fait connaître, dans un rapport à la Commission, le plan qu'il se propose de suivre, ainsi que la nature et l'importance des documents qu'il croit devoir ajouter au texte principal. L'impression commencera quand la copie d'un tiers de volume, au moins, pourra être livrée à l'imprimeur.

Art. 8. Les cartes et planches reconnues nécessaires,

pour être jointes au texte des chroniques, ou de leurs appendices, ne seront confectionnées que lorsque la Commission en aura autorisé la dépense, sur évaluation approximative.

Art. 9. Tous les mois, l'imprimeur adressera à chaque membre de la Commission, une bonne feuille de tout ce qu'il aura imprimé du texte des volumes de la collection.

Art. 10. Chaque membre reçoit un exemplaire sur grand papier et un exemplaire sur papier ordinaire, des volumes de la collection, ainsi que six exemplaires du Bulletin. Il a droit, en outre, à vingt-cinq exemplaires dits d'auteur de chacun des ouvrages qu'il est chargé de publier.

Art. 11. La distribution et la mise en vente des volumes ne peuvent avoir lieu, en Belgique, que dix jours après leur présentation au Roi, leur remise aux membres de la Commission et leur envoi dans les pays étrangers.

Art. 12. Les employés attachés à la Commission, adressent au président, avant chaque assemblée trimestrielle, un rapport sur leurs travaux pendant le trimestre qui a précédé.

La Commission elle-même adresse au Ministre de l'intérieur, à la fin de chaque année, un rapport général sur ses travaux.

Art. 13. La Commission s'abstient de porter un jugement sur les ouvrages imprimés d'auteurs vivants, quand ces ouvrages n'ont pas de rapport direct avec ses travaux.

Art. 14. Les résolutions et les pièces expédiées par la Commission ou en son nom, sont signées par le président et par le secrétaire.

Art. 15. Le secrétaire est dépositaire des papiers et

documents appartenant à la commission. Il en tient inventaire.

Art. 16. Les comptes sont vérifiés par le trésorier et visés par le président et par le secrétaire.

Ils sont transmis ensuite au Ministre de l'intérieur, qui en soigne la liquidation.

Cependant une somme à déterminer par le Ministre de l'intérieur pourra être mise annuellement à la disposition de la Commission pour faire face aux dépenses urgentes.

Il sera rendu un compte régulier de l'emploi de cette somme.

Art. 17. Les livres dont il est fait hommage à la Commission sont déposés à la Bibliothèque royale, contre le reçu du conservateur; ils y formeront une section distincte sous le nom de fonds de la Commission royale d'histoire, et seront, en tout temps, à la disposition des membres de la Commission. Les titres de ces livres, avec les noms des donateurs, sont imprimés dans le Bulletin.

Art. 18. Pour les cas d'urgence et de moindre importance, ainsi que pour les travaux relatifs à la confection de la table chronologique des chartes imprimées, concernant l'histoire de la Belgique, les membres de la Commission domiciliés à Bruxelles, réunis à ceux qui s'y trouveraient temporairement, sont autorisés à prendre telles résolutions qu'ils jugeront convenir.

Il sera rendu compte à la Commission, dans son assemblée ordinaire suivante, de ce qui aura été fait en conséquence de la présente autorisation.

Bruxelles le 29 mars 1845.

NOTHOMB.

LISTE DES MEMBRES,

DES CORRESPONDANTS ET DES ASSOCIÉS DE L'ACADÉMIE.

LE ROI, PROTECTEUR.

CLASSE DES SCIENCES.

30 MEMBRES.

M. WESMAEL, directeur.
» VERHULST, vice-directeur.
» QUETELET, secrétaire perpétuel.

Section des sciences mathématiques et physiques (15 membres).

M. KESTELOOT, J. L.; à Gand.	Nommé le 3 juillet 1816.
» THIRY, Ch. E. J.; à Bruxelles. . . .	— id.
» QUETELET, A. J. L.; à Bruxelles. . .	Élu le 1er février 1820.
» PAGANI, G. M.; à Louvain.	— 28 mars 1825.

M. TIMMERMANS, H. A.; à Gand. . . .	Élu le 12 octobre 1833.
» DE HEMPTINNE, A.; à Bruxelles. . .	— 7 mai 1834.
» CRAHAY, J. G.; à Louvain.	— 8 mai 1835.
» PLATEAU, J.; à Gand.	— 15 décem. 1836.
» VERHULST, P.; à Bruxelles	— 14 décem. 1841.
» DELVAUX, C.; à Liége	— id.
» STAS, Jean-Servais; à Bruxelles. . .	— id.
» DE KONINCK, L.; à Liége	— 15 décem. 1842.
» DEVAUX, Charles; à Bruxelles . . .	— 16 décem. 1846.

. . . .

. . . .

Section des sciences naturelles (15 membres).

M. D'OMALIUS, J. J.; à Halloy. . . .	Nommé le 3 juillet 1816.
» VANDERMAELEN, P.; à Bruxelles. . .	Élu le 10 janvier 1829.
» DUMORTIER, B. C.; à Tournay . . .	— 2 mai 1829.
» SAUVEUR, D.; à Bruxelles.	— 7 novem. 1829.
» LEJEUNE, A. L. S.; à Verviers. . . .	— 7 mai 1834.
» WESMAEL, C.; à Bruxelles.	— 15 décem. 1835.
» MARTENS, M.; à Louvain.	— id.
» DUMONT, A. H.; à Liége.	— id.
» CANTRAINE, F.; à Gand.	— id.
» KICKX, J.; à Gand	— 15 décem. 1837.
» MORREN, Ch.; à Liége	— 7 mai 1838.
» VAN BENEDEN, P. J.; à Louvain . .	— 15 décem. 1842.
» Le baron DE SELYS-LONGCHAMPS, Ed.; à Liége	— 16 décem. 1846.
» Le vicomte DU BUS, Bern.; à Bruxelles.	— id.

. . . .

CORRESPONDANTS (10 au plus).

M. GALEOTTI, Henri ; à Bruxelles	Élu le	7 mai 1841.
» NYST, P. H. ; à Louvain	—	15 décem. 1842.
» GLUGE ; à Bruxelles	—	17 décem. 1843.
» DUPREZ, F. ; à Gand.	—	16 décem. 1846.
» MAUS ; à Bruxelles	—	id.
» MEYER, A. ; à Bruxelles	—	id.
» MELSENS ; à Bruxelles	—	id.
» LOUYET, P. ; à Bruxelles	—	id.

. . . .

50 ASSOCIÉS.

M. Le baron DE GEER, J. W. L. ; à Utrecht.	Nommé le	8 juillet 1816.
» VROLIK, G. ; à Amsterdam	—	id.
» VÈNE, A. ; à Paris	Élu le	2 février 1824.
» GERGONNE, F. D. ; à Montpellier. . . .	—	8 mai 1824.
» MOREAU DE JONNÈS, Alex. ; à Paris. .	—	21 mai 1825.
» OCKEN ; à Zurich.	—	8 octobre 1825.
» BABBAGE, Ch. ; à Londres.	—	7 octobre 1826.
» HERSCHEL, sir John F. ; à Londres. .	—	id.
» VILLERMÉ, L. R. ; à Paris.	—	31 mars 1827.
» BERTOLONI, Ant. ; à Bologne.	—	6 octobre 1827.
» GRANVILLE, A. B. ; à Londres. . . .	—	id.
» BARLOW, P. ; à Woolwich.	—	10 novem. 1827.
» SOUTH, sir James ; à Londres. . . .	—	id.
» SABINE, Édouard ; à Londres. . . .	—	2 février 1828.
» BARRAT, John ; à Grassinton-Moor. .	—	1er mars 1828.
» TAYLOR, John ; à Londres	—	id.
» CHASLES ; à Paris.	—	4 février 1829.
» BLUME, Ch. L. ; à Leyde	—	2 mai 1829.
» BROWN, Robert ; à Londres.	—	7 novem. 1829.

M. ENCKE, J. F.; à Berlin. . . . . . . Élu le 7 novem. 1829.
» SCHUMACHER, H. C.; à Altona. . . . — id.
» VAN REES, R.; à Utrecht . . . . . . — 6 mars 1830.
» Le baron DE HUMBOLDT, A.; à Berlin . — 3 avril 1830.
» ARAGO, D. F. J.; à Paris . . . . . . — 5 avril 1834.
» BERZÉLIUS, C.; à Stockholm . . . . — id.
» BREWSTER, sir David; à Édimbourg. . — 5 avril 1834.
» CRELLE, A. L.; à Berlin. . . . . . — id.
» PLANA, J.; à Turin . . . . — id.
» MATTEUCCI, Ch.; à Pise . . . . . . — 8 novem. 1834.
» DE MACEDO; à Lisbonne . . . . . . — 15 décem. 1836.
» DECAISNE, Jos.; à Paris. . . . . . . — id.
» TIEDEMANN, Fr.; à Heidelberg . . . — 15 décem. 1837.
» DE BLAINVILLE (H. M. Ducrotay); à Paris . . . . — 8 mai 1838.
» GAUSS, Ch. Fr.; à Goettingue. . . . — 14 décem. 1841.
» SCHWANN, Ph.; à Louvain. . . . . . — id.
» SPRING, A.; à Liége . . . . — id.
» BACHE, D.; à Philadelphie. . . . . — 9 mai 1842.
» BONAPARTE, Charles P., prince de Canino; à Rome . . . . — id.
» DE LA RIVE, Aug.; à Genève. . . . — id.
» DE MARTIUS, Ch. Fr. Ph.; à Munich. — id.
» FUSS, P. H.; à St-Pétersbourg . . . — id.
» OERSTED, J. Ch.; à Copenhague. . . — id.
» LACORDAIRE; à Liége . . . . — 15 décem. 1842.
» SOMMÉ; à Anvers . . . . — 9 mai 1843.
» DE BUCH, Léopold; à Berlin . . . . — 17 décem. 1843.
» DUMAS, Jean-B.; à Paris . . . . . . — id.

. . . .

CLASSE DES LETTRES.

30 MEMBRES.

M. Le baron DE STASSART, directeur.
» Le baron DE GERLACHE, vice-directeur.
» QUETELET, secrétaire perpétuel.

M. CORNELISSEN, Norbert; à Gand. . .	Nommé le	3 juillet 1816.
» Le baron DE REIFFENBERG, F. A. F. T.; à Bruxelles	Élu le	8 juillet 1823.
» Le chevalier MARCHAL, J.; à Bruxelles.	—	4 février 1829.
» STEUR, Ch.; à Gand.	—	5 décem. 1829.
» Le baron DE GERLACHE, E. C.; à Brux.	—	14 octobre 1833.
» Le baron DE STASSART; à Bruxelles. .	—	id.
» GRANDGAGNAGE; à Liége	—	7 mars 1835.
» Le chanoine DE SMET, J. J.; à Gand .	—	6 juin 1835.
» Le chanoine DE RAM, P. F. X.; à Louvain.	—	15 décem. 1837.
» ROULEZ, J. E. G.; à Gand.	—	id.
» LESBROUSSART, Ph.; à Liége. . . .	—	7 mai 1838.
» MOKE, H. G.; à Gand	—	7 mai 1840.
» NOTHOMB; à Bruxelles	—	id.
» VAN DE WEYER, Sylvain; à Bruxelles .	—	id.
» GACHARD; à Bruxelles	—	9 mai 1842.
» QUETELET, A.-J.-L.; à Bruxelles . .	Nommé le	1er déc. 1845.
» VAN PRAET, Jules; à Bruxelles . . .	Élu le	10 janvier 1846.
» BORGNET; à Liége	—	id.
» Le baron DE St-GENOIS, Jules; à Gand.	—	id.
» DAVID; à Louvain	—	id.
» VAN MEENEN; à Bruxelles	—	id.

M. DEVAUX, Paul; à Bruxelles	Élu le 10 janvier 1846.
» DE DECKER; à Bruxelles.	— id.
» SCHAYES; à Bruxelles	— 11 janvier 1847.
» RAOUL; à Bruxelles	— id.
» SNELLAERT; à Gand	— id.
» L'abbé CARTON; à Bruges	— id.
» HAUS; à Gand.	— id.
» BORMANS; à Liége.	— id.

. . . .

CORRESPONDANTS (10 au plus).

M. DE WITTE; à Anvers.	Élu le 7 mai 1840.
M. BAGUET; à Louvain.	— 14 décem. 1841.
» BERNARD, Ph.; à Bruxelles.	— 9 mai 1842.
» POLAIN; à Liége	— 10 janvier 1846.
» GRUYER, Louis; à Bruxelles	— id.
» FAIDER, Ch.; à Bruxelles	— id.
» DUCPÉTIAUX; à Bruxelles	— 11 janvier 1847.
» WEUSTENRAAD; à Liége	— id.
» ARENDT; à Louvain.	— id.
» SERRURE; à Gand.	— id.

50 ASSOCIÉS.

» Le duc D'URSEL; à Bruxelles. . . .	Nommé le 3 juillet 1816.
» VAN LENNEP, D. J.; à Amsterdam. .	— id.
» Le baron VANDERCAPPELLEN; à Utrecht.	Élu le 7 mai 1818.
» DE MOLÉON, J. G. V.; à Paris . . .	— 14 octobre 1820.
» LENORMAND, L. Séb.; à Paris. . . .	— id.
» DE LA FONTAINE; à Luxembourg . .	— 23 décem. 1822.
» MULLER; à Trèves	— id.
» JULLIEN, M. A.; à Paris	— 8 mai 1824.
» VAN GOBBELSCHROY, L.; à Bruxelles.	— 20 août 1825.

M. VAN EWYCK, D. J.; à Bois-le-Duc	. Élu le	4 février 1826.
» DE JONGE, J. C.; à La Haye. . . .	—	1er avril 1826.
» COUSIN, Victor; à Paris.	—	6 octobre 1827.
» COOPER, C. P.; à Londres.	—	5 avril 1834.
» LEGLAY, A.; à Lille.	—	id.
» Le baron DE LA DOUCETTE; à Paris. .	—	8 mai 1835.
» BLONDEAU, J. B. A. H.; à Paris. . .	—	15 décem. 1836.
» MONE, J.; à Carlsruhe	—	7 mai 1840.
» GROEN VAN PRINSTERER, à La Haye .	—	15 décem. 1840.
» LENORMANT, Charles; à Paris. . . .	—	14 décem. 1841.
» Le vicomte DE SANTAREM, à Lisbonne .	—	15 décem. 1842.
» L'abbé GAZZERA; à Turin.	—	id.
» GRIMM, Jacques; à Berlin.	—	id.
S. E. le cardinal MAÏ; à Rome.	—	id.
M. PHILIPS; à Munich	—	id.
» WITTENBACH; à Trèves	—	id.
» RAOUL-ROCHETTE; à Paris	—	17 décem. 1843.
» DINAUX, Arthur; à Valenciennes. . .	—	9 février 1846.
» ELLIS, sir Henry; à Londres	—	id.
» GIOBERTI, Vincent; à Paris	—	id.
» GUIZOT; à Paris	—	id.
» HALLAM, Henry: à Londres	—	id.
» MIGNET; à Paris	—	id.
» RAFN; à Copenhague.	—	id.
» RAMON DE LA SAGRA; à Madrid . . .	—	id.
» RANKE; à Berlin	—	id.
» SALVA, MIGUEL; à Madrid.	—	id.
» VAN LIMBURG-BROUWER; à Groningue .	—	id.
» WARNKOENIG; à Tubingue	—	id.
» Le baron DE HAMMER-PURGSTAL; à Vienne.	—	11 janvier 1847.
» DROZ; à Paris.	—	id.
» Le baron CHARLES DUPIN; à Paris . .	—	id.
» HERMANN, Ch. Fr.; à Goettingue. . .	—	id.

M. HURTER; à Vienne	Élu le 11 janvier 1847.	
» LEEMANS; à Leyde	—	id.
» LETRONNE; à Paris	—	id.
» MITTERMAIER; à Heidelberg	—	id.
» PERTZ; à Berlin	—	id.
» RITTER, Ch; à Berlin	—	id.

. . . .

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

30 MEMBRES.

M. NAVEZ, directeur.
» ALVIN, vice-directeur.
» QUETELET, secrétaire perpétuel.

Pour la Peinture :

M. DE KEYZER, N.; à Anvers	Nommé le 1er déc. 1845.
» GALLAIT, Louis; à Bruxelles	— id.
» LEYS, H.; à Anvers	— id.
» MADOU, Jean; à Bruxelles.	— id.
» NAVEZ; à Bruxelles	— id.
» VERBOECKHOVEN, Eugène; à Bruxelles .	— id.
» Le baron WAPPERS, G.; à Anvers . .	— id.
» DE BRAEKELEER; à Anvers.	— 8 janv. 1847.

Pour la Sculpture :

M. GEEFS, Guillaume; à Bruxelles . . .	Nommé le 1er déc. 1845.
» SIMONIS, Eugène; à Bruxelles. . . .	— id.
» GEEFS, Joseph; à Anvers	Élu le 9 janvier 1846.
» FRAIKIN; à Bruxelles	— 8 janvier 1847.

Pour la Gravure :

M. BRAEMT; à Bruxelles	Nommé le 1er déc. 1845.
» CORR, Érin; à Anvers	Élu le 9 janvier 1846.

Pour l'Architecture :

M. ROELANDT; à Gand	Nommé le 1er déc. 1845.
» SUYS; à Bruxelles.	— id.
» BOURLA; à Anvers	Élu le 9 janvier 1846.
» PARTOES; à Bruxelles	— id.

Pour la Musique :

M. DE BÉRIOT, Ch.; à Bruxelles	Nommé le 1er déc. 1845.
» FÉTIS, F.; à Bruxelles	— id.
» HANSSENS, C.; à Bruxelles.	— id.
» VIEUXTEMPS, H.; à Bruxelles . . .	— id.
» SNEL, F.; à Bruxelles	Élu le 9 janvier 1846.

Pour les Sciences et les Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. ALVIN, Louis; à Bruxelles.	Nommé le 1er déc. 1845.
» QUETELET, A. J. L; à Bruxelles. . .	— id.
» VAN HASSELT, André; à Bruxelles . .	— id.
» BUSCHMANN, Ernest; à Anvers . . .	Élu le 9 janvier 1846.
» BARON; à Bruxelles	— 8 janvier 1847.
» FÉTIS, Ed.; à Bruxelles	— id.

. . . .

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Pour la Peinture :

M. DE BIEFVE; à Bruxelles.	Élu le 7 janvier 1846.
» DYCKMANS; à Anvers	— 8 janvier 1847.

. . . . . .

Pour la Sculpture :

M. JEHOTTE, Louis; à Bruxelles . . . . Élu le 9 janvier 1846.
» GEERTS; à Louvain . . . . — 8 janvier 1847.

Pour la Gravure :

M. JEHOTTE, père; à Liége. . . . . . Élu le 9 janvier 1846.
» JOUVENEL; à Bruxelles . . . . . . — 8 janvier 1847.

Pour l'Architecture :

M. RENARD; à Tournay . . . . Élu le 8 janvier 1847.

Pour la Musique :

M. MENGAL; à Gand. . . . . Élu le 9 janvier 1846.

Pour les Sciences et les Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts.

M. BOGAERTS; F.; à Anvers . . . . . Élu le 8 janvier 1847.

50 ASSOCIÉS.

Pour la Peinture :

M. VERNET, Horace; à Paris. . . . . . Élu le 6 février 1846.
» SCHEFFER, Ary; à Paris . . . . — id.
» CORNELIUS; à Berlin . . . . — id.
» DE LA ROCHE, Paul; à Paris . . . . — id.
» LANDSEER; à Londres. . . . . — id.
» KAULBACH; à Munich. . . . . — id.

M. INGRES; à Paris.	Élu le	8 janvier 1847.
» CALAME; à Genève	—	id.
» GRANET; à Paris	—	id.
» BEKKER; à Francfort	—	id.
» HAGHE; à Londres.	—	id.

Pour la Sculpture :

M. SCHADOW, Godefroi, à Berlin	Élu le	6 février 1846.
» RAUCH, à Berlin	—	id.
» PRADIER, James; à Paris.	—	id.
» RUDE; à Paris	—	id.
» RAMEY, Étienne-Jules; à Paris. . . .	—	id.
» DAVID; à Paris.	—	8 janvier 1847.
» TENERANI; à Rome	—	id.
» BARTOLINI; à Florence	—	id.

Pour la Gravure :

M. WYON, William; à Londres.	Élu le	6 février 1846.
» Le baron DESNOYERS; à Paris	—	id.
» FORSTER, François; à Paris.	—	id.
» BARRÉ, père; à Paris	—	id.
» HENRIQUEL DUPONT; à Paris	—	8 janvier 1847.
» CALAMATTA; à Bruxelles.	—	id.
» TOSCHI; à Parme	—	id.
» BOVY; à Paris	—	id.

Pour l'Architecture :

M. FONTAINE, P. F. L.; à Paris	Élu le	6 février 1846.
» DONALDSON; à Londres	—	id.
» VON KLEINZE, Léon; à Munich . . .	—	id.

M. Caristie; à Paris	Élu le	8 janvier 1847.
» Barry, à Londres.	—	id.
» Stuller; à Berlin.	—	id.
» Bianchi; à Naples.	—	id.

Pour la Musique :

M. Rossini; à Bologne	Élu le	6 février 1846.
» Meyerbeer; à Berlin	—	id.
» Auber, D. F. E., à Paris	—	id.
» Spontini, G. L. P.; à Paris	—	id.
» Daussoigne-Méhul; à Liége	—	id.
» Halévy, Jacques; à Paris	—	8 janvier 1847.
» Spohr; à Cassel.	—	id.
» Lachner; à Munich	—	id.

Pour les Sciences et les Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts.

M. Bock; à Bruxelles	Élu le	6 février 1846.
» Passavent, J. D.; à Francfort. . . .	—	id.
» Quatremère de Quincy; à Paris. . .	—	8 janvier 1847
» Waagen; à Berlin.	—	id.
» Coussemacker; à Hasebrouck	—	id.
» Avellino; à Naples	—	id.
» Gerhard; à Berlin.	—	id.

. . . .

COMMISSIONS DE L'ACADÉMIE.

COMMISSION ADMINISTRATIVE.

Le président de l'Académie, M. le baron DE STASSART, directeur de la classe des Lettres.

Le secrétaire perpétuel, M. QUETELET.

M. WESMAEL, directeur de la classe des Sciences.
» NAVEZ, id. id. des Beaux-Arts.
» DE RAM, délégué de la classe des Lettres.
» THIRY, id. id. des Sciences.
» ALVIN, id. id. des Beaux-Arts.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

(pour la publication des Chroniques inédites).

M. Le baron DE GERLACHE, président.
» Le baron DE REIFFENBERG, secrétaire.
» GACHARD, trésorier.
» Le chanoine DE RAM.
» Le chanoine DE SMET.
» DUMORTIER.

COMMISSION

(*pour la rédaction d'une Biographie nationale*).

Le président de l'Académie, M. le baron DE STASSART, directeur de la classe des Lettres.

Le secrétaire perpétuel, M. QUETELET.

M.	MORREN,	délégué	de la classe	des Sciences.
»	KICKX,	id.	id.	id.
»	Le Baron DE GERLACHE,	id.	id.	des Lettres.
»	Le baron DE REIFFENBERG,	id.	id.	id.
»	FÉTIS,	id.	id.	des Beaux-Arts.
»	VAN HASSELT,	id.	id.	id.

COMMISSION DE LA CLASSE DES BEAUX-ARTS

(*pour la rédaction d'une Histoire de l'art en Belgique*)

M. QUETELET, président.
» VAN HASSELT, secrétaire.
» ALVIN.
» FÉTIS.
» BOCK.
» SCHAYES.

Ordre déterminé par le sort, d'après lequel devront avoir lieu les lectures dans la Classe des Lettres, conformément à l'art. 18 du Règlement intérieur.

M. Snellaert.
» Schayes.
» Serrure.
» Le baron De Reiffenberg.
» Le chanoine De Smet.
» S. Van de Weyer.
» Le baron de Stassart.
» Polain.
» Bormans.
» Grandgagnage.
» Le chevalier Marchal.
» Baguet.
» Lesbroussart.
» Cornelissen.
» P. Devaux.
» Quetelet.
» Haus.
» Gruyer.
» Ed. Ducpétiaux.

M. Gachard.
» Faider.
» David.
» L'abbé Carton.
» Le baron De Gerlache.
» J. Van Praet.
» Weustenraad.
» Le chanoine De Ram.
» Moke.
» Roulez.
» Arendt.
» Raoul.
» Van Meenen.
» Steur.
» Nothomb.
» Le baron de St-Genois.
» De Decker.
» Borgnet.
» Bernard.

MEMBRES ET ASSOCIÉS DÉCÉDÉS (1).

Classe des Sciences.

Le colonel G. P. DANDELIN, membre, décédé le 17 février 1847.
Le colonel BORY de St-Vincent, associé, décédé le 22 décembre 1846.

Classe des Lettres.

J. Fr. WILLEMS, membre, décédé le 24 juin 1846.

Classe des Beaux-Arts.

H. A. V. VANDERHAERT, membre, décédé le 5 octobre 1846.
Le comte DE CLARAC, associé, décédé le 20 janvier 1847.

(1) Le prochain *Annuaire* contiendra des notices nécrologiques sur MM. Vanderhaert et Dandelin.

NOTICE BIOGRAPHIQUE.

NOTICE

SUR

JEAN-FRANÇOIS WILLEMS,

Membre de l'Académie Royale des Sciences,
des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, membre de la Commission Royale
d'histoire, etc.

L'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique a fait cette année une de ces pertes qu'on n'oublie pas, qu'on ne répare pas. Le décès de M. Willems a excité. en Belgique comme dans l'Europe entière, des regrets dont nous avons le droit d'être fiers; car la gloire de ces illustrations personnelles devient un héritage national que nous devons recueillir et conserver avec une pieuse vénération.

Désigné par les suffrages de l'Académie pour rédiger la notice nécrologique de ce savant confrère, je sens tout ce que cette tâche a de difficile, pour répondre parfaitement aux vues de l'honorable assemblée; mais je l'accepte avec bonheur, puisqu'elle me fournit le moyen d'acquitter la dette d'une reconnaissante amitié envers un homme dont, mieux que tout autre

peut-être, j'ai été à même de connaître et d'apprécier les rares et éminentes qualités.

Jean-François Willems naquit, le 11 mars 1793, à Bouchout, village de la province d'Anvers, où son père exerça successivement les fonctions de géomètre et de percepteur des contributions directes.

Faut-il, de toute nécessité, pour rester fidèle aux traditions du style biographique, raconter comment le jeune Willems, dès l'âge le plus tendre, montra les plus heureuses dispositions pour la culture des lettres et des arts? J'aime mieux laisser parler M. Willems lui-même, rappelant, — avec le charme qui s'attache à ces souvenirs, et qu'il est bien difficile de faire passer dans une traduction. — l'histoire des premières années de sa jeunesse (1).

« De douze à quinze ans, dit-il, j'allai habiter la ville de » Lierre, où je continuai mes études sous la direction de mon » ami, M. l'avocat Bergmans. Bientôt je me sentis du goût » pour les représentations scéniques des deux chambres de rhé» torique existant en cette ville, et dont les membres prenaient » plaisir à m'apprendre à déclamer et à jouer des rôles. C'est là » ce qui m'inspira ma première ardeur pour la versification, et » cette ardeur était telle que, déjà à 14 ans, je composai une » violente satire contre le maire de Bouchout, par qui mon » père venait de perdre sa place de percepteur des contribu» tions.

» Magister Bauwens, instituteur communal à Lierre, était, » à cette époque, le principal poëte des bords de la Nèthe. Il » m'honora de son amitié et de ses conseils; il me prêta suc» cessivement, pour quelques jours, les œuvres d'une ving-

(1) *Belgisch Museum*, tome VIII; page 288 (1844).

» taine des principaux poëtes hollandais, notamment celles de » Feitama, dont il appréciait particulièrement la versification » soignée. Je conserve encore une copie de son *Henri-le-Grand*, » que j'achevai en quatre ou cinq jours. Un autre poëte, encore » en vie, M. P. Ceulemans, me lut un fragment de sa traduc- » tion en vers du *Roméo et Juliette* de Weisze, morceau que » j'admirais bien plus alors que je n'admirais plus tard la tra- » duction allemande de B. Fremery.

» Comme je montrais ce goût prononcé pour le théâtre, que » j'étais déjà passablement exercé dans l'art musical et que je » possédais une voix claire, on jugea que je pourrais remplir » convenablement des rôles de petite fille ou d'ange. Les mem- » bres de la confrérie de Ste-Cécile, fondée dans l'église de » St-Gomaire, où j'allais tous les jours chanter ou jouer de l'or- » gue, ayant résolu de donner quelques représentations au » profit de leur église, m'amenèrent les premiers sur les plan- » ches. Je figurai successivement dans les tragédies de *Joseph* » et des *Machabées*; dans la pièce intitulée *la Naissance et* » *l'enfance de Jésus*, je jouai le rôle de l'ange Gabriel dans » l'épisode de l'Annonciation.

» Je me rappelle encore que, le soir de chaque représenta- » tion, avant le lever du rideau, notre chef, le sieur Van den » Branden, marguillier de l'église, homme d'une piété vraie, » nous faisait tous mettre à genoux sur le théâtre, puis réciter » ensemble les litanies de la sainte Vierge pour obtenir le succès » de la représentation. C'était un spectacle curieux de voir ces » différents personnages en costume, agenouillés pêle-mêle, » et d'entendre saint Joseph et la sainte Vierge (une vierge bar- » bue), le roi Hérode, les trois Rois et les docteurs juifs, les » anges et jusqu'aux diables noircis, répondre tous à chaque

» verset : *Priez pour nous ! Priez pour nous !* — Ce souvenir
» ne s'effacera jamais de ma mémoire. »

En 1809, le jeune poëte-artiste quitta Lierre pour aller habiter la ville d'Anvers, où le besoin de se faire une position le força d'échanger ses chambres de rhétorique contre une étude de notaire. Mais cette occupation, bien que toute prosaïque, n'était pas de nature à calmer ce cerveau évidemment organisé pour le culte des lettres. L'instinct domina la raison ; les penchants littéraires l'emportèrent. Les concours étant, à cette époque, le seul moyen offert aux écrivains flamands de se faire connaître, le jeune Willems prit part au concours ouvert à Gand, en 1811, pour célébrer *la Bataille de Friedland et la paix de Tilsitt*. Ce début fut un succès : son poëme fut couronné.

Il ne fallait qu'un pareil triomphe pour décider de la vocation du modeste clerc de notaire. En 1814 et en 1815, il composa, sur des sujets de circonstance, divers poëmes flamands, où déjà l'on remarque cette facilité de versification qu'il avait puisée dans la lecture des chefs-d'œuvre de la littérature hollandaise (1). Membre de la Société littéraire d'Anvers, il fit, pour les représentations à donner au bénéfice de cette société, plusieurs comédies populaires, telles que *Quintin Matsys*, etc., où lui-même, à l'exemple de quelques grands maîtres de l'art drama-

(1) Lui-même nous raconte, en 1815, comment il devint poëte. Après avoir énuméré tous les immortels ouvrages qu'il avait lus ou plutôt dévorés, il ajoute :

God weet
Wat dat ik nog al verder las ;
Maer zie ! Naer al dit lezen, 'k was
Poeet !

tique, aimait à remplir les premiers rôles. Vers la même époque, il avait commencé, de concert avec quelques amis, la publication d'un almanach portant pour épigraphe : *Nut en vermaek*. C'est à cet annuaire littéraire qu'il confia ces rêveries sentimentales qui enveloppent le printemps de toutes les existences poétiques, et qui lui furent, quelques années après, si malencontreusement reprochées par un vénérable adversaire, que son âge et son caractère avaient sans doute peu disposé à comprendre ces vagues aspirations d'une âme en peine (1).

Mais le temps des rêves fut bientôt passé : une mission plus sérieuse attendait le jeune stagiaire encore peu fait aux luttes de la pensée.

Le royaume des Pays-Bas venait d'être constitué. Le but de l'établissement de ce royaume, personne ne l'ignore, était de créer une barrière contre la France vaincue par l'Europe coalisée.

Pour atteindre ce but, pour combattre efficacement cet esprit étranger que la domination française avait dû laisser après elle, le roi Guillaume comprit l'importance du développement de l'élément germanique du royaume, par la réhabilitation officielle de la littérature néerlandaise, qui, héritière de l'ancienne littérature flamande, pouvait devenir en même temps un moyen de rapprochement entre les diverses provinces séparées d'ailleurs par bien des causes de division. On créa donc, dans les principales villes de la Belgique, des chaires de cette littérature singulièrement négligée jusqu'alors.

Malheureusement des événements, injustifiables au tribunal

(1) Voyez la préface de l'ouvrage intitulé : *Verhandeling over onse Nederduytsche tael*, par le P. Thys, ancien hagiographe à l'abbaye de Tongerloo et membre de l'Académie de Bruxelles.

de l'histoire, avaient signalé les premières années du règne d'un prince qui ne voyait dans la Belgique qu'une *alluvion* à la Hollande, et jeté dans la nation le germe de préventions contre lesquelles échouèrent les intentions les plus droites, les actes d'ailleurs les plus populaires. C'est ce qui fit avorter les essais de restauration littéraire : le gouvernement avait choisi, pour occuper les chaires nouvellement créées, des professeurs bien intentionnés, je veux le croire, et parmi lesquels il y en avait de fort distingués, tels que Kinker, Schrant, Schreuder, etc.; mais ils avaient le malheur d'être tous *hollandais* et presque tous *protestants*. Ce mouvement littéraire, qui eût été si heureux, si utile *comme mouvement vraiment national* (1), parut descendre dès lors aux minces proportions d'un piége ou d'un calcul de la part de la Hollande. Aussi fut-il aussitôt combattu, dans les provinces wallonnes, par l'influence des émigrés français, qui dirigeaient à cette époque la presse belge; il fut neutralisé, par la défiance, dans ces provinces-là mêmes qui semblaient appelées naturellement à le seconder, mais qui s'obstinaient à y découvrir une pensée hostile à leurs antiques croyances.

(1) La culture de la langue flamande fut toujours considérée chez nous comme une chose essentiellement nationale. On sait que, par ordre de Marie-Thérèse, une commission d'hommes instruits fut chargée de réformer le plan des études dans les provinces belges. La langue flamande, qui y est appelée *la langue nationale*, fut proposée comme la base de l'enseignement des langues anciennes. Voici comment M. Lesbroussart, dans son livre sur l'*Éducation belgique* (1783), apprécie cette réforme. *Ceux*, dit-il, *qui conservent encore un sentiment d'amour pour leur patrie, voyaient avec peine que la langue nationale fût tombée dans l'avilissement et le mépris. Le Gouvernement vient, en quelque sorte, de la ré-*

M. Willems qui, né en 1793, n'avait entendu résonner autour de son berceau que des malédictions contre la France, et qui, encore en 1814, avait déploré, dans un poëme énergique, les *Ruines d'Anvers*, dernier et lugubre souvenir se rattachant à l'administration française en Belgique, M. Willems avait pris au sérieux l'établissement du nouveau royaume. Étranger jusqu'alors à toutes les querelles théologiques et politiques qui aigrissaient les esprits, familiarisé d'ailleurs avec les beautés des écrivains néerlandais, il dut se réjouir d'une renaissance littéraire qu'il ne jugeait qu'à son point de vue de poëte, et dans laquelle il découvrait, pour l'avenir, un puissant levier de nationalité. Aussi, s'armant du courage que donnent de profondes convictions, bravant les préjugés de ses compatriotes et de ses coreligionnaires, s'associa-t-il, seul écrivain flamand de quelque valeur, à la pensée du gouvernement. Il publia, dès 1818, son *Poëme aux Belges*, respirant, dans son style d'une franchise toute flamande, le patriotisme le plus vrai. Nous demandons la permission de citer quelques extraits de ces pages vigoureuses, parce que toute l'explication de la carrière littéraire de M. Willems est là.

générer. En opérant cette révolution, il n'a fait que suivre l'exemple de tous les peuples, etc.

Encore en 1814, les syndics des neuf nations de Bruxelles adressaient au gouverneur général de la Belgique, M. le baron de Vincent, une pétition dont nous extrayons le paragraphe suivant :

« Nous avons encore à rougir de ne pouvoir employer notre langue nationale dans aucun acte public; nous sommes encore sous le joug de la langue française. La proscription de la langue flamande doit cesser. L'idiome, les lois et les institutions des peuples de la Belgique doivent renaître avec le bonheur de ce pays !.. »

« Belges, s'écrie-t-il, la France ne pèse plus sur vos pro-
» vinces. L'Europe vous a donné une patrie. Vous reprenez
» vos droits, votre indépendance, votre nom. La liberté vous
» sourit; mais, pour la posséder entièrement, vos anciennes
» vertus vous sont nécessaires. Après tant d'années perdues
» dans l'esclavage, elles doivent reparaître toutes et dans tout
» leur éclat national. Or, vous ne vous êtes pas encore défaits
» de toutes les chaînes de l'étranger; vous n'avez pas tout ra-
» cheté par le sang de Waterloo !......

» Belges, la patrie veut retrouver en vous tout ce qui a dis-
» tingué vos ancêtres : elle vous demande leurs vertus, leurs
» mœurs, leur caractère. Et vous, les avez-vous sauvés du
» naufrage? Avez-vous rompu tous les liens qui ont contribué à
» vous asservir? Hélas! au lieu d'assurer son indépendance en
» se créant un esprit national, lé Flamand traîne encore, sur
» une terre libre, les chaînes de l'étranger; imitateur des Fran-
» çais jusque dans leurs mœurs les plus frivoles, il ne comprend
» pas que parler leur langue, c'est insulter à la sienne!......

» Je ne hais pas la nation française, ajoute-t-il, qui, à plu-
» sieurs titres, est digne d'estime; je suis encore plus loin de
» mépriser sa langue qui a mérité d'être européenne, une
» langue qu'on aime et qu'on parle dans tous les coins de l'uni-
» vers où elle a porté la civilisation. Non, Belges, je l'aime
» aussi, je rends hommage à ses beautés; mais je veux égale-
» ment qu'on respecte la vôtre, qu'on la connaisse et qu'on lui
» rende justice. Belges, vous ne devez céder en rien aux autres
» nations : vous aussi, vous avez une langue qui porte l'em-
» preinte de votre caractère; vous avez un trésor que le génie
» ne saurait épuiser. Depuis des siècles vos pères l'ont parlée et
» défendue toutes les fois qu'on en voulait à ses droits ou à son
existence!......

» Belges, votre sort est intimement lié à l'existence de cette
» langue. Parcourez vos annales : partout où vous trouverez vos
» priviléges et vos droits violés, vous trouverez aussi une in-
» sulte ou une atteinte à votre langue. L'anéantir, c'était anéan-
» tir votre indépendance. Pour dompter un coursier fougueux,
» l'art veut que, d'abord, on lui mette le frein dans la bouche.
» Cet art fut toujours le secret des tyrans! »

Puis il termine par ces mots :

« Aussi longtemps que nous cultiverons de préférence le fran-
» çais, aussi longtemps que nous dédaignerons tout ce qui est
» belge, nous resterons sous le vasselage indirect de la France,
» et notre patrie ne sera point comptée parmi les nations. Ce
» qu'il y a encore de patriotisme se perdra insensiblement, et
» nos neveux dégénérés oublieront, sur ce beau sol, jusqu'au
» nom du peuple qui l'habita! »

Ce chaleureux appel de M. Willems venait trop tard : l'esprit public avait changé de direction. Déjà la réaction contre la France, qui s'était manifestée si vive et si universelle en 1814 et en 1815, avait fait place à de sourdes hostilités provoquées par les fautes récentes du gouvernement nouveau. Aussi, le *Poëme aux Belges* reçut-il en Belgique un accueil froid qui contrastait péniblement avec l'enthousiasme qu'il excita en Hollande, où l'auteur fut proclamé membre des principales sociétés littéraires. Le gouvernement lui-même ne resta pas indifférent à la vue de cet acte d'indépendance qui avait conquis au courageux poëte les sympathies des hommes les plus haut placés dans l'administration. A quelque temps de là, M. Willems fut nommé receveur de l'enregistrement à Anvers.

Une telle faveur ne servit qu'à rendre celui qui en était l'objet, suspect dans nos provinces, où la défiance contre le gouvernement hollandais gagnait tous les jours du terrain. Dès ce mo-

ment, M. Willems fut jeté dans la mêlée des partis. Il débuta imprudemment dans une question de tolérance religieuse ; et la correspondance qu'il eut à ce sujet l'entraîna, malgré lui sans doute et dans la chaleur de la discussion, à une appréciation trop sévère de l'action du clergé sur la décadence des lettres dans nos anciennes provinces (1).

Cependant, M. Willems entendait, avant tout, poursuivre son grand projet, sa pensée dominante, la réhabilitation de la littérature flamande. Cette fois, il ne voulut plus se contenter de lui rendre de poétiques hommages ; il invoqua le secours de l'érudition et il découvrit à ses compatriotes des trésors littéraires dont ils ne soupçonnaient pas l'existence. Il publia, de 1819 à 1824, sa *Dissertation sur la littérature flamande* (2): les grandes connaissances qu'il y déploya, jointes à un excellent esprit de critique, en font le monument le plus durable élevé à cette littérature, qui, du reste, attend encore son historien. Ce travail remarquable fut accueilli, en Hollande même, avec reconnaissance ; il mit l'auteur en relation avec les grands écrivains de ce pays, tels que Siegenbeek, J. de Vries, etc., juges si compétents dans ces matières, et lui ouvrit les portes de l'*Institut royal d'Amsterdam*.

(1) Voyez sa *Lettre à l'abbé Buelens*, dans la brochure de celui-ci, intitulée : *Correspondance de M. Willems*.

(2) Cette dissertation, en deux volumes, fut dédiée à M. Florent Van Ertborn, bourgmestre de la ville d'Anvers, homme instruit, qui honorait M. Willems d'une amitié basée sur de réelles sympathies d'intelligence, et qui, vers cette époque, publia un Traité sur la même matière, sous le titre d'*Observations sur la langue flamande, particulièrement sous le rapport des provinces méridionales*, traduit du Mémoire hollandais de Van Ackersdyk. (Anvers, 1821.)

Une fois lancé dans les études historiques, auxquelles l'avait déjà initié la fonction d'archiviste qu'autrefois il avait momentanément remplie à Anvers, M. Willems partagea entre celles-ci et les études littéraires, tout ce qu'il avait de facultés et de loisirs ; car ces études devaient, dans son intention, se servir les unes aux autres d'appui et de complément ; elles se rattachaient à une même pensée de régénération nationale. Par l'histoire, il cherchait à renouer la chaîne des traditions qui, au milieu des vicissitudes politiques du passé, ont conservé à nos provinces un caractère d'unité et d'originalité, en même temps que, par la restauration de la littérature flamande, il désirait de contribuer à la consolidation de l'élément principal de notre nationalité dans l'avenir.

C'est dans cette vue que M. Willems publia, en 1824, un *Choix de proverbes du pays*, — en 1826, une *Statistique ancienne de la province d'Anvers*, — en 1828, une *Topographie ancienne de la ville d'Anvers*. C'est dans cette vue encore qu'il commença, en 1827, un recueil périodique des plus intéressants, connu sous le titre de *Mélanges historiques*, et dont les premières livraisons firent tressaillir d'aise le vétéran de la littérature hollandaise, le grand Bilderdyk (1). Aussi, quand le Gouvernement, par son arrêté du 23 décembre 1826, eut jugé utile d'encourager la publication des principaux monu-

(1) Voici ce que nous avons eu occasion d'extraire d'une lettre de ce grand écrivain; il s'agit des *Mélanges historiques* : « *Waarover ik*, écrit-il, *zoo ten aanzien van juistheid van aanmerkingen en aantrekkende aanvalligheid , als van uiterlijke en innige netheid als opgetogen ben. Vaart voort, waarde vriend ; zoo de aansporing van een ouden vervallen en sedert eenlijke maanden gants suffenden grijsaard iets op U vermag, vaart voort dezen nog zoo rijken akker te bewerken, en heb er, bij de innige zelfvoldoening ,*

ments inédits de l'histoire nationale, M. Willems avait-il été des premiers à attirer les regards de l'autorité, et il fut désigné pour faire partie, avec MM. de Reiffenberg, Raoul, Bernhardi et Van de Weyer, de la commission instituée, à cet effet, le 20 juillet 1827.

Arrivé à cette époque de la vie de M. Willems, dont l'appréciation est la plus difficile et la plus délicate, il nous paraît nécessaire, pour comprendre ce que sa conduite avait de logique à son point de vue personnel, de faire, malgré nous, une courte excursion dans le domaine de la politique.

La lutte entre les provinces septentrionales et les provinces méridionales, qui datait de la réunion de la Belgique à la Hollande, s'était envenimée de plus en plus, d'abord, en 1822, par des questions d'intérêt matériel, puis, en 1825, par des questions de l'ordre moral le plus élevé.

Nous avons vu comment M. Willems avait, dès l'origine, compris le royaume des Pays-Bas. Depuis, aigri peut-être par les injustices de quelques-uns de ses compatriotes à son égard, injustices qu'il mettait naturellement en regard des hautes sympathies que lui avaient vouées les principaux écrivains de la Hollande, il se méprit sur le véritable caractère et sur la portée politique des événements qui se passaient autour de lui. Dans toute cette opposition qui s'organisa si nationale et si respec-

ook den roem van die U toekomt : myn geheele hart juicht U toe ! » Dans la 1re livraison de ces *Mélanges*, M. Willems inséra une traduction en vers flamands du poëme comique de Meyere (*Luna ardens*), faite avec ce talent élégant et facile dont il devait bientôt après donner une si éclatante preuve dans son charmant poëme *Marie de Brabant* (1828), et dans le touchant épisode de *Fénélon ramenant la vache du pauvre paysan* (1829).

table, M. Willems ne voulut voir que la secrète impulsion des idées françaises. Les hommes que nos provinces entouraient d'une auréole de légitime popularité, il eut le tort de les supposer, dominé à son insu par un esprit de système, des instruments d'une politique étrangère; il les combattait dès lors avec bonne foi, mais avec une âpreté de formes que les circonstances du temps et l'état général des esprits expliquent sans la justifier. En dehors de la constitution du royaume des Pays-Bas, M. Willems ne voyait de perspective sérieuse pour nos provinces que dans une réunion avec la France; l'idée d'une indépendance distincte ne lui était pas venue, et, soyons justes, cette combinaison n'avait été entrevue jusqu'alors par aucun de ceux-là mêmes qui croyaient diriger l'opinion publique. La polémique politico-littéraire à laquelle se livra M. Willems (1) présente, à chaque page, des traces de cette préoccupation d'esprit, préoccupation sincère provoquée par l'aversion pour cette domination française, dont il ne se sentait guère disposé à reprendre le joug. C'est donc par amour de notre nationalité qu'il combattait les tendances de ceux qui, par d'autres voies que la Providence nous ménagea, amenèrent plus complétement le triomphe de cette même nationalité.

L'année 1830 s'inaugura heureuse pour M. Willems : l'université de Louvain, pour reconnaître les services éminents qu'il n'avait cessé de rendre à la littérature, lui conféra le diplôme de docteur en lettres, *honoris causa*. Tandis que le nouveau docteur ne songeait qu'à poursuivre avec plus d'ardeur le cours de ses travaux littéraires, des secousses imprévues vinrent renverser un gouvernement aux destinées duquel il s'était associé

(1) On n'a qu'à lire la lettre qu'il adressa à M. Van de Weyer, sous ce titre : *De la langue belgique*. Bruxelles, 1829.

avec un dévouement, incompris à l'époque de ces luttes personnelles, mais auquel l'impartiale histoire doit reconnaître un caractère d'honorable et courageuse franchise. Tout dévouement qui aboutit au martyre est vrai, est respectable.

Relégué par le gouvernement nouveau à Eecloo, petite ville de la Flandre (le 17 janvier 1831), il supporta cette disgrâce avec le calme philosophique d'un homme qui attend, fort de sa conscience, le jour de la justice nationale. Bien plus : il trouva le moyen d'utiliser ses loisirs forcés dans l'intérêt de la patrie. C'est là qu'il conçut et combina ses premiers projets pour la réorganisation des moyens de réhabiliter la littérature flamande dans nos provinces émancipées. C'est là qu'il copia, avec cette persévérance que peut seule donner une réelle passion des lettres, des volumes de fragments inédits de notre ancienne littérature, éparpillés dans les manuscrits de la bibliothèque de feu M. Van Hulthem. C'est là encore qu'il traduisit en vers flamands modernes le vieux poëme épique du *Renard*, dont il publia depuis le texte primitif en 1836, et, en 1839, une édition abrégée, devenue classique dans nos établissements d'instruction. — Aussi, quand il fut question de reconstituer la Commission d'histoire, eut-on soin d'aller, au fond de l'exil de M. Willems, s'assurer le concours de son infatigable dévouement à la science (1).

L'épreuve par laquelle passa son patriotisme mal interprété ne fut pas longue : M. Willems fut bientôt rappelé de l'exil par

(1) C'est par un arrêté royal, en date du 22 juillet 1834, que la *Commission royale d'histoire* fut réinstituée. Elle se composait des membres dont les noms suivent : MM. *de Gerlache*, président, *De Ram*, *De Reiffenberg*, secrétaire, *Dewez*, *Gachard*, *Warnkoenig* et *Willems*.

l'intervention même de l'homme politique qui avait été autrefois l'objet de ses attaques littéraires les plus vives, et que les événements venaient d'élever aux plus hautes dignités (1). Il fut nommé, le 19 mars 1835, receveur de l'enregistrement dans la ville de Gand, résidence d'autant plus convenable pour M. Willems, qu'il devait y trouver le principal noyau des écrivains flamands habitués à le considérer comme leur chef et leur guide. — Là ne s'arrêta pas sa réhabilitation. Sa place était marquée depuis bien longtemps à l'Académie royale des sciences et des belles-lettres de Bruxelles, d'où la politique seule l'avait exclu jusqu'alors. Il en fut nommé membre le 6 juin 1835.

La Commission royale d'histoire, ayant repris la publication d'anciens monuments historiques, préparée sous le règne précédent, M. Willems fit paraître, sous les auspices de ce corps, des travaux importants au double point de vue de l'histoire et de la philologie. D'abord, la *Chronique de* J. VAN HEELU, sur la bataille de Woeringen, publication attendue avec impatience par les savants d'Allemagne et de Hollande, et qui valut à M. Willems la distinction flatteuse d'une lettre autographe de S. M. le roi de Prusse; puis une chronique, en deux volumes, de JEAN DE KLERK, sur les *Gestes des ducs de Brabant*. Ces trois volumes sont enrichis d'introductions littéraires et de cartulaires (*Codex diplomaticus*), réunion de pièces historiques la plupart inédites et destinées à jeter le plus grand jour sur les temps auxquels se rapportent ces chroniques (2).

(1) Ce fut M. Sylvain Van de Weyer, Ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi des Belges près la cour de Londres, qui réconcilia M. Willems avec le Gouvernement et qui le présenta à M. le baron d'Huart, alors Ministre des finances.

(2) M. Willems avait, depuis longtemps et avec une préférence

A la même époque de la carrière littéraire de M. Willems se rattache une de ses publications qui eut le plus de retentissement dans le monde philologique : celle du texte primitif, en bas-saxon, du *Roman du Renard*. Ce fut tout un événement. L'Allemagne et la France se disputaient l'honneur d'avoir donné le jour à ce curieux poëme, si populaire au moyen âge, que Goethe ne dédaigna pas de traduire en vers allemands modernes, comme plus tard Œhlenslāger le fit passer dans la littérature danoise (1). M. Willems, dans son enthousiasme pour ce chef-d'œuvre que nous a légué le XII[e] siècle, voulut prouver que cette *fable-épique,* comme il l'appelle, est essentiellement flamande d'origine et de composition. Il publia pour la première fois le texte primitif de ce poëme, d'après un manuscrit que, sur ses instances et celles de M. le professeur Serrure, le Gouvernement belge acheta au prix de 4,000 francs, à la vente de la riche collection du bibliophile Heber, à Londres; il l'enrichit de précieuses notes philologiques qui lui acquirent une autorité européenne (2).

marquée, étudié l'histoire des ducs de Brabant; il avait réuni une foule de matériaux pour décrire le règne de Jean I[er], ce héros-poëte, qui avait particulièrement conquis son admiration et son amour. La mort empêcha notre savant d'exécuter ce projet favori.

(1) On connaît aussi les travaux de Grimm, Mone, Hoffman Von Fallersleben, Schiller, Grater, etc., sur le poëme du *Renard*. En France, les Méon, les Robert, les Raynouard s'en occupèrent également. En Hollande, Scheltema avait, dès 1826, publié son *Reintje de Vos*.

(2) M. Mone, dans son *Anzeiger für Kunde der teutschen Vorzeit* (1836), fit connaître la publication de notre savant à l'Allemagne en même temps que le *Bulletin du Bibliophile* de Techener, à Paris, en fit ressortir toute l'importance. En 1840, M. Gervinus, dans son

En 1836, M. le comte de Theux, Ministre de l'intérieur, nomma une commission chargée de rechercher les moyens de ramener à des règles fixes l'orthographe flamande, que les circonstances du temps et l'arbitraire de quelques écrivains avaient fait dévier de ses voies historiques et rationnelles. M. Willems, que ses connaissances spéciales appelaient naturellement à par-

ouvrage : *Geschichte der poetischen Nationallitteratur der Deutschen*, fit sur le poëme du *Renard*, et sur le livre de M. Willems un travail fort remarquable, dont la traduction flamande, due à la plume de M. Rens, se trouve dans le Ve vol. du *Belgisch Museum*.

Il existe deux traductions françaises du texte primitif du *Renard*, l'une, par M. Oct. Delepierre, en 1837; l'autre vient de paraître dans la *Chronique contemporaine et rétrospective* (Gand, 1846).

Les idées de M. Willems (que celui-ci a depuis développées encore dans un article du *Belgisch Museum*, intitulé : *Reinardiana*), ont fructifié; car récemment M. H. Van de Velde publia une brochure sur l'*Origine flamande du Renard et sur ses rapports avec les anciennes factions des Blavotins et des Isangrins* (Bruges, 1843.)— M. Marmier, en France, a reconnu également que le *Renard* bas-saxon est une œuvre originale et nullement une imitation des ouvrages français sur le même sujet.

M. le professeur Bormans fit aussi de ce monument de notre ancienne littérature l'objet de quelques études philologiques toutes spéciales. (Voyez le *Messager des Sciences et des Arts*, année 1837.)

En 1843, parut à Malines, par les soins de Collin de Plancy, un recueil abrégé et incomplet des différentes versions du roman du *Renard*.—Techener publia, en 1845, un ouvrage du même genre, par A. Rothe, sous le titre de : *Les romans du Renard examinés, analysés et comparés, d'après les textes manuscrits les plus anciens*. — S. Naylor édita le même poëme sous le titre : *Reynard the Fox ; a renowned apologue of the middle age, reproduced in rhyme* (London, 1845). — Dans ces trois récents ouvrages, on rend un éclatant hommage aux travaux de M. Willems.

tager les travaux de cette commission, reçut la mission de publier, sous le patronage du Gouvernement, un recueil trimestriel, dans le but de vulgariser les études philologiques si nécessaires à la direction de la jeune littérature flamande (1).

Les dix volumes de ce recueil, qui prit pour titre : *Belgisch Museum*, offrent un vaste répertoire de recherches historiques et littéraires, se rapportant toutes, avec une variété qui n'exclut pas l'unité, à la connaissance de notre passé national. C'est pour alimenter ce recueil que M. Willems ouvrait les sources inépuisables de sa prodigieuse érudition. Là, en effet, vous rencontrez une série de fragments inédits de notre ancienne littérature flamande; là, vous pouvez faire la connaissance d'un grand nombre d'anciens poëtes flamands, plongés la plupart dans un oubli immérité; là, vous voyez revivre sous vos yeux, tantôt l'ancien théâtre flamand, si naïf et si pittoresque, tantôt nos principales chambres de rhétorique, dernier refuge de nos muses découragées; là, on vous introduit dans la vie intérieure de nos familles bourgeoises d'autrefois, dont on vous décrit les mœurs, les usages, les fêtes, les métiers, jusque dans leurs détails les plus vulgaires; là enfin, vous trouvez des discussions approfondies et du plus haut intérêt, sur l'origine, les vicissitudes et le caractère propre de notre littérature flamande.

En dehors de ces études favorites sur l'histoire et la linguis-

(1) Le *Belgisch Museum* fut rédigé par M. Willems, avec l'active collaboration de MM. Lambin, Snellaert, Van Duyse, Van der Meersch, Blommaert, Torfs, etc. Il est permis d'espérer que cette utile publication pourra être continuée par le zèle intelligent des mêmes écrivains qui ont secondé M. Willems avec tant de générosité et de persévérance.

tique, M. Willems trouvait encore un charme particulier à s'occuper des questions d'art. Dès 1816, il avait fait un poëme sur *les Arts;* de 1823 à 1825, il avait prononcé, en sa qualité de membre de la commission directrice de l'Académie des beaux-arts d'Anvers, plusieurs discours, où il s'était livré à d'ingénieuses considérations, tantôt sur l'*invention poétique des peintres*, tantôt sur le *caractère spécial de notre célèbre école flamande*. Les origines de l'art typographique en Belgique, l'une des questions les plus difficiles et les moins susceptibles d'une solution positive, avaient aussi fixé son attention (1). L'art musical surtout trouvait en M. Willems, excellent musicien lui-même, un défenseur né de ses intérêts, un restaurateur de ses vieilles gloires : chacun sait qu'il était parvenu à réunir un nombre incroyable d'anciennes chansons du pays, dont il avait eu le bonheur de retrouver les délicieuses mélodies historiques (2).

Dans quelque partie du domaine des connaissances humaines

(1) M. Willems publia dans ses *Mélanges historiques*, 1828, une *Dissertation sur les imprimeurs d'Anvers en* 1442, qu'il reproduisit, en 1844, dans son *Belgisch Museum* avec de nouvelles considérations à l'appui de son système.

J'ai trouvé dans la correspondance de M. Willems une lettre de M. Van Ewyck, alors directeur de l'instruction publique (1828), par laquelle ce fonctionnaire prie notre savant de vouloir fournir des renseignements sur les plus anciennes gravures belges à M. Ottley, auteur d'une *Histoire de l'origine de la gravure sur cuivre et sur bois*, Londres, 1816, 2 vol. in-4°, qui voyageait à cette époque en Belgique.

(2) M. Willems, au moment où la mort vint interrompre ses travaux, était occupé à corriger les épreuves de la 2me livraison de son œuvre de prédilection sur les *Anciennes chansons flamandes*, dont

qu'on porte ses pas, on est donc surpris d'y rencontrer des traces du passage de M. Willems : point de sentier qu'il n'ait battu, point de mystère qu'il n'ait sondé. Lettres, sciences, arts, sa vaste intelligence a tout remué, tout approfondi.

Mais cette surprise se change en admiration, quand on songe que M. Willems dut tout à lui-même; quand on sait que, sans le secours d'aucun maître, privé du bienfait des études classiques, embarrassé dans ses travaux par les mille soucis de l'administration ou de la famille, cet homme est parvenu à s'élever des rangs les plus modestes de la société jusque dans la région des plus hautes célébrités de l'époque !

Aussi, quelle persévérante passion pour le travail ! Quelle avidité insatiable pour savourer tous les fruits de l'arbre de la science ! Dès le début de sa carrière, il avait senti la nécessité pour son intelligence d'être en contact immédiat avec l'intelligence spéciale de tous les peuples : pour avoir la clef de toutes les civilisations qui nous entourent, il était devenu, à son insu, pour ainsi dire, et à l'insu de ses amis, un véritable polyglotte. La langue universelle du vieux monde, le latin, il le comprenait, sans l'avoir jamais appris, aussi bien que ceux qui ont consacré leurs plus belles années à l'apprendre. Initié à tous

son ami, le Dr Snellaert, s'est engagé à achever la publication, avec les matériaux curieux délaissés par le défunt.

M. Fétis, directeur du Conservatoire de Bruxelles, aimait à consulter M. Willems dans ses travaux importants relatifs à l'ancien art musical en Belgique. — Le poëte Uhland, au moment de publier ses *Chansons nationales d'Allemagne*, avait fait le voyage de Belgique pour compléter ses recherches par des entretiens avec notre savant. — M. De Koussemacker, auteur d'un *Mémoire sur Hucbald et sur ses traités de musique* (Paris, 1841), avait avec lui des relations fort suivies.

les secrets de la science philologique, il s'était livré à de nombreuses recherches sur les anciennes langues du nord et du midi de l'Europe (1). De plus, il avait dans sa riche bibliothèque, il connaissait, dans leur texte original, les principaux chefs-d'œuvre des littératures allemande, hollandaise, française, anglaise, danoise, italienne et espagnole; il en suivait les phases diverses avec un intérêt soutenu, et toujours dans un but national (2).

Il n'est donc pas étonnant que dans toutes les contrées étrangères, les plus voisines comme les plus éloignées, M. Willems comptât des admirateurs et des amis. Ses relations, à en juger par sa correspondance d'un quart de siècle, étaient immenses; l'on ne conçoit pas que, sans aucune aide ou assistance, il ait pu suffire à rédiger toutes ces lettres, qui, sous sa

(1) Déjà, en 1819, dans le 1er volume de sa *Dissertation sur la littérature flamande*, M. Willems consacra plusieurs chapitres à démontrer les origines de la langue flamande et sa connexité avec le sanscrit, système qui a été depuis développé chez nous, par MM. Van Thielen, Van den Hove et Lebrocquy. En 1837, il publia, sous le titre d'*Elnonensia*, un petit traité sur les *Monuments des langues romane et tudesque du IXe siècle*, qu'il réimprima, en 1845, avec de notables augmentations.

(2) C'est dans la littérature danoise que M. Willems puisa les touchants détails sur les hautes infortunes d'*Isabelle d'Autriche* (Voyez *Belgisch Museum*, tom. II). C'est en lisant les *Novelle del Bandello*, qu'il fut mis sur la trace de la mort tragique d'une noble dame d'Anvers, assassinée au XVIe siècle par l'Italien Simon Turchi (Voy. ce récit dramatique, *Belgisch Museum*, tom. V). C'est dans un ancien ouvrage espagnol, aujourd'hui oublié, qu'il trouva la curieuse chanson espagnole sur la mort de Philippe II, qu'il a reproduite, dans le même recueil, en mettant en regard une traduction en vers flamands.

plume obligeante, devenaient bien souvent sans doute, de petits mémoires sur l'un ou l'autre point de la philologie ou de l'histoire. M. le professeur KALKAR, du fond de la Suède, M. KOUTORGA, du fond de la Russie, viennent consulter M. Willems. L'Angleterre met en rapport avec lui son KEMBLE et son BOSWORTH, connus par leurs importants travaux sur l'ancienne littérature anglo-saxonne, ses bibliophiles HEBER et DIBDIN, dévorés d'une noble et intelligente passion pour les vieux livres. La France est représentée auprès de lui par un BAROIS, un LE GLAY, un ACHILLE JUBINAL, un TECHENER et par d'autres écrivains qui s'occupent de l'étude des siècles passés. L'Allemagne députe vers lui, de ses divers États, ses hommes les plus recommandables. Les MONE, les HOFFMANN VON FALLERSLEBEN, les BETTMANN, les WARNKÖNIG, les THIERSCH, les LOEBEL, les JULIUS, les KAUSLER s'abreuvent, des jours entiers, aux sources de son inépuisable science. Mais ce sont les écrivains de la Hollande surtout qui recueillent avec une respectueuse avidité les conseils de celui qu'ils appellent unanimement le chef de la littérature néerlandaise, et pour qui ils professent un véritable culte. BILDERDYK, SIEGENBEEK, J. et A. DE VRIES, GROEN VAN PRINSTERER, MESSCHERT, SCHREUDER, VISSCHER, etc., jusqu'au plus spirituel de ses hommes d'État, M. FALCK, ont avec M. Willems une correspondance active et bien honorable pour lui (1).

(1) J'ai été admis à voir toute la correspondance de M. Willems, curieuse réunion de précieux autographes. La littérature hollandaise surtout y est richement représentée ; on y trouve une série de lettres de Bilderdyk, de Siegenbeek, des deux De Vries, etc. Une chose m'a frappé en parcourant cette correspondance, et je me permets de la signaler en passant : c'est le caractère cordial, intime, confiant, du style épistolaire hollandais. On ne saurait se faire une idée du charme

Les grandes entreprises littéraires qui honorent notre époque, et que la bienfaisante émulation des peuples fait surgir dans tous les pays, semblaient ne pouvoir s'organiser sans le concours de M. Willems : son nom se rattache à toutes. — Dès 1832, la *Commission des records*, à Londres, obtint le privilége de sa collaboration. — En 1838, M. Buchon lui dédia une des *Chroniques* de son importante collection du *Panthéon classique*. — En 1840, il fut vivement sollicité par le baron Cotta de prendre part aux travaux de l'*Association littéraire*, fondée à Stuttgardt, sous le patronage du roi de Wurtemberg, pour la publication d'anciens monuments littéraires et historiques. — La *Société d'émulation de Bruges* fit paraître, en 1842, la *Collection des statuts ou keuren de tous les métiers de cette ville*, avec des notes philologiques de M. Willems. — En 1844, le gouvernement hollandais encouragea par des subsides la création de la *Vereeniging ter bevordering der oude nederlandsche letterkunde* : toutes ces publications eurent lieu avec la coopération de M. Willems et d'après l'impulsion donnée par sa longue expérience (1). — En 1844, le savant Bettmann invoqua l'appui de sa vaste érudition pour aider à la con-

qu'il y a dans ce reflet de l'esprit de famille, même au milieu des préoccupations de la science.

(1) Cette société, sous la savante direction de MM. Vermeulen, De Vries, Jonckbloet, Leenderts, Tydeman et De Hoop Scheffer, a déjà édité *Karel de Groote en zyne Pairs*, quelques poésies inédites de Van Maerlant, ainsi que le *Lekenspiegel* et le *Minneloepe* de Deckers. M. Jonckbloet surtout, le membre le plus actif de la société, consultait souvent, comme il le dit dans une de ses lettres, *hem die aan het hoofd staat der nederlandsche letterkunde*.

tinuation de ses *Monumenta Germaniae historica* (1). — Récemment encore, au mois de septembre dernier, un congrès linguistique s'est réuni à Francfort, auquel M. Willems avait été invité avec une distinction toute particulière, par une lettre personnelle du premier philologue contemporain, M. le professeur Grimm, de Berlin (2). En un mot, placé aux confins de deux races et de deux littératures, M. Willems avait fait de son cabinet d'études une espèce de *hanse littéraire*, où, comme

(1) Par cette même occasion, M. Bettmann, communiquant à M. Willems un ancien fragment littéraire flamand, ajoute, en s'efforçant d'adopter l'orthographe flamande, ces lignes flatteuses : « *Al het geen voor den bloei van het vaderland meer of min belangrijk zijn kan, in wiens hand zoud het beter berusten, door wiens mond zoud het waardiger medegedeeld worden, dan door U die dagelijks door woord ende daed daarvan getuigenis geeft, dat, gelijk onzen arm ende ons leven, dus ook niet min de wetenschappen ende al de krachten van onzen geest voort al aan het vaderland behooren gewijd te worden.* »

(2) Voici un extrait de cette lettre :

« *Es wäre mir eine wahre Freude, wenn sie sich entschlössen diesen Herbst nach Frankfurt zu kommen, das ihnen kaum weiter abliegt als mir. Sie haben mich so oft eingeladen, und ich habe nur für meine Lust noch keine Zeit gewinnen können; so würde das die schönste grossmütigste Vergeltung sein, wenn sie zu uns kämen, und so gleich eine Anzahl andrer Männer kennen lernen möchten, die ihnen dem Namen nach bereits näher bekannt sind.....*

Mögen sie dieses Jahr und für lange aller Krankheit los und ledig sein ! »

Cette lettre si amicale est datée du 15 mai : le souhait cordial qui la termine ne devait pas être exaucé, car, un mois après, M. Willems n'existait plus !...

aux beaux jours de notre antique prospérité, venaient s'échanger les richesses du Nord et du Midi (1).

Mais pourquoi insister si longtemps sur les hautes facultés intellectuelles que chacun a pu si souvent admirer en M. Willems? Je me reproche presque d'avoir attaché tant de prix à énumérer ses triomphes littéraires, il me tarde de découvrir les trésors, moins connus peut-être, de son noble cœur; car l'homme le plus grand n'est complet que par le cœur.

Je serais désolé d'être injuste envers ce siècle qui, par l'importance des événements qui l'ont inauguré, par la grandeur des institutions qui l'immortalisent, aura de magnifiques pages dans l'histoire de la civilisation; mais il me semble que la lutte effrénée des intelligences a fait négliger les caractères. C'est un danger qu'il n'est pas inutile de signaler. Quand le talent prétend tenir lieu de tout, quand le génie absout et qu'on déifie le succès, il doit bien être permis de rappeler, sans calomnier la raison humaine, que l'intelligence, abandonnée à elle-même, est impuissante à remplir ses providentielles destinées.

Cette vérité, dont nous avons tous la conscience en nous-mêmes, doit nous rendre doublement chère la mémoire du con-

(1) M. Willems était membre des principales sociétés savantes de l'Europe. Un des derniers diplômes qu'il reçut fut celui de l'*Académie royale des sciences* de Munich. Le 7 décembre 1844, M. le professeur Thiersch, secrétaire de cette savante compagnie, lui annonça sa nomination en ces termes :

« *Die ausgezeichneten Verdienste die sich E. W. um die historischen Wissenschaften überhaupt, und insonderheit um die Würdigung der Alten und um die Aufnahme der neuern Literatur und Sprache ihres vlaemischen Vaterlandes erworben, sind nich blos von ihren naechsten Niederdeutschen, sondern auch von allen denkenden hochdeutschen Stam- und Sprachgenossen anerkant.* »

frère dont nous regrettons la perte prématurée : chez M. Willems le caractère était au niveau de l'intelligence.

Sa haute stature, son beau front découvert, sa démarche grave, toute sa physionomie annonçait je ne sais quoi de patriarcal qui se révélait bien plus encore à ceux qui étaient admis à le connaître dans l'intimité. La science dans lui n'avait pas adopté ces formes anguleuses qui blessent, ce ton pédant qui fatigue : il avait les qualités du savant sans en avoir les travers. Le sentiment de sa propre valeur ne le rendait pas injuste dans l'appréciation du mérite des autres. Son plus grand bonheur était d'être utile surtout aux jeunes gens qui se consacraient aux études dans lesquelles se résumait toute sa vie. D'une égalité d'humeur rare chez un homme livré à tant d'occupations, il avait conservé, sous l'apparente aridité de l'érudition, toute la séve de son organisation essentiellement poétique : la tête ne s'était pas développée aux dépens du cœur. Chose curieuse ! il alliait à un degré suprême l'instinct du commandement et le goût de la discussion. Bien que vivant dans le passé par ses études, il ne restait étranger à la solution d'aucun problème de la société actuelle : homme de son siècle, il aimait le progrès, mais greffé sur la tradition.

Lorsque, récemment encore, dans un discours solennel, il démontrait que la littérature flamande doit se distinguer par un triple caractère *religieux, moral, national,* n'avait-il pas trouvé en lui-même ce type qu'il proposait aux jeunes écrivains avides des conseils de son expérience ? Le *style* qu'il préconisait *n'était-il pas l'homme ?*

Oui, M. Willems était sincèrement, était naturellement religieux, de sentiment autant que de conviction. Attaché à des croyances où il avait puisé tant de lumières et de consolations, il tenait à en conserver le dépôt intact dans sa famille, par une

inviolable fidélité aux préceptes comme aux pratiques du culte public ou domestique. Ses longues et intimes relations avec les principaux écrivains de la Hollande protestante, lui avaient de bonne heure fait sentir la nécessité d'une étude approfondie de sa religion et d'une indulgente tolérance pour l'erreur. De là, chez lui un goût décidé pour les controverses religieuses; il y développait une liberté d'esprit qui était loin d'exclure le respect de l'autorité, et dont il avait sans doute trouvé le secret dans la caustique hardiesse de l'ancienne littérature flamande, objet de sa prédilection (1).

Cette largeur de vues qu'il apportait à la manifestation de ses convictions religieuses, M. Willems la mettait aussi dans l'ordonnance de toute sa conduite, dans la direction de sa maison. Profondément moral, quoique passionné, il avait conservé toute la fraîcheur des illusions qui constituent le charme de la vie. Également adversaire de la pruderie et du dévergondage, il donnait parfois à l'expression de ses sentiments une de ces tournures d'une naïveté biblique, qui font baisser les yeux, mais qui ne font pas rougir. Amitié, amour paternel, amour conjugal, ces

(1) Cet esprit de controverse avait, du reste, ses beaux côtés. Un des professeurs les plus distingués de l'université de Gand, ami de M. Willems, se signala, à la fin de ses jours, par un éclatant retour aux principes religieux de sa jeunesse. Voici l'extrait d'une lettre que l'ecclésiastique, témoin de ce bonheur, écrivit à ce sujet à notre savant : « Vous avez sans doute déjà appris la bonne nouvelle; notre » bon . . . . . a laissé le triomphe à sa foi et à son excellent cœur! » C'est à vous, Monsieur, qu'il doit en grande partie ce bonheur; » car c'est vous qui avez aplani les voies. Veuillez ici agréer l'expres- » sion de toute ma reconnaissance; le bon Dieu, j'espère, plus gé- » néreux et plus magnifique, y joindra la récompense qu'il accorde » aux apôtres. »

nobles besoins des âmes généreuses, il les ressentait jusqu'à la fin de sa vie avec toute la vivacité du jeune âge. Mais, pour apprécier convenablement M. Willems, il fallait le voir au milieu de sa famille. C'était là son empire, empire de douces affections et de plaisirs purs, où tout respirait l'union et la paix. C'est là qu'il déployait les ressources de sa franche et inaltérable gaieté, si féconde en bonheur pour les siens et pour ceux qui étaient admis à ses petits comités d'amis, d'où la froide étiquette était bannie sans retour. A notre époque de *reconstitutions sociales* et de *réformes humanitaires*, où le bon vieux rire est rétrograde, M. Willems osait rire encore. Il était du petit nombre de ces Flamands de l'ancienne souche qui ont conservé le feu sacré de l'esprit de famille dans ce foyer domestique trop souvent profané par l'invasion des mœurs et des idées étrangères. Qui de nous n'a gardé le souvenir des heures agréables passées sous son toit, où tout rappelait l'antique hospitalité des aïeux? Qui de nous ne s'est senti ému par le charme de ces mélodies historiques que lui seul avait comprises et que lui seul savait rendre dans leur simplicité primitive ou leur mâle rudesse? Qui de nous, au sortir de ce sanctuaire de traditions nationales, ne s'est surpris plus attaché à sa patrie?

La patrie! Ce mot résume toutes les pensées, toutes les études, tous les vœux de M. Willems, durant sa carrière si belle et si pleine; c'est de lui qu'on peut dire avec raison *que toute sa vie fut une ligne droite :* l'amour de la patrie! Sans doute, chez M. Willems comme partout où il existe à l'état de passion vraie, ce sentiment national était jaloux et exclusif, par conséquent injuste parfois pour les uns ou même exagéré aux yeux des autres; mais il y a quelque chose de si profondément respectable dans ce que Mme de Staël appelle les *saintes antipathies des nations* et que le vulgaire seul confond avec de sau-

vages instincts ou de grossiers préjugés! Et puis, ce sentiment avait pris chez notre savant un caractère particulier de grandeur. Homme d'une race avant que d'être l'homme d'un pays, il ne resserrait point ses affections entre d'étroites frontières, il ne les mesurait pas au compas d'une diplomatie sans entrailles : des hauteurs de l'histoire, il suivait de l'œil et du cœur ces séculaires et providentielles divisions des peuples contre lesquelles luttent sans cesse les petites combinaisons d'une politique égoïste et myope. Et qu'on ne croie pas qu'il y eût de sa part défaut de patriotisme ou ambition personnelle à agrandir ainsi la sphère de nos souvenirs et de nos influences; non, il ne rougissait pas de l'exiguité de notre territoire, il n'était pas Belge à demi celui qui, dans un de ses derniers discours officiels, prononça ces belles paroles dignes des anciens : *La patrie n'est jamais trop petite!* (*Het vaderland is nooit te klein!*)

Afin de conserver et de développer cet esprit national dont il était lui-même si pénétré, M. Willems consacra trente années à surmonter des difficultés de tout genre, à dissiper des préventions de toute nature, pour réintégrer dans leurs droits et replacer dans une position convenable, la langue et la littérature de ses pères. Il semblait fait pour une telle mission : il était un des derniers types de cette antique génération flamande, si remarquable d'énergie et de persévérance, si distinguée par son bon sens et son esprit naturel. L'absence même de toute éducation classique lui avait été utile, car elle avait donné à son intelligence, comme à son caractère, le cachet d'une piquante originalité. Aussi était-il l'âme de cette jeune littérature flamande, dont il suivait les progrès avec une joie de père, et sur laquelle il exerçait une autorité de maître (1). On le voyait

(1) A Gand surtout, l'autorité de M. Willems était immense. Il y était à la fois : président d'honneur de la société flamande : *De tael*

toujours à la tête de ses impétueuses phalanges, aux jours de combat comme aux jours de triomphe. En 1841, M. Willems fut choisi pour présider le *Congrès linguistique* et la *Fête flamande*, de Gand, où se trouvèrent fraternellement réunis les principaux littérateurs du pays. Toutes les sociétés de littérature flamande formèrent, en 1844, une *Union linguistique*, dont la présidence fut encore, par les vœux unanimes de l'assemblée, déférée à M. Willems. L'année dernière, lors de son passage aux affaires, M. Van de Weyer fit porter un arrêté royal pour la publication, aux frais de l'État, des principaux monuments de l'ancienne littérature flamande. M. Willems, qui avait fourni le plan de cette vaste entreprise, avait été chargé d'en diriger l'exécution. Quelques semaines avant sa mort, M. Willems s'occupait, avec toute la vigueur du jeune âge, à réaliser une nouvelle inspiration de son infatigable patriotisme : il avait projeté, de concert avec M. le Dr Snellaert, de publier, sous le titre de *Volksboeken*, une série de livres populaires formant une collection de romans de chevalerie, de récits de voyages, d'anecdotes historiques, de proverbes et de chansons (1). Aussi M. Willems était-il devenu,

is gansch het volk ; vice-directeur de la classe des lettres de la Société royale des beaux-arts et de littérature; président de la Société royale de rhétorique : *De Fonteinisten* ; membre fondateur du Conservatoire ; membre de la Commission provinciale de statistique. C'est en cette dernière qualité qu'il publia, en 1845, son curieux *Mémoire sur les noms des communes de la province de la Flandre orientale*, travail que la Commission centrale de statistique a proposé comme modèle à suivre par les autres provinces.

(1) Déjà le premier volume de cette collection vient de paraître : c'est une histoire populaire de Charles-Quint (*de heerlyke en vrolyke daden van keizer Karel*).

aux yeux du pays et de l'étranger, la personnification de cette littérature flamande qui, bien dirigée, est destinée à être un jour l'un des plus puissants boulevards de notre nationalité.

Voilà donc la rapide esquisse de la vie de M. Willems. Elle est bien froide, bien incomplète sans doute; elle permettra du moins de mesurer le vide immense que doit laisser un homme de tant d'intelligence et de dévouement. Quand un coup d'apoplexie vint, le 24 juin 1846, briser inopinément une si glorieuse existence, des députations accoururent de toutes les villes des provinces flamandes, pour partager le deuil de la ville de Gand, pour déposer un dernier tribut de respect et d'admiration sur la tombe du savant et de l'homme de bien (1). Des honneurs et des distinctions lui furent accordés, après sa mort, avec une patriotique profusion. Une souscription fut ouverte à Gand, par les soins de quelques-uns de ses principaux amis; elle fut couverte, en peu de jours, de nombreuses et honorables signatures. A l'aide des fonds recueillis, un monument est élevé à sa mémoire dans l'un des faubourgs de la ville de Gand, au cimetière de l'église de St-Amand, lieu historique sanctifié par les travaux du premier apôtre des Flandres, berceau de cette civilisation flamande dont le défunt s'est efforcé de conserver les derniers débris. — La province d'Anvers, dans laquelle M. Willems a fait ses premières armes littéraires, n'a pas voulu rester en arrière : là aussi, une commission a été nommée, sous la présidence de M. le gouverneur Teichmann, afin de réunir les sommes néces-

(1) On a réuni en une brochure, portant le titre de *Lykkrans ter gedachtenis van J.-F. Willems,* les discours qui ont été prononcés et les vers qui ont été lus quand ses dépouilles mortelles furent confiées à la terre.

saires à l'érection d'un autre monument, dans la commune de Bouchout, lieu de naissance du savant académicien que nous pleurons. — Le sculpteur Pierre De Vigne, de Gand, exécute en marbre, aux frais du gouvernement, le buste de M. Willems. — Les frères Wiener, de Bruxelles, frappent une médaille en son honneur.

En terminant cette notice, déjà si longue, mais trop courte encore pour moi qui voudrais que la Belgique entière appréciât, comme je l'apprécie moi-même, l'homme dont nous déplorons la perte prématurée, je crois utile de donner la liste exacte de ses ouvrages, d'après une note écrite de sa propre main.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR M. WILLEMS.

EN FLAMAND.

Églogue sur la naissance du roi de Rome, imprimée à Paris en 1811, in-8°.

La bataille de Friedland et la paix de Tilsitt, poëme qui a obtenu le 1er prix au concours littéraire de Gand. — A Anvers chez Van Ael, et à Gand chez Begyn; 1812, in-8°.

Les ruines autour d'Anvers, poëme. — Anvers, 1814, in-4°; 2me édition, 1816.

Le riche Anversois, comédie en prose. — Anvers, 1815, in-8°.

Quintin Matsys, drame en 2 actes. — Anvers, 1816, in-8°.

Les arts et les sciences, poëme. — Anvers, 1816, in-4°.

Dissertation sur la littérature flamande, dans les provinces méridionales des Pays-Bas. — Anvers, 1819-1824, 2 vol. in-8°.

Discours sur la tombe de J.-A. Terbruggen. — Anvers, 1819.

Lettre à l'abbé Buelens, en réponse à sa brochure intitulée : **Correspondance de M. Willems,** etc. — Anvers, 1821, in-8°.

L'arrivée du roi à Anvers, ode. — Anvers, 1822, in-8°.

De l'invention poétique chez les poëtes et les peintres, discours. — Anvers, 1823, in-8°.

Choix de proverbes rimés.—Anvers, 1824, in-8° et in-18.

De la différence du hollandais et du flamand. — Anvers, 1824, in-8°.

Caractère de l'école de peinture des Pays-Bas, discours. — Anvers, 1825, in-12.

Statistique ancienne de la province d'Anvers. — Anvers, 1826, in-8°.

Mélanges historiques. — Anvers, 1827-1830, in-8°.

Topographie de la ville d'Anvers; recherches sur les noms des rues, etc. — Anvers, 1828, in-8°, avec planches, cartes et fac-simile.

Marie de Brabant, poëme avec notes historiques. — Anvers, 1828.

Dissertation sur les jurements flamands. — Gand, 1834, in-8°.

Le Renard selon le texte le plus ancien, traduction en vers flamands. — Eecloo, 1834, petit in-8°.

Le Renard flamand, poëme épique du XII° et XIII° siècle, avec notes historiques et philologiques. — Gand, 1836, in-8°.

Musée belge pour l'histoire et la littérature du pays; recueil trimestriel. — Gand, 1836-1846; 10 vol. in-8°.

Discours d'ouverture du congrès linguistique et de la fête flamande à Gand. — Gand, 1841.

Lettre au professeur Bormans sur les diphthongues I J et U U. — Gand, 1841, in-8°.

Chronique rimée sur Édouard III, roi d'Angleterre, avec notes historiques, diplômes, etc. — Gand, 1840, in-8°.

Notice sur les typographes d'Anvers en 1442. — Gand, 1844.

Discours d'ouverture de l'union linguistique à Bruxelles. — Gand, 1844.

La première joie de Marie, mystère de l'année 1844, avec des notes et une introduction historique sur les mystères. — Gand, 1845, in-8°.

Anciennes chansons flamandes, avec l'annotation des mélodies. — Gand, 1846, in-8°.

EN FRANÇAIS ET EN FLAMAND.

Épitre aux Belges, avec notes historiques. — Anvers, 1818, in-8°.

Prédictions de sainte Hildegarde sur la révolution belge. — Gand, 1831.

Chronique de Jean Van Heelu, ou Relation de la bataille de Woeringen. — Bruxelles, 1836, in-4°. (Publication de la Commission d'histoire.)

Les gestes des ducs de Brabant par Jean De Klerk d'Anvers. — Bruxelles, 1839-1843, 2 vol. in-4° avec planches. (Publication de la commission d'histoire.)

EN FRANÇAIS.

De la langue Belgique; lettre à M. Van de Weyer. — Bruxelles, 1829, in-8°.

Lettres de Marguerite de Parme et du sire de Montigny, sur les troubles de Tournay de l'an 1563. — Gand, 1836, in-8°.

Elnonensia; monuments des langues romane et tudesque du IXe siècle. — Gand, 1837, in-4°; une 2e édition augmentée et corrigée en 1845, in-8°.

Discussions à la Chambre des représentants du royaume de Belgique sur l'orthographe flamande. — Gand, 1844, in-8°.

Mémoire sur les noms des communes de la province de la Flandre orientale. — Bruxelles, 1845, in-4°. (Publication de la Commission centrale de statistique.)

Plusieurs notices dans les *Bulletins de l'Académie royale de Bruxelles* et dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*; des pièces de poésie flamande dans divers recueils; des articles de revues et de journaux, etc.

ARRÊTÉ ROYAL

ATTRIBUANT LA FRANCHISE DE PORT A LA CORRESPONDANCE DE L'ACADÉMIE.

—

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Revu Notre arrêté en date du 8 novembre 1841, qui attribue la franchise de port à la correspondance officielle de l'Académie royale de médecine;

Considérant que, par des motifs analogues, il y a lieu d'accorder le même privilége à l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles;

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux Publics;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Article 1er. Notre Ministre de l'intérieur est autorisé à correspondre en franchise de port, *sous enveloppe fermée*, avec le bureau de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, et les membres de ce corps individuellement.

Art. 2. La franchise est également attribuée à la correspondance sous bandes et contre-seing que l'Académie et son secrétaire perpétuel doivent échanger avec chacun de ses membres.

Art. 3. Le contre-seing de l'Académie en nom collectif sera exercé, soit par le président, soit par le secrétaire perpétuel délégué à cet effet.

Notre Ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 22 décembre 1841.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des travaux publics,

L. DESMAISIÈRES.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire général du Ministère des travaux publics,

DE BAVAY.

Pour que les envois parviennent avec la franchise de port, il est indispensable que les lettres, papiers ou livres soient mis sous bandes croisées à l'adresse du secrétaire perpétuel et contresignées par le membre, correspondant ou associé qui fait l'envoi. De plus, les envois doivent être déposés au bureau de la poste; l'exemption n'a pas lieu pour les papiers qui seraient simplement jetés dans la boîte aux lettres.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.





